

Essai sur les établissements nécessaires et les moins dispendieux pour rendre le service des malades dans les hôpitaux vraiment utile à l'humanité / par M. Dulaurens.

Contributors

Dulaurens, Joseph Michel, 1726-1789.
Royal College of Surgeons of England

Publication/Creation

Paris : Royez, 1787.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/n45f53kg>

Provider

Royal College of Surgeons

License and attribution

This material has been provided by This material has been provided by The Royal College of Surgeons of England. The original may be consulted at The Royal College of Surgeons of England. where the originals may be consulted. This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

MOYENS

*De rendre les Hôpitaux utiles &
de perfectionner la Médecine.*

M O Y N S

De vandre las Edificios y obras de
de pasciencia de las Indias

(1.) Tracts 1670.

ESSAI

*SUR les établissemens nécessaires et les
moins dispendieux pour rendre le service
des malades dans les Hôpitaux vraiment
utile à l'humanité.*

PAR M. DULAURENS,

Ancien Médecin des Camps, Armées et
Marine du Roi.



A P A R I S,

Chez ROYEZ, Libraire, Quai des Augustins,
près le Pont-Neuf.

M. DCC. LXXVII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

74

ESSAI

Sur les différens besoins et les
moins dispendieux pour rendre le service
des malades dans les Hôpitaux vraiment
utile à l'humanité.

PAR M. DUVAURENS,

Ancien Médecin des Camps, Armées et
Marine du Roi.



PARIS

Chez ROYER, Libraire, Quai des Augustines,
près le Pont-Neuf.

M DCC LXXVII

chez l'Imprimeur à Paris, chez le Roi.

AUX AMIS DE L'HUMANITÉ.

*A*MES honnêtes et sensibles , c'est à vous qu'est dû l'hommage de cet écrit : son but étant le soulagement des malades indigens et la perfection de l'art de guérir , qui tend à la conservation des hommes , il mérite votre attention. Les moyens qu'il présente , étant opposés à des usages et à des opinions que le tems et l'autorité ont consacrés , votre appui lui est nécessaire pour le succès. Les meilleures vues sans protecteurs , vous le sçavez , sont , comme la voix qui crie dans le désert , perdues ou inutiles pour le siècle dans lequel elles sont présentées.

Puisse mon zèle vous être agréable , et me mériter votre estime ! elle m'encouragera à de nouveaux efforts pour le bien de l'humanité , qui fait l'objet de vos vœux.

AVANT-PROPOS.

TOUT citoyen honnête se doit, selon ses forces, à l'avantage public ; et ce devoir devient d'autant plus sacré pour lui, qu'il jouit, en le remplissant, du plaisir bien flatteur de servir utilement son Roi, l'Etat et l'humanité.

Toutes les professions sont susceptibles de procurer plus ou moins ces avantages ; mais il est constant que les Médecins, dans ce siècle éclairé, rencontrent l'occasion la plus heureuse, pour rendre leurs talens utiles, pour mériter l'estime publique, récompense la plus digne de l'ambition de l'homme vertueux.

Un Monarque, ami de son peuple, animé du desir de soulager les malheureux, veut bien associer à sa bienfaisance ceux de ses sujets, dont les lumières peuvent l'éclairer sur les moyens d'amélioration de l'Hôtel - Dieu de Paris ; il invite

AVANT-PROPOS.

avec bonté à cette association honorable ; il annonce le desir de connaître ceux qui, à cet égard, se seront distingués. Qui mieux que les Médecins peuvent répondre à des vues aussi bienfaisantes ? Leur état , leur réputation , leur amour - propre , leur cœur , tout les engage à rechercher , à proposer les moyens les plus efficaces pour soulager l'humanité souffrante , pour conserver des sujets au Roi , des citoyens à l'Etat , des pères de famille , des hommes ; et à quels hommes leur attention devient-elle plus nécessaire , qu'à ceux que l'indigence et le malheur laissent sans secours , ou réunissent en grand nombre dans les hôpitaux ?

Pénétré de ces précieuses vérités , j'avais depuis long-tems formé les vœux les plus ardens , et fait les plus grands efforts pour opérer dans le pays que j'habite (1) et dans l'hôpital de la marine que j'ai desservi pendant 17 à 18 ans , le bien que l'on

(1) Rochefort.

A V A N T - P R O P O S .

se propose aujourd'hui pour Paris (1).
Mais le moment de la vérité n'était point

(1) Pendant près de vingt ans je n'ai cessé de proposer au gouvernement différentes vues pour procurer sans dépenses les plus grands avantages pour faire cesser la mortalité, ou du moins pour diminuer considérablement les causes de l'insalubrité qui afflige le port de Rochefort & ses environs , pour éteindre les abus qui , dans l'hôpital & dans la ville , aggravent cette endémie. J'ai proposé les moyens de rendre le service des malades dans l'hôpital & sur les vaisseaux , plus sûr , plus utile & moins dispendieux. J'aurais eu à me repentir de ces démarches patriotiques , si je n'étais dédommagé des peines qu'elles m'ont occasionnées , d'abord par l'établissement d'une partie de mes vues dans les hôpitaux militaires , d'après les renseignemens que j'en avais donnés à M. Richard , Inspecteur , sur sa réquisition , & depuis par l'exécution d'une partie de celles relatives aux desséchemens des marais que j'avais proposés avec plus d'étendue & de plus grands avantages , sans frais de la part de l'Etat , d'après les plans de MM. le Cardinal de Richelieu & le Comte d'Hérouville.

Il était question de construire un canal qui auroit

A V A N T - P R O P O S.

encore venu. Je n'ai point réussi; le mal que je voulais détruire a continué; il va cesser dans Paris, le Roi le veut. Puissent mon zèle et mon amour pour la vérité, servir à procurer le même avantage dans tous les hôpitaux du Royaume!

J'avais formé le dessein de présenter les mêmes vues aussi-tôt après la publication de l'arrêt du Conseil, du 17 août 1777. J'eus l'honneur d'écrire à M. l'Archevêque de Paris pour obtenir son appui, à l'effet de me procurer les renseignemens néces-

joint la Gironde à la Charente, par le moyen duquel on aurait facilité la navigation de Bordeaux à Rochefort, en évitant les ennemis en tems de guerre, & en tout tems les dangers & les inconvéniens de la mer & des pertuis de Maumusson. Ce canal aurait en même-tems procuré le parfait desséchement de plus de vingt mille arpens de marais au sud de Rochefort, dont les exhalaisons causent annuellement dans cette contrée l'endemie plus ou moins dangereuse pour les gens riches, & souvent très-mortelle pour les gens mal-aisés, sur-tout pour les matelots, les soldats & les ouvriers attachés au service du port.

A V A N T - P R O P O S .

saires ; je me présentai chez quelques Administrateurs , je ne reçus aucune satisfaction (1). J'en fus découragé, et j'abandonnai alors mon projet.

Les lettres - patentes de 1781 , le mémoire récent de l'Académie des sciences , m'ont procuré une grande partie des éclaircissemens que je desirais , et le prospectus publié par ordre du Roi , m'a enfin décidé à rédiger mes vues : elles sont le fruit de quarante années d'étude , d'observations et d'expériences , tant dans les villes que dans les campagnes , dans les hôpitaux sédentaires , dans ceux de l'armée (2) , et même dans ceux des pays étrangers. J'ai cependant encore hésité , d'après l'annonce que les Commissaires de l'Académie ont faite d'un ouvrage relatif , qu'un de leurs Collegues doit publier incessamment , et d'après l'assurance

(1) Ce refus cesse de m'étonner depuis que MM. de l'Académie ont essuyé le même désagrément.

(2) Pendant la campagne de Hanovre.

A V A N T . P R O P O S .

qu'un célèbre Médecin , Inspecteur , m'a donnée, qu'il s'occupait d'un pareil travail. J'ai craint de me trouver au moins inutile , parce qu'il était à présumer qu'occupés tous trois du même objet , nous nous rencontrerions nécessairement sur les points les plus essentiels ; mais cette considération a cessé de m'arrêter , en réfléchissant que l'unanimité des opinions en assurerait la vérité , et que leur choc , s'il s'en trouvait de différentes , la ferait mieux ressortir ; qu'enfin mon travail resterait toujours intéressant, quand il ne contiendrait d'autre différence que le projet de l'établissement des feuilles ou journaux de visite , tels que je les ai exécutés et adressés au Ministre , en 1763 , puisque par ce simple moyen , qui n'est nullement dispendieux , tous les abus sont évités sans menaces(1),

(1) Les punitions énoncées dans les ordonnances n'auraient jamais lieu , vû l'impossibilité des abus , ou du moins de celle de leur durée.

A V A N T - P R O P O S .

sans avilissement et sans violence. Les supérieurs sont instruits d'un coup d'œil et dans l'instant, de tout ce qui se passe dans les hôpitaux; les guérisons en deviennent plus assurées, les maladies moins longues et moins coûteuses, les médecins et leurs élèves en sont mieux instruits sur l'état de leurs malades, la nature des maladies et l'effet des remèdes, ce qui porterait en peu d'années la médecine à la perfection dont elle peut être susceptible.

J'AI lu par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, un manuscrit intitulé *Essai sur les établissemens nécessaires & les moins dispendieux pour rendre le service des Malades dans les Hôpitaux vraiment utile à l'humanité*, par M. DULAURENS, ancien Médecin de la Marine; je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 10 mai 1787, CARRERE.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A nos amés & féaux Conseillers, les gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra. SALUT. Notre amé le sieur DULAURENS, ancien Médecin de la Marine, Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public *un Essai sur les établissemens nécessaires & les moins dispendieux, pour rendre le service des malades dans les hôpitaux vraiment utile à l'humanité*, s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de permission pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de cinq années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. FAISONS défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance. A LA CHARGE que ces présentes seront enregistrees tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que

L'impression dudit ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, & à l'arrêt de notre Conseil du 30 Août 1777, à peine de déchéance de la présente Permission; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit ouvrage sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée es mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur DE LAMOIGNON, qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires en notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le Sieur DE MAUPEOU, & un dans celle dudit Sieur DE LAMOIGNON: le tout à peine de nullité des Présentes; DU CONTENU desquelles vous MANDONS & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayans cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS qu'à la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit ouvrage, foi soit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: car tel est notre plaisir. Donné à Versailles le neuvième jour du mois de juin, l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-sept; & de notre Règne le quatorzième.

PAR LE ROI, EN SON CONSEIL.

Signé LEBEGUE.

Registré sur le Registre XXIII de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, No. 1178. fol. 282. conformément aux dispositions énoncées dans la présente permission; & à la charge de remettre à ladite Chambre les neuf exemplaires prescrits par l'Arrêt du Conseil du 16 avril 1785. A Paris, le 13 juillet 1787. Signé, KNAPEN, Syndic.

TABLE DES CHAPITRES.

CHAPITRE I ^{er} . <i>De la nécessité des Hôpitaux, & de leur utilité.</i>	Page 1
CHAP. II. <i>Du local d'un Hôpital, de ses servitudes & de la disposition des salles.</i>	14
CHAP. III. <i>De l'ameublement nécessaire à un Hôpital.</i>	26
CHAP. IV. <i>De la régie & de l'entreprise d'un Hôpital.</i>	33
CHAP. V. <i>Des conditions les plus essentielles au marché pour l'entreprise d'un Hôpital.</i>	43
CHAP. VI. <i>Des pharmacies ou apothicaireries des Hôpitaux.</i>	52
CHAP. VII. <i>Des Officiers de santé.</i>	59
CHAP. VIII. <i>Des Infirmiers.</i>	73
CHAP. IX. <i>Des Feuilles de visite ou cahiers journaliers, nécessaires pour rendre le service des Hôpitaux utile aux malades & au Public.</i>	80
CHAP. X. <i>Des Reglemens pour le service intérieur.</i>	95
CHAP. XI. <i>Des Médecins inspecteurs.</i>	107
CHAP. XII. <i>Des Aumôniers & de leurs fonctions.</i>	111
CHAP. XIII. <i>Des écoles à établir dans les Hôpitaux.</i>	116

TABLE DES CHAPITRES.

SECTION I ^{re} . <i>De l'insuffisance & des abus des écoles de médecine.</i>	117
SECT. II. <i>Des avantages de la réunion des écoles aux Hôpitaux.</i>	233
SECT. III. <i>De la nature des leçons.</i>	135
SECT. IV. <i>De l'ordre dans lequel les élèves doivent être instruits.</i>	150

Fin de la Table.



E S S A I

*SUR les établissemens nécessaires et les
moins ^{dépendieux} onéreux pour rendre le service
des Malades dans les Hôpitaux vrai-
ment utile à l'humanité.*

C H A P I T R E I^{er}.

De la nécessité des Hôpitaux, & de leur utilité.

L'HOMME sorti pur & innocent des mains du Créateur, perdit par sa désobéissance la félicité attachée à son premier état : il fut assujetti au travail, aux maladies & à la mort : bientôt après les passions, les vices de tous genres, les guerres ajouterent à cette fatalité; de-là le désir des premiers hommes pour retarder une mort inévitable, pour être préservés des maladies, pour en être guéris ou soulagés; de-là la recherche & l'application des secours propres à ce but; de-là l'origine primitive de la médecine, dont l'ancienneté ne peut céder qu'à celle de l'agriculture.

Les connaissances relatives à cet art n'ont pu s'acquérir que lentement ; ce n'a été qu'après des observations multipliées , communiquées par la tradition , enrichies par les présens du hafard & de l'imitation , que l'on a pu parvenir à connaître & distinguer dans les premiers tems , les maladies & leurs remédes. Il a dû s'écouler un tems considérable avant que la réunion de ces connaissances eût acquis assez d'étendue pour former une science utile , une médecine expérimentale (1).

Les 28 premiers siècles du monde nous fournissent peu de lumières sur ces objets ; nous entrevoyons seulement de ce qu'en ont écrit les auteurs sacrés & profanes , que les Chaldéens , les Assyriens , les Babyloniens , les Egyptiens , les Juifs , avaient leurs Médecins ; qu'il existait des loix relatives aux diverses parties de cette profession (2) ; que les malades étaient portés & placés dans les rues , dans les marchés publics , pour que les passants instruits de leurs maladies , leur conseillassent ce qu'ils savaient de mieux , soit qu'ils l'eussent appris par leur propre expérience ou par la tradition.

L'hospitalité si reverée & si bien exercée par

(1) Telle a été la médecine des anciens , & telle devait être celle des modernes.

(2) Les Médecins Egyptiens devaient traiter les malades selon les règles prescrites dans un livre sacré , s'ils s'en écartaient , ils répondaient de la vie des malades.

les anciens, sur-tout envers les voyageurs & les étrangers, donna lieu à l'augmentation de ces secours; mais la religion y ajouta infiniment. Les Temples devinrent autant d'hospices, autant d'asiles sacrés, où les malades recevaient les secours nécessaires. Les prêtres de ces Temples observaient avec soin, ils tenaient note de toutes les circonstances qui avaient occasionné la maladie, ou qui en étaient les suites, ils conseillaient au nom de la Divinité (1) dont ils étaient les ministres, le régime & les remèdes que l'expérience avait fait reconnaître utiles. Ces observations, ces cures étaient écrites sur les colonnes & sur des tableaux. C'est par ces observations que la médecine s'est perfectionnée; c'est en imitant cette conduite qu'elle pourra parvenir à toute la perfection dont elle est susceptible.

Cette médecine subsistait & se perfectionnait en silence dans les dix siècles suivants. Alors parut l'Esculape Grec (2) le premier des ayeux connus d'Hippocrate, & le premier des Médecins

(1) Esculape qui a dû vivre en Egypte après le déluge vers le 18^e. siècle, a été mis au rang des Dieux: plusieurs temples lui ont été consacrés, et c'est dans ces temples que se rendaient les oracles de ce Dieu relatifs à la santé. *LE CLERC, hist. de la médecine.*

(2) L'Esculape Grec parut vers le commencement du 28^e. siècle, onze cent ans après le déluge; il fut de

qui paraît avoir visité les malades dans leurs lits ; ses enfans héritiers de ses talens , se rendirent à cet égard sur-tout fort utiles au siege de Troye. Par succession , cette famille , sous le nom des Asclepiades , resta particulièrement en possession de ces connaissances ; mais la célébrité était réservée à Hyppocrate(1). Ce Médecin non content des connaissances dont il avoit hérité de ses pères , & de ce que ses propres observations lui avaient appris de plus , s'acquit des lumières plus étendues en voyageant , en s'instruisant par - tout & de tous (2), & sur - tout en profitant des observations

l'expédition des Argonautes , qui eut lieu environ 50 ans avant le siège de Troye. *LE CLERC , hist. de la médecine.*

(1) Sa généalogie le fait 18^e. descendant de l'Esculape Grec ; il naquit la première année de la 80^e. Olympiade , sur la fin du siècle 35^e. du monde , environ 30 ans avant la guerre du Peloponèse. *LE CLERC , hist. de la médecine.*

(2) Parmi les maximes d'Hyppocrate on trouve la suivante en ces termes : » un Médecin ne doit jamais avoir honte » de s'informer des moindres personnes du peuple touchant des remèdes que ces personnes ont donnés avec succès. C'est à mon avis par ce moyen-là que l'art de la médecine s'est établi peu à peu , c'est-à-dire , en ramassant & recueillant une à une les observations faites en divers cas particuliers , lesquelles étant ensuite toutes jointes ensemble ont fait un corps complet. » *HYPP. de precep.* »

confinées dans les temples ; en réunissant toutes ces connaissances éparfes, il mérita la réputation immortelle dont il jouit depuis près de vingt-trois siècles.

Les temples qui ont été les premiers afiles connus pour les malades, ont été remplacés depuis par nos hôpitaux. Les premiers pouvaient plus ou moins s'enrichir par les offrandes des personnes guéries ; nos hôpitaux uniquement defsinés pour les malades indigens, n'ont pu s'établir & fe foutenir que par les bienfaits du Souverain & la générofité des ames charitables (1). Les uns ^{es} les autres ont cela de commun, que les malades ont toujours dû y trouver les fecours néceffaires à leur foulagement & à leur confervation ; & fi par des abus dont la nature & le nombre font prefqu'incroyables, la plupart de ces hôpitaux font plus funeftes aux malades que les maladies qui les y amenant, il n'en eft pas moins vrai que ce font effentiellement des établifsemens auffi néceffaires qu'utiles, non-feulement pour les indigens, mais auffi pour les riches, pour tous les hommes en général.

Nous n'entrerons point dans tous les détails relatifs à la néceffité des hôpitaux, le mémoire

(1) Il paroît que dans les premiers tems de l'églife les Evêques étoient chargés du foin immédiat des pauvres, auxquels on affigna le quart des revenus eccléfiastiques.

lumineux de l'Académie des sciences vient de démontrer cette nécessité pour la ville de Paris; les mêmes raisons militent plus ou moins pour toutes les grandes Villes du Royaume, ainsi que pour les troupes du Roi, soit en tems de paix, soit en tems de guerre.

L'augmentation des dépenses, la confusion, le désordre, la contagion seraient presque toujours des suites des établissemens nombreux par lesquels on voudroit suppléer aux hôpitaux militaires, sur-tout en tems de guerre : l'Auteur de cette idée inférée dans l'encyclopedie (1) n'a pas été témoin des désordres qu'amene la nécessité de faire des établissemens précipités, vu les fréquentes mutations qu'occasionnent les mouvemens d'une armée. Les dépenses ou plutôt les déprédations qui en font les suites trop ordinaires, ont été sans doute inconnues à cet Auteur. Il ignorait également que cette multiplicité d'hôpitaux les exposait davantage à être enlevés par les ennemis, ou qu'elle forçait à affaiblir l'armée pour les garder, s'ils cessent d'être au centre, où ils ne peuvent qu'embarasser, s'ils n'y deviennent pas très-nuisibles.

L'inutilité, ou plutôt les inconvéniens qui résulteraient, même en tems de paix, de l'établissement d'un hôpital à la suite de chaque régiment,

(1) Il propose que chaque régiment ait son hôpital.

doivent faire rejeter un semblable arrangement.

Le coût, les dangers & les embarras du transport des malades, lors du mouvement des corps auxquels ils sont attachés; les difficultés & souvent l'impossibilité du local & des servitudes convenables aux hôpitaux; leur multiplicité en raison du nombre des régimens, & même de celui des bataillons & des escadrons, quand ils ne sont pas réunis; la difficulté de trouver des infirmiers exercés & de bonne volonté; le danger de faire suppléer cette espece de serviteurs nécessaires par des soldats peu propres à ces fonctions, que l'on exposerait d'ailleurs à la contagion; la crainte fondée de voir dégénérer dans ces soldats l'esprit martial, qui s'allie mal avec l'esprit de domesticité desirable dans ceux qui doivent aux malades des soins pénibles & désagréables, sont des inconvéniens qui suffiraient pour proscrire un pareil projet, quand bien même ses avantages prétendus seraient aussi réels qu'ils sont certainement illusoires & de dangereuse exécution.

L'économie que cet arrangement semble promettre, par la suppression des appointemens des Médecins que les Chirurgiens majors remplaceraient, n'est également qu'illusoire. En effet, en supposant tous ces Chirurgiens assez éclairés pour bien faire la médecine, on ne pourrait se dispenser de leur accorder une augmentation de traite-

ment; & quelque faible que serait cette augmentation, elle excéderait très-certainement ce que le département de la guerre accorde aux Médecins (1).

Quant aux villes peu considérables, & aux bourgs où il n'y a point d'hôpital, il serait absurde d'y faire de pareils établissemens; les dépenses du local, celles de construction, réparations & directions absorberaient des secours qu'il est si aisé de dispenser avec sagesse dans ces endroits où chacun se connaît. Il serait peut-être même plus avantageux de supprimer les hôpitaux des villes & des bourgs où le plus grand nombre des malades ne va jamais à cinquante; ce serait un moyen d'étendre l'emploi des revenus sur un plus grand nombre d'indigens. Les hôpitaux déjà établis ou à établir dans les principales villes suppléeraient, on y enverrait tous les malades atteints de maladies chroniques; quant aux malades passagers,

(1) J'ai traité pendant plusieurs années les soldats de la garnison de Rochefort & ceux des quartiers voisins, tous alors reçus dans l'hôpital royal de la marine; le nombre commun & journalier de ces malades a été de cent environ: mes honoraires pour ce service n'ont coûté au département de la guerre que deux sols deux deniers & deux tiers de denier par jour, ce qui ne porte cette dépense qu'à très-peu plus d'un liard pour douze malades.

inconnus & sans famille, dont le transport pourrait être dangereux, il y serait pourvu par le Bureau de charité. *V. Errata*

L'hôpital civil de Rochefort présente un exemple de l'utilité de l'arrangement que je propose; comme Maire & chef de la police de cette ville (1), j'étais un des principaux administrateurs de cet hôpital, j'en puis parler avec connaissance de cause.

Cet hôpital est tenu très-proprement, sa position & son local sont des plus agréables & des mieux entendus, mais il n'y a que 32 lits: la population de cette ville va à 18000 ames; le nombre des malades y est considérable en été & en automne; mais les ressources que la marine royale procure aux habitans de cette ville, & les secours que le Roi accorde à tous ceux qui sont attachés aux travaux du port (2), y répandent l'aisance, & font que peu d'habitans vont à l'hôpital. Les lits sont le plus souvent occupés par des domestiques; les Sœurs de charité les reçoivent d'autant plus volontiers, qu'elles sont bien assu-

(1) Un ordre extraordinaire du Roi m'a chargé de ces fonctions. Je m'étais refusé au vœu relatif des habitans trois ans auparavant.

(2) Ils sont traités & pansés gratis par les Médecins & les Chirurgiens de la Marine, & le Roi leur accorde les médicamens.

rées de retirer des rétributions volontaires de la part des maîtres & maîtresses. Ces rétributions jointes au revenu fixe, au produit de la boucherie de carême, à celui des confiscations & amendes verbales (1) que les Officiers de police font dans l'usage d'y assigner, portent le revenu annuel à environ 18000 livres. Le nombre commun des malades est de trente, dont la dépense particulière par jour n'excede point douze à quinze sols pour chaque malade, ce qui ne doit porter la dépense annuelle qu'à 8212 l. 10 sols au plus. Si l'on vendait cette maison, & si l'on en plaçait le produit, on pourrait aider un beaucoup plus grand nombre de malades ou de nécessiteux, moyennant les précautions nécessaires pour n'accorder qu'à la véritable indigence, d'après un conseil de charité présidé par les Administrateurs actuels, aidés de quelques personnes notables des deux sexes, choisies par les députés des corps. Par cet arrangement, les vues des Fondateurs ne seraient point interverties; au contraire, elles acquéreraient plus de force & d'étendue.

On pourrait encore, en se bornant à n'aider

(1) Les amendes prononcées judiciairement sont au profit des Fermiers généraux: l'on préfère les verbales qui sont au profit des pauvres. Il seroit à souhaiter qu'un usage aussi pieux puisse s'étendre plus généralement à l'appui d'une loi particulière.

en cette ville que le même nombre de malades reçus dans cet hôpital, destiner le reste des revenus et le local, à l'établissement d'un pensionnat de jeunes filles qui serait tenu par quelques Religieuses ou Séculières capables de les éduquer. Cet établissement manque à cette ville, qui n'a pour toutes Communautés que les Capucins & les Sœurs de charité qui desservent les hôpitaux.

Ces changemens peuvent d'autant plus facilement s'exécuter à Rochefort, que cet hôpital n'a été fondé que par les secours & les charités publiques des habitans. Cette digression n'est point déplacée, si l'exemple que je propose est, comme il y a lieu de le présumer, applicable à d'autres villes.

La nécessité prouvée des hôpitaux en démontre en même tems l'utilité pour les pauvres, qui sont forcés de s'y rendre; mais cette utilité n'est point bornée au soulagement des malheureux; ces établissemens dus à la bienfaisance & à l'humanité en deviennent en même tems la récompense: comme le sang qui va du cœur aux extrémités, & qui revient des extrémités au cœur, les dons bienfaisans du riche vont adoucir les maux du pauvre, d'où résultent des lumières pour la conservation du riche. Oui, riches bienfaisans, hommes généreux, ce malade que l'on couche dans le lit que vous lui avez fondé,

éprouve à présent la maladie dont vous ne tarderez peut-être point à être attaqués vous-mêmes ; il guérira , ou périra , mais dans l'un ou l'autre événement son sort peut éclairer votre Médecin , & vous sauver la vie.

Il n'est aucune école de médecine , tant célèbre qu'elle soit , qui puisse communiquer les lumières qu'on peut acquérir dans un hôpital bien administré. C'est - là que se voit avec ordre la réunion de toutes les maladies ; c'est - là qu'on reconnaît les traits consignés dans les écrits pratiques des sages Médecins , qui servent à distinguer les maladies les unes des autres ; c'est là que l'on en remarque les progrès , que l'on s'instruit de la marche & des efforts de la nature , comme de l'effet des remèdes ; c'est - là que , par l'ouverture des cadavres , on peut faire des découvertes utiles , reconnaître ses erreurs , ou se fortifier dans ses principes ; tant d'avantages réunis dans les hôpitaux en démontrent trop l'utilité , pour qu'il soit nécessaire d'insister davantage sur cet objet.

Je dois seulement ajouter que la plupart des hôpitaux manquent leur but par les vices de leur administration tant économique que médicale , sur-tout celui de servir à l'instruction. J'ai vu un très - grand nombre d'hôpitaux , & j'ai vu dans presque tous des abus plus ou moins dangereux. Celui où j'en ai observé le plus , est sans con-

credit l'Hôtel-Dieu de Paris. J'ai cherché inutilement à m'y instruire; dix fois j'ai quitté & repris le projet d'assister aux visites, toujours dans le desir d'observer, au moins dans les salles des femmes; il ne m'a jamais été possible d'y suivre une maladie à cause des abus de tous les genres. Je me suis borné à suivre l'hôpital de la Charité qui est infiniment mieux tenu, mais où il n'y a point de femmes. L'hôpital de la Marine que j'ai desservi à Rochefort, avait beaucoup des vices de l'Hôtel-Dieu; les efforts que j'ai tentés pour les faire cesser, font partie des vues utiles que je vais exposer dans les chapitres suivans.



CHAPITRE II.

Du local d'un Hôpital , de ses servitudes , & des dispositions des Salles.

LES hôpitaux étant destinés à rassembler plusieurs malades atteints de diverses maladies , dont quelques - unes sont plus ou moins contagieuses , on ne saurait porter trop d'attention au choix du local , à l'étendue de ces bâtimens , à leur construction & à leur distribution , afin que cet édifice puisse servir sans inconvénient à tous les besoins quelques opposés & multipliés qu'ils puissent être.

Profitant des lumières que le mémoire de l'Académie royale des sciences vient de répandre sur ces objets , je ne puis que répéter d'après cette savante Compagnie , qu'il convient de préférer pour l'emplacement d'un hôpital un local écarté du bruit , isolé de toute habitation , sur un terrain élevé , mais à portée d'une rivière , s'il est possible ; qu'il doit être placé hors des villes par préférence , sauf à conserver un dépôt , une espèce de secours au centre des grandes villes.

Si le choix du local d'un hôpital est important , il est aussi essentiel que sa construction

réponde aux besoins & pare aux inconvéniens; il faut , autant qu'il est possible , que son développement ne soit pas gêné : le mémoire de l'Académie estime que les hôpitaux des plus grandes villes doivent être capables de contenir au plus 1200 hommes ; mais il est peu de villes qui aient besoin d'un aussi grand hôpital , & en donnant pour exemple un hôpital capable de contenir quatre cens malades , c'est proposer la règle pour les hôpitaux en général , étant très aisé d'étendre ou de resserrer le local en proportion des lieux & du besoin.

Le département de la Marine vient de faire construire à Rochefort un hôpital bien fait pour servir de modèle quant à la construction : le savant Ingénieur qui en a formé & exécuté le plan , mérite les plus grands éloges. Cet hôpital est construit de manière à recevoir 800 malades en tout tems , & 1200 au besoin.

Il est situé hors les murs de la ville , sur un terrain sec , élevé & isolé de toutes parts ; il présente un édifice magnifique du sud au nord , auquel on arrive par une belle avant-cour. Le bâtiment , qui fait face à l'entrée , & que l'on peut comparer à un vaste & bel hôtel , est composé d'un rez-de-chaussée & de deux étages , dont un en mansarde ; ce bâtiment comprend l'Église , le logement des Sœurs de charité chargées de l'entreprise de l'hôpital , ceux des Aumôniers , des

Officiers de fanté & d'administration , ainsi que les salles de conseil, d'assemblées & les emplacements nécessaires pour la lingerie & l'apothicairerie.

Les salles des malades sont situées parallèlement à cet édifice , & en forment les aîles , elles y communiquent par des galeries ouvertes & couvertes ; il doit y en avoir huit composées chacune d'un rez-de-chaussée & d'un étage , quatre en avant de l'édifice & quatre en arrière ; il y en avait six à peu près achevés quand j'ai quitté Rochefort au mois de septembre 1780.

Les servitudes telles que les cuisines , la boulangerie , la buanderie , le laboratoire , la salle des morts, &c. forment d'autres bâtimens isolés & écartés des salles , comme du bâtiment principal. Le reste de l'emplacement qui est considérable forme les cours , les promenades , les jardins pour l'utilité de cet hôpital & l'agrément des malades.

On voit , par cette description , telle qu'il m'est possible de la donner de mémoire , vû la difficulté de parvenir à la communication nécessaire , que cette construction répond à celle que l'Académie propose d'après le mémoire de feu M. le Roi (1) , avec cette différence que les salles des malades , au lieu d'être dirigées de l'est à l'ouest ,

(1) Ce Médecin l'a lu en 1777 à l'Académie dont il était membre.

le font du sud au nord, d'où il résulte que les croisées, au lieu de donner du nord au midi, comme l'Académie le conseille, donnent de l'est à l'ouest; mais cette différence devient avantageuse à l'hôpital de Rochefort. Hippocrate (1) regarde la position vers l'est comme la plus favorable à la santé. Cette opinion a été celle de toute l'antiquité, on y a eu les plus grands égards pour choisir les emplacements des villes & autres grandes habitations. Il est une autre raison pour la préférence de cette position à Rochefort, elle consiste dans la différence du climat, dans la nature des terrains voisins. Le climat de Paris plus froid & plus chargé d'humidités a sans doute déterminé l'Académie à préférer la position du sud au nord; mais à Rochefort, dont le climat est plus chaud, & dont les environs du côté du sud & du sud-est, ne sont que des marais pourris qui refoulent leurs exhalaisons pernicieuses, la position à l'est y devient absolument nécessaire.

Je ne présume cependant point que, ni l'autorité d'Hippocrate, ni le danger des exhalaisons soient entrés dans les vues de l'Ingénieur; s'il avait été déterminé par ces motifs, il n'aurait point présenté le corps de logis du sud au nord; il l'aurait de préférence présenté, comme les salles, de l'est à l'ouest, parce que les motifs de salu-

(1) *HYPP. de aëre, locis & aquis.*

brité doivent aussi militer pour ceux qui, par leurs fonctions, sont utiles & nécessaires aux malades : les agrémens de la position, les commodités de l'emplacement ont sans doute déterminé pour cette préférence qui, au surplus, moyennant quelques précautions, aura peu d'inconvéniens.

L'eau manquait à ce magnifique hôpital, & c'eût été un très-grand défaut, qui en aurait nécessité l'abandon, si le même Ingénieur n'avait obtenu l'établissement d'une pompe à feu, qui élève l'eau de la rivière, à basse mer, au-dessus du niveau de l'hôpital. Cette eau amassée dans des réservoirs, est portée dans les canaux jusqu'à l'hôpital, où elle est distribuée avec facilité & abondance par-tout où elle est nécessaire. Cet établissement aura le double avantage de fournir à la ville toute l'eau dont elle aura besoin pour y entretenir la propreté, un des moyens propres à diminuer l'insalubrité, pour suppléer même au défaut des fontaines qui tarissent souvent en été.

En proposant cet hôpital pour modèle, je n'ai voulu que tracer l'idée que l'on doit avoir en vue pour la disposition des emplacements. Une dépense digne d'un Roi, serait déplacée de la part des Administrateurs du bien des pauvres : les revenus des hôpitaux seraient détournés de leur fin principale, s'ils étaient employés à des constructions aussi dispendieuses. Le logement des malades ne doit point absorber les sommes nécessaires à

leurs besoins ; il ne faut construire que pour la nécessité , & ne jamais préférer l'agrément à l'utile , & n'y avoir même d'égard , qu'autant qu'il n'en résulte aucune dépense onéreuse aux pauvres malades.

Le nombre des journées des malades reçus à l'hôpital royal de Rochefort pendant vingt ans , monte à près de deux millions (1). Ces journées ont été payées aux Sœurs de la charité , sur le pied de vingt sols (2) ; & s'il est vrai , comme on l'a assuré , que la dépense totale du nouvel hôpital aille à deux millions , il en résulte que le logement des malades coûte autant que leurs traitements [3] , ce qu'il faut absolument éviter dans un hôpital de charité.

Convaincu de cette nécessité , dont l'application ne saurait être indifférente pour les hôpitaux du Roi ; consterné de voir périr dans l'hôpital de Rochefort , malgré tous mes soins , quantité de malades qu'il aurait été facile de conserver , d'y voir les maladies les plus légères devenir graves & mortelles , à raison des abus de plu-

(1) 1,878,555.

(2) Leur premier marché étant de 18 sols 6 deniers , & le second de 22 sols.

(3) L'intérêt de deux millions étant de cent mille livres , auquel il faut ajouter les frais d'entretien et de réparations.

fiereux genres dont on ne s'apercevait peut-être point, mais sur-tout à raison du local trop resserré, dont tout le monde convenait; persuadé en même temps que l'air vicié par les exhalaisons des marais voisins retardait & difficultait la cure des malades, dont ces exhalaisons étaient la principale cause; j'adressai en 1762, un projet à M. le duc de Choiseuil, par le moyen duquel, sans augmentation de dépense, la plus grande partie de ces maux était évitée. Il ne s'agissait que d'établir un hôpital dans un lieu plus sain, où l'on aurait traité les scorbutiques (1), les fébricitans réchutés, les ulcères rebelles, les vénériens & toutes autres maladies chroniques.

Je proposai de faire cet établissement à Saint Savinien, bourg situé sur le haut de la Charente à quatre lieues de Rochefort (2), & où l'on pou-

(1) MM. Dupui pere & fils, qui ont exercé la médecine dans l'hôpital pendant 30 ans, prétendaient que peu de malades étaient exempts du scorbut; & M. Dupui fils, encore vivant, Chevalier de saint Michel & premier Médecin de la Marine, a toujours dit, & il a signé dans le mémoire opposant, qu'il a fourni à M. le Duc de Choiseuil, qu'il n'avait jamais vu guérir des scorbutiques dans l'hôpital; cependant il a conclu dans ce même mémoire à ne point les éloigner, & à établir à Rochefort un hôpital pour les scorbutiques incurables.

(2) La population de ce bourg était en 1762 de 1500

vait conduire les malades à chaque marée , plus ou moins vite , selon la force des vents ou celle des rameurs.

L'entrepreneur avait donné sa soumission de fournir le local & tous autres emménagemens à ses frais , moyennant vingt sols par jour , aux conditions contenues dans le marché des Sœurs de la charité. Le local de l'hôpital existant à Ro-

ames ; il s'y trouvait 59 personnes vieilles , dont 21 de 20 à 100 ans , & les 38 autres de 70 à 80. Par le recensement que le Curé m'a procuré , il y a eu cette même année 45 morts , dont la moitié d'enfans en bas âge , & dans l'autre moitié il y en avait dix âgés de 75 à 80 ans : par le recensement fait dans la même année à Rochefort , tant au bailliage de la ville qu'aux paroisses , on trouve 665 morts , & en y ajoutant 550 résultant du relevé des personnes mortes à l'hôpital de la Marine , c'est 1215 morts. En supposant la population de cette ville portée au plus haut à 18 mille ames , on voit que , proportion gardée , le nombre ^{des} ~~des~~ ^{près de} morts dans cette année sans épidémie , y a été trois fois plus considérable qu'à Saint Savinien ; cependant malgré cette différence , & celle des vieillards , malgré les avantages qui résultent de la position de ce bourg , & de la nature de son sol , la meilleure qualité de ses eaux , sa plus grande distance des terrains vaseux & marécageux , M. Cochon Dupui , premier Médecin de la Marine , a assuré à M. le Duc de Choiseuil , dans le mémoire qu'il opposa , que l'air de Saint Savinien était aussi insalubre que l'air de Rochefort.

chefort se serait trouvé, par ce moyen, plus que suffisant pour les maladies aiguës & les blessés qu'on aurait dû y garder : le bien que l'on s'est proposé plus de vingt ans après, par la construction du nouvel hôpital, aurait dès-lors eu lieu avec beaucoup plus d'avantage (1).

M. le duc Choiseuil agréa le projet, il manda qu'il en desirait l'exécution; mais la rivalité ou peut-être seulement une erreur d'opinion le fit avorter. On a prétendu y suppléer par des moyens trop petits pour l'objet; le mal a continué, & l'on s'est trouvé enfin forcé à la dépense du nouvel hôpital que l'exécution de mes vues aurait rendu inutile. Le Ministre a bien voulu me remercier, ce qui n'a pu compenser les tracasseries que cette demande zélée m'a suscitées.

J'ai crû cette digression nécessaire pour mieux faire sentir la nécessité d'éloigner les malades de l'air qui cause leurs maladies, mais cette circonstance exceptée, l'hôpital du lieu suffira, & le plan que je viens d'indiquer sera toujours convenable, moyennant d'en proportionner les dimensions & emplacements au besoin ordinaire.

Ainsi d'après l'avis de l'Académie & l'exemple

(1) Le nouvel hôpital remédie parfaitement aux vices du local trop resserré de l'ancien, mais il ne peut obvier aux inconvéniens de l'air marécageux du pays.

proposé , il suffira pour un hôpital de 400 malades , de construire deux corps-de-bâtimens isolés sur le devant , un sur chaque aile du bâtiment principal & deux sur le derrière ; que chaque bâtiment soit composé de deux salles , une à rez-de-chaussée & l'autre au-dessus ; que chaque salle ait 150 pieds de long sur 24 de large , & 18 de hauteur. Si on n'était point gêné pour le développement on pourrait ne faire qu'une salle à rez-de-chaussée , en lui donnant 50 toises de longueur au lieu de 25.

Si la longueur de ces salles ne convenait point à l'emplacement ou par d'autres raisons , on pourrait les construire à volonté en observant les proportions susdites.

Les salles de 25 toises de longueur que je crois les plus convenables , contiendront chacune 50 lits , 25 de chaque côté. Dans un cas de très-grande nécessité , on pourra , comme le dit l'Académie , placer un troisième rang de lits selon leur longueur dans le milieu , ce qui rend ce local susceptible de contenir 600 malades ; on ne saurait cependant trop répéter que l'on ne doit point compter sur cette ressource , qu'il est toujours triste d'être obligé d'employer , même dans la plus grande nécessité , parce que la pureté de l'air , la propreté & la facilité du service ne peuvent que beaucoup perdre par ce troisième rang de lits.

En me propofant de traiter de tout ce qui eft relatif au meilleur être des malades dans les hôpitaux, je n'ai pû me dispenser d'être l'écho de l'Académie dans les objets dont elle a parlé. Cette favante compagnie eft instituée pour inftruire, & fes inftructions ne fauraient être affez répétées. Je dirai donc encore avec l'Académie, ce que j'ai autrefois pensé & écrit aux ^{ministres} Magiftrats, qu'il faut que le local ne foit jamais referré, que l'air puiſſe s'y renouveler & s'y conſerver le plus pur qu'il eft poſſible; que le ſervice ne doit jamais y être gêné; que l'entaffement des malades y caufe prefque toujours des contagions funeſtes, des fièvres peſtilentielles très meurtrières; que chaque malade doit être couché ſeul & à l'aiſe; je dirai que les ſalles pour bien être aérées doivent être cloſes, de manière que les portes & les fenêtres ſoient autant de canaux par leſquels l'air entre & ſorte à volonté; que pour faciliter l'iffue des miaſmes qui vicient l'air ſupérieur, les croifées doivent être plus élevées que les lits des malades, & monter juſqu'à la hauteur du plancher; que ce plancher ſupérieur doit être plafonné; que le plancher inférieur ſoit dallé en pierres, ou du moins bien carrelé; que les murailles de l'intérieur des ſalles ſoient plâtrées & blanchies à la chaux vive, que ce blanchiffage ait lieu chaque année au printems; qu'autant qu'il ſerait poſſible & néceſſaire les caves ſoient

voûtées & placées sous les falles des malades ; que les latrines ne soient point éloignées des falles, fans y être jointes que par un corridor, qu'elles soient bien aérées & bien dallées en pente, qu'il y en ait une pour chaque falle, que les sieges en soient commodes; que les latrines, leurs fosses & tous autres égoûts aboutissent, s'il est possible, par des aqueducs, à quelque riviere; que toutes ces servitudes soient faciles à laver & à nettoyer.

Quant aux autres servitudes telles que buanderie, cuisines, bûcher, salle des morts, on les doit écarter du logement principal & des falles des malades, selon le plan de l'hôpital de Rochefort, autant qu'il serait possible & nécessaire. Je ne parle point de la boulangerie, parce que soit en régie, soit à l'entreprise, il serait plus avantageux de faire un arrangement avec un ou plusieurs boulangers de la ville. J'estime encore qu'il serait plus utile de substituer à cet emplacement l'établissement de deux falles pour 25 lits chacunes, & qui resteraient destinées aux maladies dont la communication serait à craindre.



C H A P I T R E I I I.

De l'ameublement nécessaire à un Hôpital.

L'HÔPITAL étant construit , il faut avant d'y recevoir les malades qu'il soit pourvû de tout ce qui est nécessaire à leurs besoins. La règle à cet égard ne doit pas être prise d'après les hôpitaux richement rentés , dont le luxe (1) est bien moins louable que cette sage conduite , qui en retranchant les inutilités fait multiplier les secours. Ce sont les hôpitaux militaires, ceux de marine sur-tout , qui doivent servir de modèles ; je n'y ajouterai que ce que mes connaissances , d'après mes voyages & mon expérience, m'ont fait regarder comme indispensable ou fort avantageux, sans entraîner de grands frais.

La raison & l'humanité ayant fait connaître & admettre la nécessité de coucher chaque malade séparément, il faut 400 lits dans un hôpital capable de recevoir 400 malades ; chaque lit de trois pieds de large , sera composé d'un bois de

(1) Tel est l'hôpital Comtesse à Lille en Flandre, où les malades sont servis en argenterie.

lit à quatre piliers avec roulettes, il sera élevé de terre de 15 pouces, le tout de bois de chêne ou de noyer bien conditionné (1).

Le ciel de lit sera formé de deux bandes du même bois, qui se croiseront dans le milieu & y feront percées pour y pouvoir attacher, d'une manière solide, un cordon de laine pour aider les malades à se lever ou à s'asseoir.

Chaque lit aura des rideaux bien fermants de Cadis ou autres étoffes convenables (2) en hyver, & de toile forte en été : le ciel & les pentes seront de même.

Il serait utile que ces tentures & les bois de lits soient de couleur différente dans chaque salle, & que les salles portent le nom de cette couleur. Ce serait le moyen de parler aux yeux, de faciliter les recherches, d'éviter mieux les qui-proquo; cette précaution, qui paraîtra plus utile par ce que j'ai à dire dans la suite de cet essai, n'est d'ailleurs point dispendieuse.

(1) Je ne propose point des lits de fer, parce que leur principale utilité qui consiste à ne point donner retraite aux insectes, peut être compensée par les soins qui seront indiqués à la suite de cet essai, & que l'on évite une grande dépense.

(2) La siamoise de la Porte suffirait pour les deux saisons, & cette étoffe qui est de durée n'est point chère.

On placera à la tête de chaque lit, d'une manière commode pour les malades, une planche suffisamment large pour y placer les vases ou autres ustensiles dont ils peuvent avoir besoin.

Chaque lit doit être numéroté d'une manière très apparente.

Ils doivent être éloignés l'un de l'autre de 3 pieds.

Fourniture des lits.

La fonçure des lits sera un cadre bien sanglé, ce qui rendra le lit moins dur, moins facile à se déranger, plus aisé à faire & à nettoyer; cette dépense n'est qu'apparente, elle est compensée, & avec profit, par la moindre quantité de paille: une demi-paillasse suffira; il ne faudra pour chaque paillasse que 16 à 20 livres de paille, au lieu de 40 à 45, que prescrit l'Ordonnance militaire.

Chaque lit, outre la paillasse & le cadre susdit, sera garni de deux matelas, l'un de crin, l'autre de laine de bonne qualité, d'un chevet ou traversin & de deux couvertures de laine.

Les paillasses & matelas seront de l'étendue intérieure du lit.

Le matelas ou ^{som de crin} saumier devra peser au moins 20 livres, celui de laine 22 à 24 livres, sans la toile qui doit être lessivée.

Le chevet ou traversin doit être de plumes enveloppées d'un bon coutil, & du poids le tout ensemble de six à huit livres.

Chaque couverture aura neuf pieds de long sur cinq pieds six pouces de large.

Il y aura pour chaque lit trois paires de draps, chaque drap de dix pieds de long, & deux lés sur trois quarts de large.

Il faudra pour chaque malade trois serviettes pour servir à les essuyer, ou à leurs autres besoins particuliers.

Fourniture du corps des Malades.

L'utilité de l'exercice pour chaque malade en état d'en profiter, celle d'une transpiration non interrompue pour tous, la nécessité du changement de linge après la sueur, m'ont fait juger que l'économie était portée trop loin sur les articles qui concernent le corps des malades, c'est-à-dire leurs vêtemens dans l'hôpital. J'opine donc à souhaiter qu'il y ait pour chacun six chemises, six coëffes de bonnet, deux bonnets de laine.

J'insiste encore beaucoup pour que chaque malade ait une capotte de drap de la couleur de la salle, & qu'on ajoute trois paires de bas de laine pour chacun.

Fournitures nécessaires dans les salles.

Les croisées que nous désirons être placées de chaque côté des salles seront munies de rideaux d'étoffe convenable & de la couleur des lits, avec les cordons & ressorts nécessaires pour ouvrir & fermer les fenêtres à volonté, & pour faciliter le

jeu des rideaux, soit pour garantir du soleil, soit pour ventiler l'air (1).

Le froid parvenu à un certain point étant nuisible, il faut procurer à chaque salle le degré de chaleur convenable.

Pour y parvenir, il est indispensable d'établir dans chaque salle un nombre suffisant de poëles de fonte ou de fayance, qui seront chauffés par préférence avec du bois.

La chaleur convenable à la chambre des malades est fixée par le thermometre de M. de Reaumur au dix-huitième degré. Je crois cependant plus salutaire de ne chauffer les poëles que pour procurer aux salles un degré de chaleur qui ne soit pas au-dessous du douzième & qui n'excède pas le quinzième (2). C'est à mon avis la température qui convient au plus grand nombre des malades d'un hôpital. Le temps de chauffer les poëles & la graduation du feu seront indiqués par un ou deux thermometres placés au milieu ou à certaines distances l'un de l'autre suivant la longueur des salles.

Le soin de cette direction étant essentiel, il sera confié à celui des officiers de santé qui fera de garde dans la salle; il inscrira sur son cahier de service les variations du thermometre observées trois fois le jour, le matin, à midi &

(1) On ne propose point les ventilateurs parce que les précautions indiquées dans cet ouvrage peuvent suffire, sans recourir à ces moyens dispendieux, qui ne sont d'ailleurs point sans quelques inconvéniens: des ciels de lits qui s'ouvriraient à volonté équivaldraient.

(2) M. Tissot, dans un traité sur l'établissement d'un hôpital de clinique, à la page 148, porte la réforme plus loin; il y dit: « il est à souhaiter que le thermometre ne soit jamais au-dessus » de dix ou onze degrés du thermometre de Reaumur ».

le soir. Il serait utile pour une plus parfaite instruction qu'il y ait au dehors de la salle, ou au moins d'une salle à l'air extérieur, un autre thermometre; il serait également utile que ces thermometres soient accompagnés d'un barometre. Les comparaisons rendraient les observations de ce genre plus généralement utiles. Si elles étaient faites par-tout le Royaume avec exactitude, selon le plan du P. Cotte, & conformément à celles faites par M. Boucher dans l'hôpital de Lille & à celles du journal de Paris, on en retirerait en peu d'années des connaissances propres à perfectionner la médecine & l'agriculture.

Quant au nombre des poëles, je pense que pour la plus grande régularité & facilité, il faudrait en placer deux dans une salle de 50 malades, & trois dans celle de 100; il est nécessaire que ces poëles soient construits de manière qu'ils puissent en même tems servir à tenir chaudes l'eau & les tisannes si elles sont prescrites telles.

Les malades faibles ou gravement attaqués ne pouvant aller aux latrines, tous autres malades ne pouvant y aller de nuit, il est nécessaire de placer dans chaque salle, de distance en distance, une chaise percée: il en faut douze pour une salle de 50 malades, six de chaque côté. Ces chaises percées doivent être faites de bois de chêne ou de noyer & bien closes; les vases doivent être de fayance ou de terre bien vernissée; il y

faut de plus cinq urinoirs de fer-blanc pour être distribués au besoin.

Le but que je me suis proposé dans cet Essai n'étant relatif qu'à ce qui intéresse essentiellement le service des malades & leur bien-être, je passe sous silence tout ce qui dans l'emménagement d'un hôpital n'a rapport qu'aux besoins de l'administration & de la manutention. Il est cependant parmi ces détails quelques-uns plus directs au service des malades, tels que ceux de la pharmacie, chirurgie, & ceux qui concernent la subsistance des malades. J'aurai occasion d'en parler dans les chapitres suivans.



CHAPITRE IV.

De la régie & de l'entreprise d'un Hôpital.

LES besoins des malades exigent plusieurs sortes de services tous relatifs, mais distincts : ceux qui concernent leur subsistance & leur traitement sont les premiers auxquels il faut pourvoir avec une sage économie qui doit être le but de toute administration régulière.

Les deux moyens connus pour remplir ce but, sont la régie & l'entreprise ; ils ont chacun leurs avantages & leurs inconvéniens.

La régie paraît d'abord mériter la préférence, en ce qu'elle fait espérer que moyennant une administration régulière, toute la dépense est employée pour les malades, que personne n'y profite qu'eux.

L'entreprise offre un aspect tout opposé ; il faut que celui qui s'en charge y trouve un bénéfice, & ce bénéfice, quelque modéré qu'il soit, est une diminution sur le revenu appartenant aux malades. On est même fondé à croire que tout entrepreneur uniquement occupé du bénéfice, profite des abus du marché ou du défaut de surveillance pour s'enrichir au préjudice des malades.

La spéculation devrait donc faire pancher la ba-

lance en faveur de la régie, si la pratique ne la contredisait pas.

La régie, pour apporter une économie désirable, ne doit être confiée qu'à des personnes très-désintéressées, d'un zèle rare & d'une probité austère, qui réunissent à ces qualités une prévoyance aussi étendue que le sont tous les besoins des malades, un amour infatigable du travail & une santé assez robuste pour s'y livrer sans relâche. Il faut que ces personnes, très-difficiles à trouver, soient nourries, logées & salariées d'une manière convenable; sans ces conditions on sent tout le danger qu'il y a que l'économie que l'on se propose par la régie, ne soit qu'illusoire, & ne tourne qu'en perte ou en dissipation.

L'Hôtel-Dieu de Paris & l'Hôpital Royal de la Marine de Rochefort mettent en évidence les inconvéniens de la régie.

Les Religieuses ainsi que les Sœurs Grises qui desservent l'un & l'autre hôpital, ont bien les vertus désirables; mais à défaut de forces naturelles, à défaut de connaissances suffisantes, peut-être même à cause d'une probité trop confiante, suite ordinaire de la vertu sans expérience, elles n'ont pu empêcher la confusion, le désordre, la dissipation. Il n'est point d'hôpital où il soit péri tant de malades, proportion gardée (1), & où ils aient autant coûté soit pour guérir, soit pour mourir.

(1) D'après les renseignemens pris dans les trois ports

On m'opposera un exemple peut-être unique du contraire, celui de l'hospice Saint Sulpice. Je fais que cet hôpital est administré avec économie, que la journée des malades ne monte qu'à dix-sept sols. Il pourrait servir d'exemple, s'il était possible de ~~pouvoir~~ exécuter dans les grands hôpitaux ce qui se pratique dans cet hospice.

du Roi, sur 20 ans, on trouve le résultat suivant. Le port de Brest sur 4,685,788 journées de malades a eu 14,239 morts; celui de Toulon sur 1,406 839 en a eu 2,238; celui de Rochefort sur 1,878,555 en a eu 10,760.

L'Académie ne porte le nombre des morts qu'à un sur cinq malades; l'hôpital de Rochefort présente à peu près le même résultat; mais ce calcul n'est point juste, parce que les malades qui meurent sont entrés plusieurs fois dans l'un & l'autre hôpital. A Rochefort plusieurs y entrent trois fois & plus avant de mourir, quelques-uns vont mourir dans d'autres hôpitaux. Il en doit être à peu près de même à l'Hôtel Dieu de Paris.

M. Lucadou, Médecin de la Marine, à Rochefort, dans un traité sur les maladies de ce pays imprimé cette année, dit qu'il est mort plus de 3,000 personnes à Rochefort en 1780. D'après les renseignemens que les curés des paroisses m'ont donnés, il résulte qu'il est mort dans la ville & les fauxbourgs 1373 personnes; c'est donc plus de 1625 morts dans l'hôpital seulement, perte excessive, si l'on fait attention qu'il y entre très-peu de vieillards, point de femmes ni d'enfans en bas âge. Le nombre des enfans fait cependant le tiers des morts de la ville & des fauxbourgs.

L'intelligence de la dame fondatrice qui surveille perpétuellement cette administration, qui en fait son plaisir & sa gloire, qui anime de son feu charitable tous les individus qu'elle a attachés à ce service, & qui d'ailleurs éprouvent les effets de sa bienfaisance ou espèrent de sa protection, contribue infiniment à la grande économie qui regne dans cet établissement naissant. Le service de la pharmacie & celui de presque toute la petite chirurgie (1), celui des infirmiers même confiés tous aux seules Sœurs de la Charité, sont des moyens qui amènent l'économie; mais ces moyens seraient-ils praticables dans un hôpital considérable? ne serait-il pas même imprudent d'y continuer cet usage dans ce même hospice, quand sa bienfaitrice cessera d'y surveiller?

Je pense donc que cet hospice, quoiqu'en régie, peut servir de preuve contre les régies ordinaires, qui se sont toutes écartées des vues d'économie qui les avait fait préférer. J'ajouterai que la surveillance des hôpitaux en régie n'est jamais fort stricte, parce que l'on se défie peu des personnes qu'on a connues pour honnêtes & que l'on croit

(1) Une Sœur de cet hôpital où je suis allé ces jours passés m'a assuré qu'il n'y avoit point de garçons apothicaires, qu'il n'y avoit qu'un seul garçon Chirurgien, & que pour tous leurs services elles n'avaient que deux domestiques.

toujours zélées & désintéressées ; quel désavantage ne résulterait-il pas du contraire ?

Les inconvéniens réels de l'entreprise se réduisent à la seule soustraction de la somme bénéficiée par l'Entrepreneur ; mais cette somme est en partie compensée par la suppression de celle nécessaire pour la subsistance & le salaire du Régisseur. Le surplus serait perdu par le peu d'intérêt que ce dernier a dans les achats & dépenses. Il est rare que l'on se fatigue autant pour les intérêts d'un tiers que pour les siens propres ; c'est une vérité de pratique presque incontestable.

On peut considérer l'hôpital de la Charité de Paris comme un hôpital qui serait à l'entreprise. Les Religieux qui le desservent profitent de tout ce qu'ils peuvent économiser ; cependant cet hôpital est desservi avec zèle & désintéressement, les malades n'y manquent absolument de rien ; la charité & la gloire animent ces Religieux, dont l'exemple est à proposer pour toutes entreprises de ce genre.

Je fais que des Entrepreneurs ordinaires ne peuvent leur être assimilés entièrement. Je conviens que la plupart de ces Entrepreneurs ne recherchent ces entreprises que pour y profiter, quelques-uns même au préjudice des malades ; mais je fais aussi que par un marché bien conditionné & surveillé exactement, l'Entrepreneur ne peut avoir de profit que celui que lui méritent

les soins, sa vigilance & sa fidélité, & que ce profit n'est jamais onéreux aux malades.

J'ai vu plusieurs autres hôpitaux, les uns en régie, les autres à l'entreprise; ces derniers ont toujours été les plus réguliers & les moins dispendieux.

J'ai rempli les fonctions de Médecin dans l'hôpital de l'ambulance à l'armée d'Allemagne, sous les ordres de M. le Maréchal d'Etrées. Cet hôpital était en régie, les malades y manquaient de beaucoup de choses, soit en certaines nourritures soit en médicamens. L'état de consommation était rédigé sur ce que j'ordonnais à ma visite; mais il s'en fallait beaucoup que ce que je prescrivais fût exactement donné: & j'avais pour cette raison refusé de signer la totalité de ces états qui n'a pas moins été payée. L'entreprise aurait rendu cet abus impossible.

L'hôpital royal de la Marine de Rochefort régi d'abord par les Sœurs de charité, aux dépens du Roi, leur a été donné à l'entreprise, sous le ministère de M. Berryer. J'ai été Médecin de cet hôpital plusieurs années dans l'une & l'autre époque, je puis donc en parler avec connaissance de cause. Je ne parlerai point à présent des abus en tous genres que j'ai toujours vu régner, il en sera traité à l'occasion dans les chapitres suivans; je me renfermerai dans celui-ci à n'envisager que l'économie résultante de l'une & de

l'autre administration , & du plus ou moins de difficulté que chacune présente dans son exécution.

La journée des malades a été portée par M. Berryer à 18 sols 6 deniers ; & depuis quelques années , à 22 sols. Ce prix qui est très-avantageux , est cependant inférieur à celui de la régie , pendant laquelle chaque journée de malade revenait à 30 sols environ.

On a crié long-tems contre cet utile changement ; toute la Marine militaire & administrante se persuadait que l'humanité y souffrait. Cependant , à la soustraction de quelques anciens abus près , qui ont été remplacés par d'autres , j'ai vu que tout est resté dans le même état à peu près.

J'ai vu pourtant avec satisfaction que ce changement avoit rendu les Sœurs de charité plus exactes à faire observer le régime prescrit aux malades , parce qu'il était de leur intérêt de s'y conformer. J'ai vu avec la même satisfaction qu'on est alors parvenu à faire supprimer l'usage immémorial de donner lagigodaine (1) aux malades , usage pernicieux que l'on disait impossible

(1) C'était un potage fait de tous les restes que laissaient les malades , qu'on leur distribuait tous les matins avant l'heure de la visite , ce qui étouffait les uns & empêchait les autres de recevoir les secours souvent nécessaires au moment ; cet usage a cessé parce que les malades ne mangeant gueres au-delà de l'ordonnance , il n'y avait point de restes.

à détruire. J'ai encore vu enfin exécuter le desir que j'avais toujours montré de garder les malades jusqu'à guérison, ou jusqu'à une convalescence assurée [1]. Ces changemens ajoutés à l'économie qui résultait de l'entreprise, font déjà assez importans pour lui mériter la préférence sur la régie.

Je conviens néanmoins qu'il y a eu quelques douceurs perdues pour les malades ; on leur donnait du rôti tous les soirs, ils n'en ont que très-rarement ; on donnait à quelques-uns un peu de confitures ou un biscuit ; mais il était aisé de faire accorder ces douceurs par le marché, si on les avait jugées nécessaires, le prix était assez fort pour les continuer.

On donnait encore, lors de la régie, du vin de Bordeaux à plusieurs malades, on ne leur donne à présent que du vin de Saintonge. Les Sœurs de charité profitent en cela des conditions de leur marché, qui laisse à leur volonté le choix du vin ; ce marché va finir, il sera sûrement aisé de réformer cette clause sans augmentation de prix, celui de 22 sols actuellement accordé, étant très-avantageux à tout Entrepreneur.

(1) Les malades sortaient quand ils le voulaient, mes collègues croyaient cette liberté nécessaire. Les exeat n'ont été établis par ordre qu'après l'entreprise, mais les Sœurs commençaient à s'y prêter déjà dès leur marché.

Le gouvernement a déjà reconnu que chaque journée de malade , couché seul & bien soigné , ne devait coûter que 20 sols ; je regarde ce prix comme suffisant , sur-tout à Rochefort , où le vin , l'eau-de-vie , le sel , le bois , la viande sont à plus bas prix qu'à Paris. La viande qui fait un article important , n'y coûte que six sols la livre , tandis qu'elle coûte à Paris communément onze ou douze sols , & même 15 sols , si on la veut sans réjouissance & avec choix.

Indépendamment de l'économie qu'il est plus aisé d'espérer en mettant les hôpitaux à l'entreprise , il suffirait pour la préférer à la régie que l'administration en devienne plus facile & plus simplifiée.

L'entreprise n'offre aux Administrateurs , le marché étant bien fait , qu'un compte à examiner , celui des journées , & une inspection à soutenir pour s'assurer si les conditions du marché sont bien remplies. Un coup d'œil suffit , comme on le verra dans le 9^e. Chapitre , pour les éclairer sur ces objets. Il n'en est pas à beaucoup près de même de la régie ; il faut une surveillance continuelle , une attention scrupuleuse pour allier les vues de charité avec celles de l'économie ; il faut se garder contre les erreurs , la négligence & l'improbité des subalternes ; il faut une manutention d'écriture pénible & dispendieuse. Indépendamment de tant de difficultés , la régie ne

nécessite-t-elle pas à des entreprises particulières, ou du moins à des marchés qui forcent à faire bénéficier plus ou moins ceux qui en sont chargés par les Administrateurs ?

La régie dont les Sœurs de charité étaient chargés à Rochefort, obligeait l'administration à quantité de marchés particuliers. Il y en avait deux principaux, celui pour la subsistance qui allait de 13 à 14 sols par journées ; l'autre pour la fourniture des drogues payées beaucoup au-delà de leur valeur ; il y en avait un 3^e. pour les ustensiles de tout genre, & chaque fois qu'il fallait ou du linge vieux, ou du neuf, ou des couvertures, des rideaux, des matelas, des draps de lits, des chemises & tous autres besoins ordinaires & extraordinaires des malades, on recourait à de nouveaux marchés ; ce qui multipliait les écritures, les comptes, les besoins d'inspection ; il était tems que toute cette forme dispendieuse & compliquée fût remplacée par un marché général qui pût réunir la simplicité à l'économie. Tel sera toujours le fruit d'une adjudication sagement ordonnée & soigneusement surveillée.



C H A P I T R E V.

*Des conditions les plus essentielles au marché pour
l'entreprise d'un Hôpital.*

LA grande attention que le département de la guerre a apportée sur cette partie , ne laissant rien à désirer , je ne puis que conseiller de prendre pour modèle le marché général qui a été passé en 1781 , pour tous les hôpitaux militaires du Royaume ; mais avec les exceptions qui conviennent au projet de coucher chaque malade séparément (1) , & aux circonstances différentes des lieux & des ressources.

L'emménagement dont j'ai donné le détail au Chapitre troisième , occasionne une dépense d'environ cent mille francs pour un hôpital de quatre cent malades.

Ces effets peuvent être considérés comme un immeuble , vu l'usage d'en payer à la fin du marché la moins value , ou d'en recevoir la plus value , s'il y en a. Sur ce pied , l'intérêt de cette avance à 5 pour 100 , qui est de 5000 liv.

(1) Par ce marché ils font deux dans un lit.

doit être réparti sur 400 malades ; ce qui porte la dépense annuelle pour cette fourniture à 12 livres dix sols par an & à un peu plus de 8 deniers par jour. Cette considération doit influencer sur le prix du marché.

L'hôpital sera donné à l'entrepreneur tout emménagé, ou il sera tenu de cet emménagement à ses frais. Dans le premier cas, il est nécessaire que cet Entrepreneur fournisse une caution suffisante pour répondre de ces effets & de la régularité & continuité du service ; dans le second cas, il semble que toute caution est inutile, au moins après l'emménagement exécuté.

Soit que l'entrepreneur fournisse ces effets ou non, il doit être tenu de les maintenir en bon état pendant la durée de son marché, afin que les malades ne souffrent point par un mauvais entretien. On n'est pas trop en garde contre les ruses qui se pratiquent à cet égard. Il est des entrepreneurs qui ayant tout reçu en bon état au moment de leur entreprise, négligent ou retardent les réparations convenables, & attendent à peu près le terme de l'expiration de leur marché, sur-tout s'ils doivent le laisser, pour faire les réparations. L'administration n'y gagne rien, & les malades y ont perdu. D'autres Entrepreneurs tâchent de se faire favoriser par les personnes préposées à l'estimation : ce qui a lieu quelquefois, quand ce n'est point un autre Entrepreneur qui

succede , quand les effets restent dans le pouvoir d'un corps d'administration.

On peut empêcher ces désordres par une grande attention & en ajoutant aux marchés la clause que toutes les fournitures seront vérifiées tous les six mois , & réparées selon le besoin dans tel délai prescrit.

Tous les besoins des malades , en linge , vêtemens , habillemens , & alimens , tous les frais relatifs , tant de nuit que de jour , & en toutes saisons , doivent être à la charge des Entrepreneurs ; il conviendrait d'en excepter tous les médicamens , tant simples que composés , ainsi que les instrumens de chirurgie. Il est également essentiel qu'aucun Officier de santé ne soit à leur charge ni sous leur dépendance. Cette précaution devrait même s'étendre jusqu'aux infirmiers ; moins on est élevé , plus on est asservi à ceux de qui on tient sa subsistance.

Les obligations de l'Entrepreneur doivent être clairement exprimées ; tout ce qui ne peut être que sous condition doit dépendre du principal Officier de santé ou d'administration , dont l'objet est dans l'espece de son service. Le changement , par exemple , de draps , de linge , la fourniture de charpie , bandes , dont il est ordinaire de fixer les tems , les quantités , sous la réserve de réitérer plus ou moins , selon le besoin , doivent être réglés , en cas de difficulté , par l'Officier supé-

rieur de santé ou le subalterne, qui se trouve de garde dans la salle. Il en doit être de même de tous autres objets du service.

Il ne me reste qu'à traiter du prix qu'il convient d'accorder, pour que l'Entrepreneur ne puisse jamais alléguer qu'il est en perte, & qu'au contraire, il soit assuré d'un profit honnête qui le mette en état de bien remplir ses obligations.

Si l'entrepreneur se charge, à ses frais, de l'emménagement, si les Officiers subalternes de santé, les infirmiers & les médicamens sont à sa charge, il convient de lui accorder vingt sols pour chaque journée de malade; s'il n'en était pas chargé, ce serait assez de dix-sept sols, moyennant l'exemption des droits pour tout ce qui concernerait son entreprise. Si l'emménagement était à ses frais, sans autre charge, on porterait la journée à dix-huit sols.

J'estime devoir accorder un sol par chaque journée de malade pour les fournitures & autres charges, quoiqu'il soit démontré que cette dépense ne va qu'à huit deniers; mais j'ai eu égard au nombre des malades qui étant au plus de 400, peut souvent être moindre.

L'administration ne saurait être trop en garde contre les réclamations des Entrepreneurs tendantes à indemnité, ou à augmentation. Le prix des journées à 20 sols est plus que suffisant par tout le Royaume, parce que si quelque contrée éprouve

plus de cherté dans une denrée, elle trouve une compensation dans quelqu'autre ; & il ne peut y avoir de juste demande en indemnité, à moins de quelque événement de force majeure, que la raison & la justice ont toujours pris en considération.

Les Sœurs de charité de Rochefort voulaient abandonner leur marché en 1782, elles prièrent avec instance le Ministre de la Marine de résilier leur marché qu'elles avaient alors sur le pied de dix-huit sols six deniers; pour les engager de continuer, on leur accorda vingt-deux sols pour le même marché : alors elles ont consenti de rester. Elles ne bénéficiaient gueres que de 2 sols par journée, ce qui pouvait leur procurer quatorze à quinze mille livres par an (1); l'augmentation de trois sols six deniers qu'elles ont obtenue, leur procure un bénéfice de 70 livres de plus par journée, qui, ajoutés aux 40 livres, fait par jour 110 livres, & par an 40,150 livres; bénéfice que l'esprit de leur état les portera sans doute à remettre au gouvernement, ou du moins à améliorer considérablement l'état des malades qui leur sont confiés.

Le profit de deux sols sur le marché, à raison de 18 sols 6 deniers, se démontre par le fait & par le calcul.

(1) Le nombre moyen des malades est prouvé de 400, d'après les états de la Marine considérés pendant vingt années de 1764 à 1784.

M. Delatouche de Tréville commandant la Marine à Rochefort, me fit l'honneur de m'écrire, le 15 novembre 1782, que le département espérait conserver les Sœurs grises; il m'ajouta que le remboursement des effets des Filles de charité montait à 200,000 livres. La propriété de pareils effets n'a pu être que le fruit de leurs bénéfices pendant les dix-huit ans qu'elles avaient géré l'hôpital; c'est à-peu-près 11,000 livres par an, ce qui, joint à leur dépense personnelle, complete les 15,000 liv. profit de 2 sols.

La dépense journaliere pour chaque malade, telle que l'exigeaient les conditions du marché, prouve évidemment le profit susdit de 2 sols par jour sur chacun (1) : en voici l'apperçu.

Pour la ration.	{	Une livre de viande.	5. f.
		Une livre & demie de pain.	3 id. 3 d.
		Une chopine de vin.	2 id.
			10 f. 3 d.

Pour le bois, la lumière, le charbon.	1 f.
Le blanchissage.	1 f.
Entretien & déperissement des effets.	1 f.
Pour les Officiers subalternes de santé & infirmiers.	1 f. 3 d.
Pour les médicamens.	2 f.

T O T A L. 16 f. 6. d.

(1) D'après les états de la Marine il résulte qu'il y

On pourra objecter que la livre de viande coûte plus de 5 sols : elle est à la vérité taxée actuellement à Rochefort sur le pied de 6 sols, mais elle était alors fixée de 4 sols & demi à 5 sols & demi : les Sœurs l'ont toujours eu à ce prix. Tant que j'ai été le chef de la police, cette taxe n'a point varié du prix marqué ; j'ai toujours cru que l'augmentation du prix des denrées de nécessité ne doit avoir lieu que dans les cas de disette par calamité ou d'exportation extraordinaire & nécessité.

La dépense du vin ne monte dans les états fournis par l'hospice de Saint Sulpice, qu'à 1 sol 5 deniers, quoique la pinte soit portée à 6 sols ; le vin coute à Rochefort plus de moitié moins.

L'article de l'entretien & du dépérissement des effets aurait pu être porté plus bas, puisqu'à raison de 20 francs par jour, il fait bénéficier les Sœurs de 73,000 livres en dix ans, ce qui forme presque les trois quarts de la valeur première des effets.

L'article des médicamens n'est porté dans l'hof-

a eu à peu près cent mille journées par an pendant vingt ans. Ce qui à raison de deux sols ne ferait qu'un bénéfice de dix mille livres. Mais il faut y ajouter les journées des malades de troupes de terre qui y étaient alors reçus, ce qui augmentait d'un tiers, de sorte que les Sœurs profitaient réellement de 14 à 15 mille francs au moins.

pice qu'à 1 fol 4 deniers , cependant je pense que ce service bien rempli exige au-de-là même du prix que j'y ai fixé; mais outre que je suis certain qu'il a toujours été mal fait , c'est que l'excédent qu'il en pourrait coûter pour le bien faire, a été, & se trouve plus que compensé par le profit sur les rations. En effet, sur 400 malades il y en a un tiers à la diette, un tiers à la demi-ration, & le tiers au plus à la ration; sur le premier tiers les Sœurs ont bénéficié chaque jour de 21 livres 12 sols 3 deniers; sur le second tiers elles ont bénéficié de 10 livres 16 sols, ensemble de 32 livres 8 sols 3 deniers.

C'est d'après les abus que j'ai vu avec douleur sur la partie qui concerne la fourniture des médicamens , que je conseille de n'en jamais confier l'exécution aux personnes chargées de l'entreprise.

Malgré la piété & le défintéressement des Sœurs de charité qui desservent l'hôpital de Rochefort, il n'a jamais été possible de parvenir à l'exactitude dans l'exécution de la plupart des formules; souvent les remèdes les plus simples n'étaient point administrés, ou parce qu'ils manquaient, ou parce que les Sœurs étaient trop occupées, & ne voulaient rien laisser faire aux Apothicaires, ou fort peu. Jamais malgré mes représentations, je n'ai pu obtenir l'exécution d'une de mes formules principales, qui consistait dans une préparation de sucs antiscorbutiques fort usitée en Angleterre,

& certainement efficace. Les simples même du pays qui entraient dans cette formule, ainsi que les oranges qui en faisaient partie, ne se trouvaient jamais dans l'apothicairerie. Les Sœurs substituèrent l'esprit ardent de cochlearia dans le bouillon ; on prétendait que cet usage suffisait. J'ai fait mes représentations plusieurs fois à ce sujet à M. de Ruis, Intendant de la Marine ; il m'écoutait , il donnait des ordres qu'on savait éluder. Ces abus n'auraient jamais eu lieu, si les Apothicaires avaient été chargés de cette partie essentielle du service à l'exclusion des Sœurs de charité.



C H A P I T R E V I.

Des Pharmacies ou Apothicaireries des Hôpitaux.

L'ÉTABLISSEMENT d'une apothicairerie dans un grand hôpital en régie est certainement un moyen d'économie ; il ne devient au contraire qu'une occasion de dépense superflue dans un hôpital où le nombre des malades est peu considérable.

Cet établissement, dans les hôpitaux mis à l'entreprise ne laisse à la charge de l'administration que la dépense du local ; il mérite cependant la plus grande attention quant à son objet ; il faut assurer aux malades les remèdes en quantités & qualités convenables, & sur ce point il est des précautions dont l'administration ne doit jamais s'écarter.

C'est d'après ces considérations, qu'ayant été consulté par M. Richard (1) Médecin , Inf-

(1) *Lettre de M. RICHARD.*

J'arrive, Monsieur & cher confrere, avec l'espérance de vous trouver & de vous prendre pour bouffole sur le bien que je voudrais opérer en faveur des soldats de terre malades. Je connais trop votre zèle & votre amour pour le bien de l'humanité, pour ne pas vous demander

pecteur général des hôpitaux militaires, je lui ai fait part de mes vues relatives, qui ont contribué sans doute à faire adopter par le département de la guerre, de n'établir des pharmacies complètes & générales que dans les plus grands hôpitaux, & de ne laisser dans les autres qu'une pharmacie bornée à une collection ou assortiment de remèdes simples, indigènes, & à l'exécution des formules magistrales; le surplus concernant les médicamens exotiques simples & les compositions officinales, tant chimiques que galéniques, devant être tiré des pharmacies principales.

Ces arrangemens prescrits par les ordonnances, réglemens & traités, notamment des années 1780, 81 & 82, conviennent à merveille à tous les hôpitaux de charité.

En conséquence, je crois qu'il suffit que dans l'hôpital de la capitale de chaque généralité, on y établisse une pharmacie assez complète pour y trouver les remèdes simples, indigènes ou exotiques & composés nécessaires, non-seulement pour le besoin des malades de cet hôpital, mais encore pour ceux des autres hôpitaux de la généralité, qui s'y fourniraient sur le prix d'achat, frais

un instant à Rochefort, ou mardi à la Rochelle, encore mieux le lundi au soir. Recevez, Monsieur & cher confrere, les nouvelles assurances de mon plus inviolable attachement. *Signé* RICHARD.

& soins reconnus & estimés convenablement. Ce serait une clause essentielle à inférer dans le traité pour les hôpitaux du 2^e. ordre. Quoique cette clause paraisse (1) rigoureuse & préjudiciable, au moins à la liberté ou à l'industrie des Entrepreneurs de ces derniers hôpitaux, la sûreté du service exige cette rigueur qui cesse d'en être une, lorsqu'elle est connue avant la convention du traité.

D'après ce plan, le local des pharmacies dont l'administration est tenue, ne peut varier, soit que ces hôpitaux soient en régie, ou donnés à l'entreprise. Chaque pharmacie principale exige trois pièces, un magasin, un laboratoire & une apothicairerie proprement dite. Ce dernier local est le seul nécessaire pour les autres hôpitaux.

Cette dernière pièce qui ne devrait être remarquable que par la propreté & l'ordre qu'on y doit observer, est souvent même dans les petits hôpitaux en régie, une pièce de parade plus ou moins embellie, qui contient un vain étalage de remèdes inutiles, dont l'acquisition, la conservation, la préparation & l'emploi sont dispendieux, difficiles & dangereux.

(1) Cet inconvénient n'aurait point lieu si l'entreprise de tous les hôpitaux de la généralité était donnée à la même compagnie ou à la même personne, comme il a été établi pour les hôpitaux militaires.

L'usage & l'opinion ont tellement prévalu à cet égard sur la vérité, qu'il est peut-être impossible de faire goûter la réforme nécessaire. Celle pratiquée dans les hôpitaux militaires est encore fort au-dessous de ce qu'elle aurait dû être. La sûreté & la facilité du service exigent qu'elle soit plus entière; l'économie ajoute encore à ces motifs pour la faire au moins établir telle dans les hôpitaux de charité.

On pourrait sans inconvéniens réduire la pharmacie de ces hôpitaux à deux cent remèdes, tant simples que composés. Ce nombre excède même celui employé dans l'usage journalier (1); on pourrait au moins abandonner une grande partie de la pharmacie galénique & chimique qu'il est si aisé de remplacer avec avantage par des remèdes simples bien connus. On éviterait par-là

» (1) L'amas immense des remèdes simples ou composés contenus dans la pharmacie ou le traité des drogues, sembleraient promettre l'immortalité ou du moins une sûre guérison de chaque maladie; mais il en est comme de la société où l'on reçoit quantité d'offres de services & peu de services. Dans cette foule de remèdes nous avons peu de véritables amis; M. Le Mery qui les connaissait tous ne se fiait qu'à un petit nombre, il n'employait qu'avec une grande circonspection les remèdes chimiques, quoiqu'il pût être naturellement prévenu en leur faveur ». *M. DE FONTENELLE, éloge de M. Le Mery.*

une dépense considérable ; on se mettrait à l'abri des erreurs , des dangers que des préparations difficiles ou des mélanges dont les résultats ne sont pas toujours aisés à discerner , n'occasionnent que trop souvent.

Que Pline avait bien raison de se plaindre de l'état où la médecine était de son tems ! « Les » seuls remedes , dit ce Naturaliste , agréables à » la nature , étaient ceux qui sont faciles à trou- » ver , que tout le monde peut préparer sans dé- » pense , & qui servent même de nourriture. Dans » la suite des tems , les hommes s'étant emparés » de l'esprit du vulgaire par la fraude , ont in- » venté ces vains étalages de boutique , où l'on » ne promet pas moins que de prolonger la vie » à force d'argent : la première chose qu'on y » vante , c'est la bonté d'un grand nombre de » mélanges & de compositions bizarres. On n'es- » time que les remedes de l'Arabie & des Indes ; » pour le moindre mal , il faut aller chercher des » remedes dans la mer rouge , pendant que les » véritables sont tous les jours sur la table des » pauvres ».

M. Hoffman , premier Médecin du Roi de Prusse , un des plus célèbres Chimistes de ce siècle , pensait de même. » J'aimais beaucoup , » dit-il , les remedes chimiques , lorsque je com- » mençais à exercer la médecine , mais je me suis » détrompé depuis , & ai reconnu que les remedes

» les plus vils & les plus simples étaient préférables à tous les autres ».

Il serait encore très-avantageux de réformer la plupart des remèdes exotiques, en leur substituant ceux qui se trouvent près de nous, ils coûteraient peu, & on serait certain de les avoir dans la bonté requise. La bardane, par exemple, qu'il est aisé de trouver par-tout, qui ne coûte que la peine de la cueillir, remplacerait avec avantage la farcepareille qui vient de loin, que l'on vend cher, & qui est souvent portée.

Ne vaudrait-il pas mieux substituer à une dépense aussi déplacée, celle d'un jardin dans lequel on cultiverait un certain petit nombre de plantes usuelles, pour les avoir sous la main au moment du besoin ?

Il suit de tout ce que nous avons dit, qu'il est indispensable d'établir un dispensaire ou pharmacopée particulière pour les hôpitaux qui ne contiennent que ce qui est nécessaire & utile, tant en simples qu'en composés.

Il est également indispensable qu'il y ait un formulaire dans lequel toutes les compositions magistrales d'usage dans l'hôpital soient bien détaillées. Il est indifférent que ce formulaire soit le même dans tous les hôpitaux : on peut, sans inconvéniens, laisser la liberté à chaque Médecin de régler ce formulaire selon sa prudence, d'après le dispensaire.

On a adopté pour les hôpitaux militaires ces deux établissemens, mais avec trop d'étendue pour la simplicité & l'économie qu'exige le service des hôpitaux de charité.

Le marché conclu le 2 mai 1781 avec le sieur Morel, pour la fourniture générale des hôpitaux militaires du Royaume, soumet cet Entrepreneur au formulaire de ces hôpitaux (1) & au codex de Paris pour les articles qui n'y seraient point compris; par cette dernière condition du marché, tout dispensaire est inutile, puisqu'il faut que les hôpitaux soient approvisionnés comme les meilleures apothicaireries de Paris. Cette condition digne de la munificence royale serait très-déplacée dans un hôpital de charité.

» (1) Article 58. Toutes les autres préparations &
 » manipulations journalières seront faites par l'Apothi-
 » caire en chef de chacun des autres hôpitaux, confor-
 » mément au formulaire des hôpitaux militaires & au
 » codex de Paris pour les articles qui n'y seraient point
 » compris.



C H A P I T R E V I I .

Des Officiers de santé.

LES Officiers de santé doivent être considérés comme l'ame du service des hôpitaux ; ce sont eux qui en doivent régler l'ordre , en diriger la marche , & faire tout concourir au bien des malades : ils sont par état , par intérêt , par honneur , par humanité obligés à désirer , à vouloir que leurs soins soient heureux.

L'administration peut donc se reposer des principaux soins sur ces Officiers , & leur accorder toute estime & toute considération. Elle doit seulement s'occuper des moyens d'en faire le meilleur choix possible , d'en fixer le nombre convenablement à l'étendue du service , & de maintenir entre ces Officiers une subordination d'état , qui puisse , sans humilier les subalternes , leur faire aimer leurs devoirs & leurs Supérieurs.

Ces Officiers de santé sont les Médecins , les Chirurgiens & les Apothicaires. Il serait à souhaiter que le partage de ces professions n'eût jamais été nécessité , le service des malades en serait plus facile & plus sûr. Hyppocrate & tous les anciens Médecins qui l'ont précédé ou suivi de près (1) , réunissaient ces trois professions.

(1) Galien exerçait la Chirurgie & la médecine dans son pays. Amené à Rome par Marc-Aurèle , il a cessé d'exercer la chirurgie , à cause de l'usage contraire.

Cet illustre Médecin ordonnait & opérait, il confiait à ses élèves les détails principaux dont il les avait rendus capables. Des domestiques ou serviteurs suppléaient à ce qui n'exigeait que la force : ceux-ci revenaient à ce que nos Apothicaires & droguistes appellent des garçons pileurs.

L'immensité des remedes simples auxquels on a prêté des vertus la plupart imaginaires, la quantité considérable de compositions officinales galéniques & chimiques, qui remplissent si inutilement, mais si magnifiquement les boutiques de nos Apothicaires, le préjugé qui regne en faveur de cet amas plus dangereux que nécessaire, & peut-être encore plus l'industrie excitée par cette branche de commerce, qui est à la médecine ce qu'est le luxe aux modes, ne permettent plus d'espérer une réforme desirable, encore moins la réunion de la profession d'Apothicaire à celle de Médecin.

Il n'en est pas de même de la chirurgie, elle est une partie trop essentielle de l'art de guérir, pour en avoir jamais dû être séparée; il y a trop de connexité entre ces deux professions, & trop d'avantage pour l'Etat, pour l'humanité, pour les artistes, qu'elles soient exercées par la même personne, pour ne pas espérer que tôt ou tard on reformera cet abus, on réunira ce que l'orgueil & l'intérêt mal entendus ont si mal-à-propos séparé (1).

(1) » Le partage de la médecine était fait pour hâter

Il faut si peu de talens de plus pour qu'un Médecin bien instruit puisse devenir capable d'exercer la chirurgie ; il faut si peu d'étude de plus à un Chirurgien qui a suivi les écoles avec intelligence , pour qu'il puisse être propre à l'exercice de la médecine , que j'ai lieu d'être étonné que cette réunion ne soit point déjà exécutée.

Le Médecin étudie l'anatomie , dissèque , opere sur le cadavre ; il est instruit de toutes les maladies chirurgicales , de tous les cas dans lesquels il y a nécessité d'opérer ; il doit même être instruit du quomodo de l'opération ; il doit être au besoin en état de diriger la conduite & presque la main des Chirurgiens peu instruits. Que lui faut-il de plus ? savoir pratiquer sur le vivant ce qu'il est obligé de conseiller , ce qu'il a exécuté sur le cadavre ; c'est un pas de plus qu'il lui serait aisé de franchir.

Le Chirurgien (nous le supposons bien né , bien élevé :) est obligé d'acquérir toutes les con-

» les progrès de cette science , & il les a retardés ; il
 » promettait à la Société des Chirurgiens & des Méde-
 » cins excellens , & il n'a fourni en général que des
 » docteurs sans expérience & des opérateurs mal-adroits ;
 » il devait favoriser la juste administration des secours
 » médeciinaux, il n'a servi qu'à y jeter des difficultés sans
 » nombre , qu'à lui enlever toute sûreté ». *Extrait du*
discours du célèbre M. PETIT , prononcé à l'ouverture
du cours de chirurgie le 27 novembre 1757.

naissances dont le Médecin s'occupe, à l'exception de tout ce qui a rapport aux maladies internes. Cette différence est certainement considérable, mais il a l'avantage du manuel des opérations, & il est très-possible qu'en simplifiant la médecine moderne, en la rappelant à sa vraie destination, à l'art de guérir seulement, à la manière dont Hyppocrate l'exerçait, on parviendra à avoir des Chirurgiens habiles à l'exercice de la médecine.

Cette réunion ferait, comme je l'ai dit, avantageuse à l'Etat, à l'humanité, aux artistes même.

A l'Etat, en ce que les vaisseaux du Roi, les armées, les troupes seraient, sans augmentation notable de dépense, pourvus d'Officiers de santé suffisamment instruits: les petites villes, les campagnes jouiraient du même avantage.

Les avantages de cette réunion pour l'humanité sont sensibles; les malades recevraient dans l'instant les secours dont le retard ou le refus leur devient souvent très-préjudiciable (1).

(1) A mon arrivée à Rochefort je fus très-étonné de voir que tous ceux qui se mêlaient de médecine, Médecins, Chirurgiens, Apothicaires & Gardes malades croyaient que la saignée pratiquée dans le chaud de l'accès avant la sueur était dangereuse. Je vis avec autant d'étonnement que l'on ne traitait les petites véroles que par une méthode incendiaire; ma conscience & mes lumières ne me permettaient point d'adopter des usages

Ils ne feraient point alarmés par les opinions souvent différentes du Médecin ou du Chirurgien ; ils ne seroient point ébranlés dans leur confiance , moyen qui , en procurant la tranquillité aux malades , influe beaucoup sur leur état. Ils ne feraient jamais exposés à être les victimes de la mauvaise foi (1), de l'ignorance ou de la négligence , comme il n'est arrivé que trop souvent.

Les Médecins retireraient eux-mêmes le plus grand avantage de cette réunion ; outre la cessation des empiétemens des Chirurgiens sur leur profession qui est déjà presqu'envahie par-tout ,

aussi pernicieux ; mais chaque fois que je m'en écartais je trouvais des résistances de la part des Chirurgiens , sur-tout pour les saignées ; leurs refus , leurs contrariétés ont coûté la vie à plusieurs personnes. J'en ai fait des représentations aux Magistrats qui n'y ont point eu égard , & il a fallu beaucoup de tems pour faire tomber ces préjugés. Les jeunes gens ont été les premiers qui ont cédé à la vérité ; les plus vieux ont persisté s'y croyant fondés par l'exemple des anciens Médecins dont la pratique avait été leur flambeau. On aurait de la peine à se persuader combien les contrariétés que j'ai éprouvées de toute part étaient nuisibles aux malades & m'étaient désagréables.

(1) Quelques Chirurgiens les plus ignorans osaient changer jusqu'aux remèdes qu'ils préparaient chez eux au préjudice des Apothicaires ; & encore plus à celui des malades.

ils auraient de plus une satisfaction bien digne d'eux , celle de voir que ce désordre ne ferait plus le malheur public ; que les Chirurgiens devenus Médecins , & les Médecins devenus Chirurgiens , ne seraient plus qu'un corps de citoyens honnêtes & vraiment utiles. Fasse le Ciel que , sous le règne de Louis le juste & le bienfaisant , cette heureuse révolution puisse avoir lieu !

En attendant que ce vœu puisse avoir son exécution , il faut attacher aux hôpitaux les Officiers de santé qui y sont nécessaires dans l'état actuel.

Le premier de ces Officiers est sans contredit le Médecin , à cause de l'importance & de l'étendue de ses fonctions. Il doit réunir aux talens de son état l'amour du travail & l'esprit de désintéressement ; il faut qu'il fasse moins de cas des honoraires que de la gloire d'être utile aux malheureux , & de l'estime publique qu'il en peut espérer. Il convient qu'il soit âgé de trente ans environ , qu'il ait exercé la médecine , ou au moins suivi un hôpital quelconque pendant quelques années de la manière qui sera exposée plus bas.

Le nombre de ces Officiers doit être proportionné à celui des malades , & j'estime d'après mon expérience , que dans un hôpital de 400 malades , il faut 4 Médecins , ou au moins 2 en titre (1)

(1) Une visite de 200 malades exige , pour être bien faite deux heures de tems au moins.

& un troisième surnuméraire pour aider en cas d'augmentation du nombre des malades, ou pour suppléer dans les cas d'absence ou de maladie du titulaire.

Il faut que chaque Médecin continue son service sans interruption, qu'il voie ses malades deux fois le jour (1), que chacun ait son département: ainsi dans un hôpital construit pour 400 malades, d'après mes vues, il y aurait huit salles bien distinctes & séparées. Chaque Médecin serait chargé de 2 ou 4 salles, sans s'entremêler de celles de son confrère, où il n'irait qu'à son défaut, ou en cas de consultations, auxquelles le Médecin surnuméraire serait toujours invité, si le tems le permettait. Ces Médecins ne seraient point subordonnés l'un à l'autre; le plus ancien en grade jouirait seulement des égards qu'on ne refuse jamais à l'ancienneté.

Le nombre des blessés n'étant ordinairement que le dixième des malades d'un hôpital, il suffit d'un Chirurgien en chef & d'un aide ou surnuméraire, vû que la petite chirurgie administrée sous les ordres des Médecins, est remplie par les élèves Chirurgiens.

(1) Rien n'est plus inconséquent, sur-tout dans l'état actuel des écoles de Médecine, que l'usage de faire visiter les malades le matin par un Médecin, & le soir par un autre.

*comme cela se pratique à
l'hôtel-dieu de paris — E*

La pharmacie dans les hôpitaux de 400 malades nécessite dans l'état actuel un Apothicaire en chef & un aide ou furnuméraire ; le choix de ces Officiers ne doit être fait que d'après l'avis des Médecins , ceux-ci ayant le plus grand intérêt à procurer des sujets dont les talens & l'attention les assurent d'une exacte & fidele exécution de leurs ordonnances.

L'Apothicaire en chef sera chargé de veiller à l'approvisionnement nécessaire , & de toutes les opérations de pharmacie galénique & chimique.

L'Apothicaire furnuméraire aidera celui en chef pour cette partie ; mais il sera plus spécialement chargé de l'exécution des formules , dont il surveillera la distribution qui en doit être faite dans les salles.

Indépendamment de ces Officiers de santé , il est d'usage qu'il y ait dans chaque hôpital des élèves en chirurgie & en pharmacie ; le nombre en est fixé par les marchés & ordonnances , de manière qu'il doit y avoir un élève Chirurgien par 25 malades , & un élève en pharmacie par 50 , ce qui obligerait d'avoir dans un hôpital de 400 malades 16 Chirurgiens & 8 Apothicaires.

La nécessité d'avoir des Chirurgiens instruits se joint à l'économie pour réformer ces derniers , & les faire suppléer par les élèves en chirurgie. L'Apothicaire n'a pas besoin d'être instruit de l'effet des remèdes , il suffit qu'il les connaisse ,

qu'il puisse juger de leur bonne ou mauvaise qualité, qu'il sache les préparer; c'est dans son laboratoire & dans sa boutique que son travail doit se terminer; il n'en doit point sortir. Le Chirurgien, au contraire, à qui on est souvent obligé de confier le traitement des malades, a besoin d'être instruit des propriétés de chaque remède simple, de l'efficacité des remèdes composés qu'il est dans le cas d'employer: c'est donc un abus préjudiciable que d'ôter à ces élèves qu'on aurait intérêt de rendre Médecins, les moyens les plus sûrs pour qu'ils acquièrent au moins une partie principale des connaissances requises pour cet état.

Les 16 Chirugiens élèves conservés, à l'exclusion de tous autres, suffiroient dans un hôpital de 400 malades pour que le service soit bien fait; ils ne feront point surchargés de travail, moyennant l'ordre proposé dans les chapitres^s suivans.

Il serait beaucoup plus avantageux que ces élèves pussent être suppléés par de jeunes Médecins ou par des élèves en médecine, ce serait le meilleur moyen de procurer d'excellens sujets très-utiles à l'Etat: & je ne doute point que le gouvernement n'y parvînt aisément sans dépense, s'il donnait sa sanction aux divers arrangemens dont je parlerai dans cet ouvrage, & que j'ai en grande partie communiqué depuis long tems aux

Médecins inspecteurs généraux, & aux Ministres des départemens de la guerre & de la marine.

Je ne m'étendrai point sur le traitement des Officiers de santé. L'exécution des arrangemens que j'ai à proposer diminueroit considérablement cette dépense, sans diminuer les émolumens des Médecins & Chirurgiens titulaires. La dépense des Chirurgiens subalternes cesseroit d'avoir lieu; mais dans l'état actuel, il n'est pas possible d'y apporter d'autre réforme que celle des huit Apothicaires supprimés.

On pourrait cependant éviter celle des appointemens des élèves Chirurgiens. Il suffit bien qu'ils soient logés, nourris aux frais de l'hôpital, & qu'ils reçoivent toutes les instructions nécessaires pour récompense de leur travail; sur-tout si leur service continué pendant un tems fixé leur tenoit lieu d'apprentissage pour la maîtrise en province.

Tout ce que je dis ici peut s'appliquer avec un avantage beaucoup plus considérable aux élèves Médecins, si la totalité de mes vues s'exécutoit, ainsi qu'on le verra dans les chapitres 9 & 13.

Le gouvernement pourrait même dès-à-présent tenter cette utile expérience, & voir sous peu de tems les jeunes Médecins s'empresier de venir remplir dans les hôpitaux les fonctions des élèves Chirurgiens, ou au moins les plus importantes, celles de la distribution des remèdes,

de la tenue des feuilles de visite & des observations journalières. Il n'est pas douteux que ces personnes déjà instruites n'apportent plus d'aptitude & plus de talens pour cette besogne que des jeunes-gens, même des enfans, dont l'éducation a été souvent négligée, & qui à peine savent lire & écrire, quand les parens sollicitent pour les faire admettre aux hôpitaux.

Si on ajoutait à l'utilité des instructions, dont les jeunes Médecins sont toujours avides, quelques privilèges bien mérités, on ne manquerait point d'en trouver suffisamment qui desireraient faire ce service, sans être en aucune manière à charge à l'hôpital, où il conviendrait pourtant qu'ils soient honnêtement logés, s'ils le desiraient.

Un des moyens qui pourrait mieux les déterminer à rechercher ces places, serait de les affranchir des agrégations établies au préjudice des facultés dans plusieurs villes du Royaume.

La plupart des facultés de médecine s'étant relâchées sur la rigueur des épreuves pour les grades de Licencié & de Docteur (1), le Roi, pour réprimer cet abus, restreignit leurs privilèges, en établissant dans les villes principales des collèges de médecine, auxquels les Médecins reçus

(1) V. l'édit de 1707.

dans les Universités , doivent se faire agréger pour avoir la liberté d'exercer dans ces villes.

Cette aggrégation consiste à payer de certaines sommes plus ou moins fortes , à subir quelques examens , à soutenir quelques thèses (1) , c'est-à-dire , à réitérer quelques actes semblables à ceux prescrits dans les écoles de médecine. C'est une répétition de forme , c'est une répétition des mêmes abus. Les Médecins qui composent ces collèges sont des hommes comme ceux qui composent les facultés : l'intérêt , les égards , les passions ont prise également sur eux. Qu'est-il résulté ? que les jeunes Médecins instruits , mais sans fortune , ont été exclus des grandes villes ; que d'autres moins instruits ont été favorisés pour cette aggrégation , & qu'en général la crainte de partager les bénéfices , motif nuisible au public , peut décider du plus ou du moins de difficulté qu'éprouvent les aspirans.

Pareil établissement n'apporte aucun nouveau degré de lumière , il prouverait tout au plus celles que l'on a acquises. Ne serait-il pas infiniment

(1) Le plus grand de tous les abus est de soutenir des thèses , on y cherche plus à éblouir qu'à s'instruire : c'est une espèce d'escamotage où le plus rusé & le plus opiniâtre l'emporte sur l'homme instruit , mais sage & modeste. Les examens sont bien plus propres à s'assurer de talens qu'un ergotage pointilleux qui embarrasse l'homme sensé.

plus avantageux qu'on supprimât ces agrégations, & qu'on y substituât l'obligation aux jeunes Médecins d'être attachés au service d'un hôpital pendant deux ou trois ans après l'obtention de leurs grades ! Si on ne juge point à propos de supprimer les agrégations, on peut au moins, sans inconvéniens, accorder aux jeunes Médecins qui auroient servi gratuitement dans un hôpital pendant un tems fixé, le droit d'exercer dans toutes les villes du Royaume, sauf à les agréger aux colleges sans aucuns frais, & par un seul examen public sur tout ce qui concerne la médecine pratique.

Les ordonnances pour les hôpitaux militaires ont établi des Médecins surnuméraires, qui ont la perspective de devenir Médecins titulaires & Médecins des armées. C'est un arrangement très-utile qui faisait partie des vues que j'avois adressées à M. Richard, Inspecteur général. Pourquoi ces vues ne mériteraient-elles pas la même considération pour tous les autres hôpitaux de marine & de charité ? & avec d'autant plus de fondement, que les hôpitaux militaires ne peuvent instruire que sur certaines maladies, celles qui attaquent des hommes presque tous à fleur d'âge, & tous d'un même état ; au lieu que les hôpitaux de la marine instruisaient des maladies de gens de tous âges & de divers états ; & ceux de charité où l'on reçoit des personnes des deux sexes

& de tous âges procureraient une instruction plus générale, & par conséquent infiniment plus utile au public.

Les campagnes, les villes, la Cour seraient plus assurées d'avoir de bons Médecins, s'ils étaient tous obligés de servir dans les hôpitaux, & cette obligation serait remplie avec empressement, si les places, si les charges utiles & honorifiques de cette profession n'étaient accordées qu'en raison des talens & des services.

Platon avait bien raison de dire que rien ne prouvait davantage la dépravation des mœurs que de manquer de bons Médecins & de bons Magistrats. » *Malæ & indecoræ morum culturæ in*
 » *urbe ^{nul} malum majus habere poteris argumentum,*
 » *quam indigere medicis magistratibusque summis.*
 » PLATO de republicâ, Lib. 3.



CHAPITRE VIII.

Des Infirmiers.

LES soins des Officiers de santé si nécessaires aux malades deviendraient inutiles, s'ils n'étaient point secondés par la vigilance & les services d'autres personnes uniquement chargées de garder les malades de nuit & de jour, de leur délivrer les subsistances convenables, & de les tenir dans l'état de la plus grande propreté possible.

Ces soins ne sont pas tous de la même nature : les uns exigent de l'intelligence, de la charité, de la patience ; les autres n'exigent que de la force, de la docilité & de la constance.

Je diviserai en conséquence ces personnes désignées ordinairement sous le nom générique d'Infirmiers en Infirmiers gardiens que j'appellerai assistans, & en Infirmiers serviteurs que je qualifierai de garçons ou filles d'hôpital (1). Ce ne seront que des noms changés, mais ils rendent mieux les fonctions de chacun de ces états, & peuvent être plus agréables à ceux qui les remplissent.

Les assistans doivent être des personnes de l'un & de l'autre sexe, bien élevées, sachant lire & écrire, intelligentes, de bonne conduite & de mœurs douces.

(1) Tout ce que je dis dans cet essai des hommes doit s'entendre des personnes du sexe qui sont attachées aux hôpitaux.

Leurs fonctions sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de les détailler ; elles seront d'ailleurs indiquées dans la suite. On fait en général que ces personnes ne doivent jamais perdre les malades de vue , qu'elles doivent consoler les uns, exciter les autres , prévenir tous leurs besoins, ne rien négliger pour qu'ils aient à tems les subsistances & autres secours ordonnés , pour qu'ils soient bien couchés & vêtus convenablement.

Ces mêmes assistans sont chargés de veiller à ce que le changement de draps & de tous autres linges ait lieu , aussi souvent que le marché de l'Entrepreneur & le besoin extraordinaire l'exigent ; ils doivent s'opposer à tous désordres , à tous abus, & avertir à tems les Officiers de santé & ceux d'administration de ce qui pourrait survenir d'irrégulier.

Le nombre de ces assistans ne peut être moindre que de deux par salle de cinquante malades. L'ordonnance militaire en établit un pour quinze malades blessés ou vénériens, mais ce nombre se trouve suppléé par les garçons ou filles d'hôpital.

On a agité assez à propos la question, s'il convient que le soin des malades soit exclusivement donné à des femmes, que l'on suppose plus douces & plus propres à entretenir l'ordre & la propreté : cette opinion est la plus générale ; cependant l'expérience nous démontre que plusieurs

hospitaux tenus par des hommes sont très-propres & bien administrés; & que les hopitaux confies aux femmes n'ont pas été exempts de l'infection & du désordre. La douceur même des femmes est souvent un obstacle au maintien du bon ordre; leur cœur plus facile, leur esprit moins fort, les rendent souvent trop dociles aux desirs des malades, & trop peu attentives à ceux des Officiers de santé. Les hommes plus fermes & plus réguliers, n'accordent aux malades que ce qui leur est prescrit. La déférence que les supérieurs ont pour les femmes, ne réprime point leurs dangereuses facilités (1).

L'hôpital de la charité de Paris gouverné par des hommes, est infiniment mieux tenu que l'Hôtel Dieu gouverné par les femmes. L'hôpital royal de la marine de Rochefort tenu par les Sœurs de charité, a péché par les abus les plus funestes,

(1) Lors de l'arrêt du Conseil du 17 août 1777, par lequel le Roi invitait ses sujets à communiquer leurs vues sur l'amélioration de l'Hôtel-Dieu, j'eus une conversation relative avec un des Administrateurs, qui ne repliqua à ce que je proposai, qu'en disant que si les malades étaient trop bien à l'Hôtel-Dieu, il y en aurait un trop grand nombre, que les indigens y viendraient sans être malades; je lui observai que la diette alors ordonnée par les Médecins les en faisait sortir; il repliqua qu'il ne serait point possible de rendre les Sœurs assez dociles sur ce point de régime.

dont une partie n'aurait pas eu lieu , s'il avait été gouverné par des hommes.

D'après cette comparaison & mon expérience, je crois être fondé à conclure que le soin des malades dans les hôpitaux militaires & autres, où il n'entre que des hommes, devrait être confié aux hommes seulement ; que dans ceux où l'on reçoit les personnes des deux sexes, le soin des hommes doit être confié aux hommes & celui du sexe à des femmes : la décence, qui est aux mœurs ce que la santé est au corps, s'accorde avec l'expérience pour étayer cet usage.

Rien n'est si aisé que cet arrangement, si les salles des hôpitaux sont distribuées comme je l'ai dit au chapitre 2^e ; les malades de différent sexe seront tous logés dans des bâtimens séparés ; le service alors se fera sans inconvénient. Il y a plus, c'est qu'il en peut résulter une émulation très avantageuse pour les malades : chaque département voudra l'emporter sur l'autre pour l'exactitude & la propreté.

On agite une autre question : Faut-il pour ce service des corps Religieux de préférence à des séculiers ? Si on se règle sur l'état actuel des choses, je pense qu'il serait plus utile que le soin des hommes soit par-tout confié aux frères de la Charité ou autres Religieux, & celui des femmes aux sœurs de Charité ou autres Religieuses, les uns & les autres envoyés en nom-

bre suffisant par détachemens , toujours sous l'ordre d'un d'entr'eux comme supérieur.

Mais si on consulte l'avenir , qui peut amener un plus grand refroidissement pour l'état monastique ; si on consulte même le véritable intérêt public , qui consiste principalement à procurer des ressources à tous les sujets d'un grand Etat , dont la population est considérable , je ne balance pas à dire qu'il faut préférer les séculiers pour ce service.

Les assistans n'étant tenus qu'à un service que l'humanité & la charité rendent honorable , étant dégagés des fonctions serviles & désagréables réservées aux serviteurs , on en trouvera suffisamment. Ces places pourront convenir à plusieurs personnes honnêtes , incapables de travaux pénibles , ou à qui la domesticité répugnerait. Ce serait une ressource pour ces enfans de la nature qui rendraient à la charité publique les services qu'ils en ont reçus. Quelques moyens d'encouragemens qu'il est si aisé au Gouvernement d'employer avec fruit , seraient tout à la fois l'invitation à ce service & sa récompense.

Il suffirait peut-être pour y exciter les hommes , d'établir que nul ne pourrait devenir contrôleur dans les hôpitaux militaires ou officier subalterne d'administration dans les autres , qu'après avoir rempli les fonctions d'assistant pendant un certain nombre d'années.

Les femmes pourraient y être excitées , avec utilité pour le public , si on accordait le titre de *gardes malades privilégiées* à celles qui auraient exercé pendant le même tems les fonctions d'assistantes.

Le privilège de ces gardes malades distinguées des gardes malades ordinaires , consisterait dans la permission exclusive de placer au-dessus de leurs demeures l'inscription portant leurs noms & le titre de *garde malade privilégiée* , & en outre l'assurance d'être , en cas d'infortune prouvée , reçue sur le pied d'assistante libre dans l'hôpital , après vingt ans de service de garde-malade attesté par les médecins & les magistrats du lieu.

Quant aux serviteurs , garçons & filles d'hôpital , il suffit qu'ils soient dociles & de bonne conduite. Ils doivent être directement sous les ordres des assistans , sans cesser pour cela d'être subordonnés aux officiers de santé & d'administration : leurs fonctions sont de tenir les salles nettes , ainsi que les vases servans aux malades , de faire les lits , de vider & nettoyer les chaises percées & de faire enfin tout le service qui leur est commandé par les assistans.

Leur traitement d'après l'usage établi dans les hôpitaux militaires est qu'ils soient nourris à la ration des malades & qu'ils reçoivent tous les mois le prix de leurs gages.

Comme les récompenses pécuniaires sont les plus sûrs encouragemens pour ces fortes de sujets, je pense qu'il serait bon de leur accorder une augmentation de gages après un certain tems de services, & d'établir quelques prix d'émulation qui se distribueraient tous les ans dans une assemblée publique, à ceux d'entr'eux qui se feraient distingués par leur zèle & leur exactitude.

Tous ces serviteurs ainsi que les assistans & officiers de santé ne doivent jamais être à la charge des Entrepreneurs; c'est à l'administration à en supporter la dépense; l'Entrepreneur ne doit être tenu qu'à faire les avances des nourritures sur le prix convenu dans son marché.



C H A P I T R E I X.

*DES Feuilles ou Cahiers journaux nécessaires
pour rendre le service des hôpitaux utile aux
malades & au public.*

L'ÉTABLISSEMENT des hôpitaux a pour but le soulagement des malades , leur conservation & leur guérison autant qu'il est possible. Ce but est-il rempli ? Comment peut-il l'être ? Voilà les deux objets essentiels que j'ai à traiter dans ce chapitre un des plus importans de cet Essai.

Je frémiss de dire la vérité ; il est peu d'hôpitaux ou plutôt il n'en est point, où les Médecins ayent pu rendre leurs soins assez utiles pour atteindre ce but ; il en est plusieurs où les abus ont rendu ces soins inutiles & même dangereux.

C'est de la visite du Médecin faite régulièrement & bien exécutée , que dépend tout le succès désiré.

Cette visite pour être régulièrement faite, doit présenter au Médecin les moyens de connaître & de se rappeler chaque jour la nature des maladies qu'il a à traiter, leurs époques, les di-
verses

verses circonstances qui les accompagnent, la quantité & qualité des secours qu'il a prescrits, & les événemens qui sont survenus soit naturellement, soit par erreur ou par abus.

On ne peut me contester que tout cela ne soit d'une nécessité indispensable. Je demande maintenant & j'en appelle à la conscience des médecins qui ont desservi ou qui desservent les hôpitaux, si leurs visites sont susceptibles de cette régularité. Au besoin j'en appellerai à leurs cahiers de visite; mais ils sont trop honnêtes pour ne pas convenir de la vérité. Ils s'excuseront sur l'usage, sur l'impossibilité ou la difficulté de faire mieux, peut-être sur la bonté de leur mémoire.

Parmi ces excuses auxquelles il est malheureux d'être obligé de recourir, la dernière admissible à certains égards pour les petits hôpitaux de dix, vingt, trente malades au plus, ne peut être admise pour les hôpitaux plus considérables. Il est impossible qu'un Médecin, de quelque mémoire supérieure qu'il soit doué, ait présents les tableaux d'un plus grand nombre de malades, s'il n'a devant les yeux un cahier, une feuille ou journal de visite, qui lui indique l'état de chaque malade & la suite de son traitement. Le peut-il avec le cahier de visite en usage? Ce cahier qui ne contient que les numéros des lits, le régime & les secours ordonnés, peut-il l'ins-

traire suffisamment? C'est cependant ce cahier insuffisant qui régle tout , & il y a quelques Médecins qui ne l'ont pas même toujours en mains , ils se contentent de l'entendre lire.

Non-seulement le Médecin , en se bornant à cet usage , ne peut bien connaître aucune maladie ; mais il est de plus exposé à toutes les erreurs que les abus dont il n'acquière point la connaissance , occasionnent. Quelquefois ce n'est plus le malade qu'il a vu la veille , il est mort , ou on l'a changé de lit sans en avertir ; souvent le malade n'a point eu ses remèdes , il les a refusés ou en a pris par quiproquo d'autres que ceux ordonnés ; plus souvent encore le régime prescrit , mais mal exécuté , aggrave la maladie ou empêche ou retarde la prise ou l'effet des remèdes. D'autres fois les malades trompent le Médecin par ignorance ou par malice : si on ajoute à ce désordre trop ordinaire , les inconvéniens d'un local trop resserré & la malheureuse nécessité de coucher deux ou plusieurs malades ensemble ; on aura le véritable tableau de ce que j'ai observé à l'Hôtel-Dieu de Paris & à l'hôpital de Rochefort ; je cite ces deux hôpitaux seulement , parce que dans le grand nombre d'hôpitaux que j'ai vus en France & dans les pays étrangers , ce sont ceux où j'ai été le plus à portée d'appercevoir les abus.

J'arrivai à la fin de février 1758 à Rochefort

pour y exercer les fonctions de médecin de de la Marine , & je fus étonné de voir que dans un hôpital , où l'Etat n'épargne aucune dépense nécessaire, la mortalité y était aussi considérable (1); je le fus encore plus des abus qui concouraient à causer cette mortalité, abus qu'il était très-facile de réprimer.

J'avais été précédemment attaché à l'hôpital ambulante de l'armée du bas Rhin, commandée par M. le Maréchal d'Estrées; cet hôpital n'était point susceptible d'un meilleur ordre que celui que j'y ai vu.

Après la prise de Hanovre & du duché de Brunsvick, je fus chargé de l'hôpital principal établi en cette dernière ville; la course forcée pour l'expédition de Closterseve, les pluies, le froid & bientôt l'inconvénient des poëles trop chauffés, auxquels les soldats n'étaient point accoutumés, occasionnèrent beaucoup de maladies qui remplirent les hôpitaux; le local trop resserré de presque tous les aggrava; la fièvre

(2) Dans les mois de janvier & février 1758 qui précèdent ^{re} mon exercice, il était mort 310 personnes. Le nombre des malades au premier mars que je pris le service était de 600; je perdis dans ce mois 109 malades. J'étais outré de douleur & de dépit de voir que les abus & les préjugés étaient plus meurtriers que les maladies.

d'hôpital les rendit meurtrières. Les officiers de fanté, ceux d'administration, tous ceux qui étaient attachés à ce service tombèrent malades, le plus grand nombre mourut. J'en fus quitte pour être allé jusqu'aux portes du tombeau. Si on avait voulu barraquer les malades, & régler le feu des poëles, comme je l'avais conseillé à tems, on aurait évité une grande partie de cette mortalité.

Je reçus dans ma convalescence la nouvelle que j'étais nommé Médecin de la marine à Rochefort, j'y arrivai, comme je viens de le dire, à la fin de février 1758.

Je ne connaissais point du tout ce pays; je craignais d'y être embarrassé pour le traitement du scorbut que l'on me disait y être commun au point de faire les trois quarts des malades. J'avais sur cette maladie plus de théorie que de pratique; & je la devais à M. Lind, Médecin Anglois, qui a donné le meilleur traité à ce sujet(1),

(1) Les trois quarts des malades étaient réputés scorbutiques; je ne reconnaissais que dans un petit nombre de sujets les traits du scorbut décrits par Lind. J'osai douter, je ne tardai point à changer de méthode: le succès & quelquefois l'ouverture des cadavres me confirmèrent que le préjugé était pour beaucoup dans l'opinion qui généralisait si fort le scorbut; mais ce préjugé avait tant de partisans que c'était s'exposer que de le combattre.

Je me flattais qu'aidé des lumières de mes deux collègues je ne tarderais point à m'instruire. Je me réjouissais encore d'être attaché à un hôpital en réputation, où rien n'était épargné pour le bien-être des malades.

Quelle fut ma surprise, & je puis dire ma douleur, lorsqu'ayant pris le service peu de jours après mon arrivée, je retrouvai les dangers du local comme à Bruswick & quantité d'abus des plus pernicioeux ! Il serait trop long de les détailler tous, je ne rappellerai que ceux qu'il était facile aux Médecins de faire cesser, que ceux dont leur usage les rendait la cause.

Il était très-aisé de faire rendre un règlement qui assurât le service qui en indiquât l'ordre ; il était aisé de ne confier l'exécution des formules qu'aux officiers de santé attachés à la pharmacie (1) ; de ne pas laisser subsister l'usage absurdes de la distribution de tous les lavemens par un élève, & de toutes les potions purgatives (2).

(1) Cette exécution était confiée aux Sœurs chargées de l'entreprise, il n'était pas facile de les rendre exactes à cet égard, la déférence des Supérieurs les avait gâté.

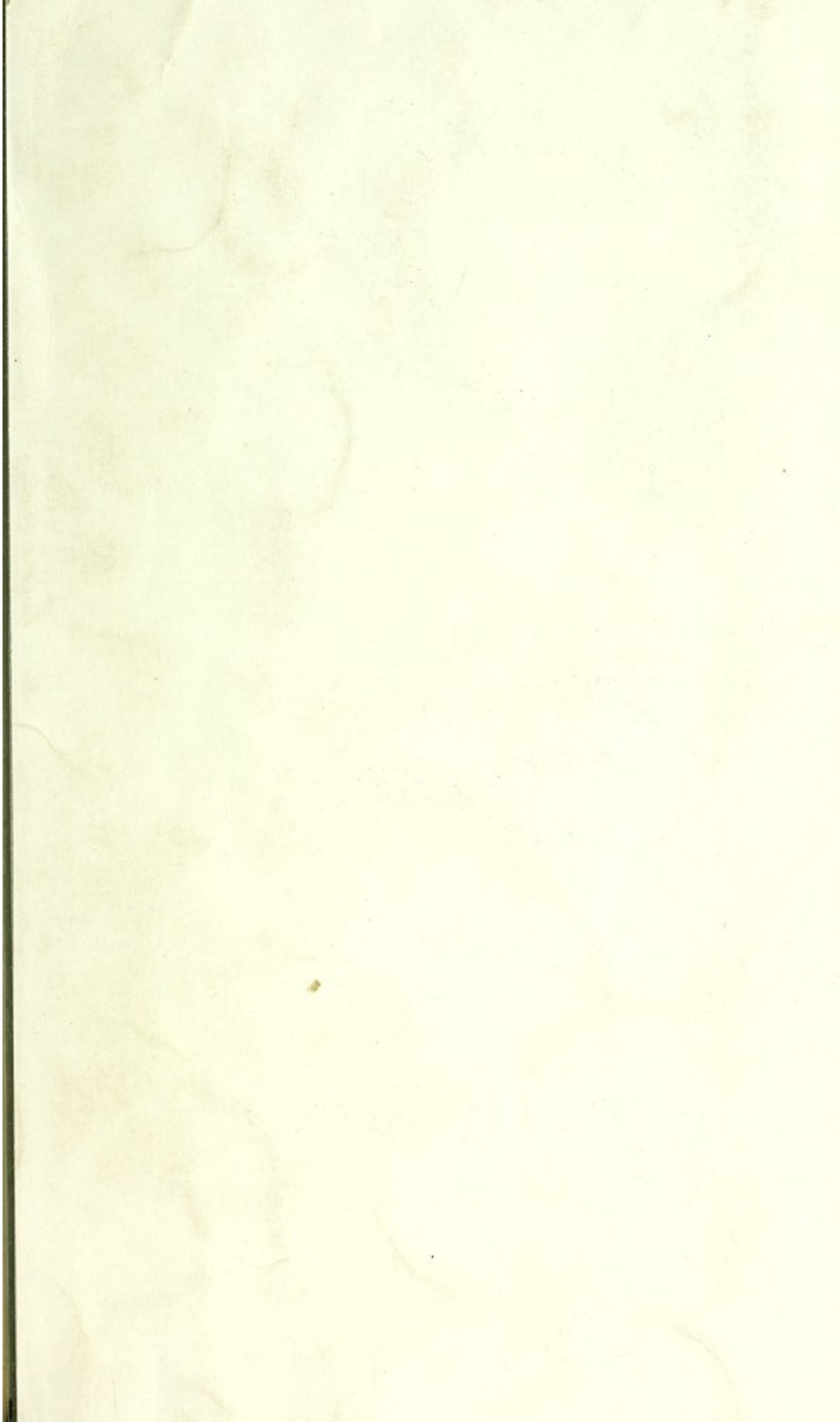
(2) Cet usage avait pour inconvéniens un retard préjudiciable des secours & leur altération, les premiers lavemens pouvant être donnés trop chauds, les autres trop froids.

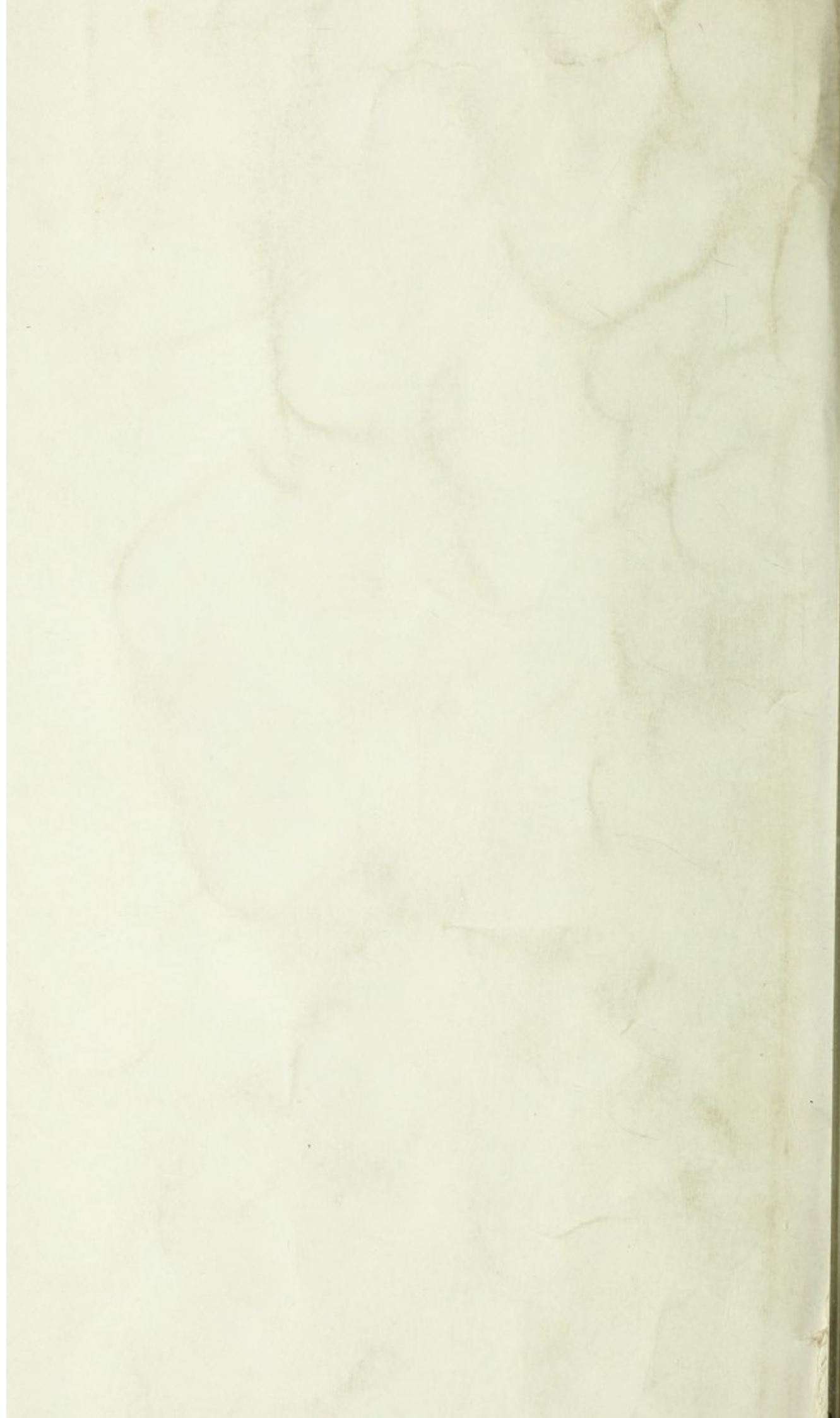
par un autre ; il était aisé d'affujettir les sœurs de charité à suivre exactement le régime prescrit , & de les empêcher de donner tous les matins avant ou pendant la visite le potage appelé *Gigodaine* , dont il a été parlé ci-dessus , distribution que les Médecins avouaient gêner leur service & être nuisible aux malades ; il était aisé de veiller sur la distribution des remèdes , de manière à sçavoir si les malades les avaient pris (1) , ou pourquoi ils ne les avaient point pris ; il était aisé de ne permettre la sortie des malades

(1) Le plafond des salles était parsemé de bols de quinquina. Les malades s'exerçaient à qui les y attacherait le mieux ; d'autres malades les emportaient en ville & les donnaient ou vendaient.

Il paraît que les abus de ce genre ne sont pas cessés puisque M. Lucadou , mon successeur dans cet hôpital , dit à la page 49 du traité sur les maladies de Rochefort qu'il vient de faire imprimer cette année. » J'obtiens les plus grands succès de ce remède , (celui pour la fièvre quarte conseillé par M. Lorenty) , » je guéris par ce moyen , soit dans les hôpitaux soit en ville , plus des trois quarts des malades. Je suis obligé d'avouer que dans l'automne de 1783 les bons effets de ce remède à l'hôpital parurent d'abord moins brillans. Je ne savais si je devais en accuser la constitution de l'année ; mes recherches à cet égard m'ont persuadé que la négligence des jeunes gens chargés de sa distribution en était la principale cause.

Le même Auteur à la page 141 , où il parle des





que dans le cas de guérison ou du moins dans un état de convalescence assurée (1) ; & enfin ce qui était le plus intéressant , on aurait facilement réussi auprès du Gouvernement à obtenir l'agrandissement de l'hôpital du moment qu'il a paru nécessaire , & par-là éviter de voir les malades si longtems entassés.

L'usage introduit par les Médecins eux-mêmes , était une autre cause d'abus non moins dangereuse.

Au lieu de se partager les malades entr'eux , un seul les voyait tous à tour de rôle par mois. Le nombre commun dans cet hôpital étoit de 400 , il y en avait souvent 600 , j'y en ai vu jusqu'à un mille à la fois. On sent assez l'inconvénient d'une pareille surcharge pour les mala-

fébricitans rechutés parvenus à un état approchant du scorbut au troisieme degré , dit : » ils s'éteignent au » moment où on s'y attend le moins ; quelquefois ce- » pendant ils sont très-dégoûtés plusieurs jours avant la » mort ; mais c'est un accident que nous ignorons souvent , » parce que les malades le cachent pour pouvoir vendre » ou donner leur alimens à leurs camarades.

(1) M. Cochon Dupui, premier Médecin, soutenait qu'il étoit mieux de laisser toute liberté aux malades ; ce n'a été qu'après l'établissement des garnisons à Rochefort & la réception de leurs malades dans l'hôpital de la marine, que cet abus a été réprimé ; il a duré encore quelques tems avant d'être aboli pour la marine.

des & pour les Médecins ; je l'ai déjà dit , c'est beaucoup que 200 malades pour un Médecin , aussi avouerai-je de bonne foi que la visite de tant de malades m'excédait , que je ne voyais bien que les premiers, quelquefois aussi les derniers. Le plaisir de voir finir ma besogne ranimait mon courage : une visite qui dure cinq à six heures ne peut être soutenue avec la même attention.

Le changement du Médecin à chaque mois pouvait amener des inconvéniens , mais ils sont moins dangereux , & peut-être ces inconvéniens sont-ils alors compensés par certains avantages qui résultent de ces changemens même , qui , s'ils peuvent préjudicier à quelques malades peuvent devenir profitables à quelqu'autres.

Un autre abus plus nuisible que ce dernier , mais que j'ai évité , parce que j'en étais le maître , est celui de l'heure de la visite. Les ordonnances militaires la fixent à sept heures en été & à huit heures en hyver ; cependant quelque fût le nombre des malades , on la faisait souvent dès cinq heures du matin , quelquefois même plutôt.

Outre l'inconvénient de mal juger des malades à la lumière, il en résultait plusieurs autres , tels que d'interrompre leur repos , de les éveiller en sursaut , de les trouver suans ou transpirans , encore fatigués du sommeil , de ne pouvoir juger sainement dans cet instant de l'état du pouls &

du visage que la précipitation de la visite ne laisse pas le tems de rasseoir , ni au malade encore à demi endormi celui de se recueillir , & de répondre assez vite & convenablement.

Ces abus étaient fort anciens , & ils acquéraient encore plus de force par l'insuffisance du cahier de visite. Je proposai sur tout cela mes idées de réforme, ce fut sans succès. Je crus alors que ma conscience & mon honneur exigeaient que je tentasse de plus grands efforts ; je présentai un plan de règlement à M. de Ruys , alors Intendant de la marine ; ce supérieur le trouva fort de son goût ; mais malgré sa bonne volonté , ce projet n'eut pas son exécution.

Je fis passer ce plan au Ministre , je reçus une réponse agréable des Bureaux , c'est tout ce qui en est résulté.

Je ne me décourageai point ; je proposai peu de tems après au Ministre des moyens non dispendieux de remédier aux inconvéniens du local trop resserré de l'hôpital & aux dangers des rechûtes. M. le Duc de Choiseuil , alors Ministre , avait agréé le projet ; mais des opinions opposées l'ont fait encore échouer.

Enfin , engagé par M. Richard , Inspecteur général des hôpitaux militaires , & par M. Poissonnier , Directeur général de la médecine des Ports & des Colonies , de leur faire part de toutes mes vues pour le meilleur être des malades ; je

leur ai dressé, à diverses fois, sur-tout en 1762, 1763 & 1765, tous les mémoires que j'avais déjà présentés. J'y ajoutai tout ce que je savais de plus propre à cet objet, & à l'instruction des Officiers de santé.

Quelque flatté que j'aie dû être de la conformité de mes vues avec celles que ces deux Inspecteurs ont concouru à faire insérer dans les ordonnances & réglemens émanés quelques années après de la part des départemens de la guerre & de la marine; je regrette infiniment qu'on n'ait point adopté entièrement l'usage des feuilles ou cahiers, journaux de visite que j'avais projetés & exécutés dans les mois d'août des années 1762 & 1763, & que j'avais alors remis à M. le Duc de Choiseuil & aux deux Inspecteurs, MM. Poissonnier & Richard.

Rien de cet utile projet n'a eu lieu dans les hôpitaux de la marine, du moins dans l'hôpital de Rochefort. Il y a eu une imitation établie dans les hôpitaux militaires; mais cette imitation est insuffisante. Il faut, & je le dis hautement, que les cahiers ou journaux de visite soient absolument tels que je les ai exécutés, ou jamais le service des hôpitaux ne sera ni assuré, ni parfait.

Il suffit de jeter les yeux sur ces feuilles ou cahiers journaux, dont je joins ici le modèle, pour se convaincre que l'ordre ou la forme de ces

Année 1762.

HÔPITAL

ROYAL DE LA MARINE DE ROCHEFORT,

SALLE St. CHARLES,

Exercice du Sr. DULAURENS, Médecin.

Apothicaire, le Sr. GAUTHIER

Chirurgien, le Sr. CREUZET.

Numéros des Lits.	NOMS ET QUALITÉS des MALADES.	Jours d'entrée.	DÉTAIL DES MALADIES.	MÉDICAMENS.	Régime.	OBSERVATIONS ET ÉVÉNEMENTS.	Ordre particulier.	Nombre des saignées.	Nombre des purgations.
1.									
2.	Léger, du Corps-Royal.	1 août.	Fièvre double-tierce avec mal de tête.	Saignée, 1 ^o . 2 ^o .	Diete.	Fièvre actuellement.		**	
3.	Joseph Gras, du Corps-Royal.	26 juillet.	Fièvre double tierce.	Kina, trois prises.	Soupe.	Sans fièvre.		2	1
4.	Givet, Soldat de Béarn.	25 juillet.	Fièvre double tierce.	Kina, demain.	Diete.	Purgé pour la première fois.		3	1
5.		25 juillet.	Fièvre continue qui redouble le soir.					1	1 *
6.	Brunette, du Corps Royal.	28 juillet.	Fièvre continue qui redouble le soir, selon la déclaration.	Eau de casse avec les grains.	Diete.	Sans fièvre actuellement.			
7.	Phollière, de la Col.-Gén. Dragon.	30 juillet.	Fièvre tierce depuis dix-sept-jours.	Kina laxatif, trois prises.	Potage.	Sans fièvre actuellement.		3	1
8.	Melly, du Corps-Royal.	23 juillet.	Fièvre tierce.	Kina laxatif, trois prises.	Potage.	Sans fièvre.	Excus.	1	1
9.	Copin, soldat de Béarn.	23 juillet.	Fièvre double-tierce.	Kina une prise.	Ration.	Sans fièvre.			
0.	Debrandes, soldat de Béarn.	31 juillet.	Fièvre double-tierce.	(Saug. 1 ^o . lav. émollient.) (calle, manne avec les grains.) (demain.)	Diete.			*	*
1.	Christophe Adam, du Corps Royal.	1 août.	F. d'été, mal à la tête, bouche mauvaise.	Saignée 1 ^o . 2 ^o . lavem. émol.	Diete.			**	
2.	Nicolas Perault, de Béarn.	26 juillet.	A déclaré à fièvre tierce.	Kina demain.	Diete.	A la fois.	A voir.	3	1
3.									
4.									
5.									
6.	Romanus, Suisse.	26 juillet.	Fièvre double-tierce.	Kina, deux prises.	Potage.	Sans fièvre.			1
7.	François Boulay, du Corps-Royal.	30 juillet.	Fièvre double-tierce avec du rhume.	(Tif. pect. vulnér. syr. kina) (laxatif, demain.)	Diete.	Sans fièvre actuellement.		2	1
8.	Thomas Verrier.	22 juillet.	Fièvre double-tierce.	Kina 2 prises, lavem. émol.	Potage.	Sans fièvre.		2	1
9.	Pion, du Corps Royal.	28 juillet.	Fièvre double tierce.	Purgation comm. vermifuge.	Diete.			2	1 *
20.	Peunier, Matelot.	17 juillet.	Attaqué de convulsions & d'une paralysie de la langue qui le rend muet, la fièvre a depuis paru par accès.	K. avec la gentiane, 3 pr. décoction, antispasmodique.	Potage.	(Il a été traité pendant l'exercice de M. Cochon-Dupuy, par les vermifuges, sans succès.)		5	
21.	Joseph, soldat Suisse.	4 juin.	Il ne se plaint de rien.		demî-est.				
22.	Lahaye, soldat de Lorraine.	27 juillet.	Fièvre avec grande oppression, point de côté, suite d'un amas de pus dans la poitrine; il étoit sorti de l'hôpital, quel- que tems avant, après un long séjour.	Tif. pec. vul. syr. potion coed. liniment camphré.	Diete.	(Il a été saigné quatre fois depuis qu'il étoit renéré à l'hôpital, & purgé une fois.)	A garder pour l'ouvrir.	4	1
23.									
24.	Erard, Soldat.	28 juillet.	F. tierce un peu suspecte d'être continue.	Purgatif commun illico.	Diete.			2	*
25.	Perou, du Corps Royal.	26 juillet.	Fièvre double tierce.	Kina adouci trois prises.	Potage.			3	1
26.									
27.	Boiffet, soldat de Béarn.	23 juillet.	F. double-t. mal à la poitrine & à la tête.	Kina adoucissant, tif. pect.	Soupe.	Sans fièvre.		5	1
28.	Gravelin, grenadier du Rég. d'Eu.	17 juillet.	Déclaré un peu de fièvre, de mal à la tête, à la poitrine & au ventre.	Tif. pect. syr. lavem. anodin.	Diete.	Sans fièvre.	A voir.	4	2
29.	Sabran, soldat de Lorraine.	27 juillet.	Fièvre double-tierce.	Kina demain.	Ration.	Sans fièvre.		2	1
30.	Cormentz, du Corps Royal.	27 mai.	(Scorbucique, un plier d'hôpital, où je l'ai presque toujours vu.)	Pom. aromat. bouillon de cochlearia, à panfer.	D.-rat.	(Les fièvres pestiférées lui ont été souppées & tous ses exercices administrés sans succès, tant par mes collègues que par moi. Sans fièvre.)	A envoyer comme incurable, & mettre au service.	5	3
31.	Vierre Bugeuot, de Béarn.	30 juillet.	Fièvre double-tierce, mauvaise bouche.	Tifan. royale avec les grains.	Diete.			1	*
32.	Chateaux, de Béarn.	29 juillet.	Fièvre double-tierce.	Apôême, tib. dans l'intern.	Diete.	Fièvre actuellement.		1	1
33.									
34.									
35.	Foulon, soldat de Lorraine.	1 août.	Fièvre, mal de tête & de poitrine, rechuté.	(Saug. 1 ^o . 2 ^o . casse, manne) (3 grains, demain, tif. pect.)	Diete.			**	*
36.	Machu, soldat de Lorraine.	14 juillet.	Fièvre, rhume, bouche mauvaise.	Tif. pect. syr. k. adou. 3 pr.	Potage.			2	1
37.	Capron, du Corps Royal.	28 juillet.	Fièvre double-tierce.	Purgation commune demain.	Diete.			2	*
38.	Denis, soldat de Lorraine.	1 août.	Fièvre double-tierce.	Saignée, purg. com. demain.	Diete.			*	*
39.									
40.	Clavel, soldat de Lorraine.	1 août.	F. tierce, rechuté, ayant été saigné en ville.	Tif. royale avec les grains.	Diete.	Fièvre actuellement.		1	*
41.	Dauphin, du Corps Royal.	30 juillet.	Fièvre doub le tierce avec rhume.	K. laxa. 3 prises, tif. pector.	Soupe.	Sans fièvre.		1	
42.									
43.	Marin-Guillaume, soldat Suisse.	25 juillet.	(S'est plaint du mal au côté, & fatigué de voyage, rien de plus.)	Tif. pect. syr. lav. émollient.	D.-rat.		A voir.	2	
44.	Denis Horfier, Matelot.	30 juillet.	Fièvre double-tierce avec du rhume.	Tif. pectorale, vuln. fyrop.	Soupe.	Sans fièvre.		2	1
45.									
46.	Louis Ebiier, Canadien, journalier.	26 juillet.	Fièvre double-tierce.	Kina demain.	Potage.	Sans fièvre.		2	2
47.	Dufoulin, du Corps Royal.	1 août.	F. d'été, rechuté, mal à la poitr. & à la tête.	Purgation commune demain.	Diete.			*	*
48.									
49.									
50. 1 & 2									
51. 1.									
52. 1 & 2	Augustin Rosé, soldat de Béarn.	27 juillet.	Fièvre, chancre à la gorge.	Panif apol. fébrifuge.	Diete.	Sans fièvre.	A voir.	2	1
53. 1 & 2									
54. 1 & 2									
55. 1 & 2									
56. 1 & 2									
57. 1 & 2									
58. 1.	Bernard Vernefougue, Suisse.	25 juillet.	Fièvre tierce.			N'a pas voulu la méd. ord. la veille.		1	
59. 2.	René Fouchet, Matelot.	30 juillet.	F. d'été, bouche mauv., langue chargée.	Manne, 3 onces 3 grains.	Diete.			1	*
60. 1 & 2									
61. 1 & 2									
62. 1	Keffrée, soldat Suisse.	27 juillet.	F. quartre en rechute d'une fi. doub. tierce.	Tif. ap. fy. deyr mac. k. lax. 3p.	Soupe.			2	1
63. 1	Houdain, du Corps Royal.	29 juillet.	Fièvre continue.		Diete.			5	3
64. 1	Levillemonte, soldat de Béarn.	29 juillet.	Fièvre double tierce.	Kina, une prise.	D.-rat.	Fort bien.		3	1
65. 1 & 2									
66. 1	Bray, soldat de Lorraine.	25 juillet.	Fièvre double-tierce.	K. trois prises.	D.-rat.	Fort bien.		1	1
67. 1 & 2									
68. 1	Geoffroy.	28 juillet.	Fièvre double-tierce.	Kina demain.	Diete.			1	1
69. 2	Colbachit, Suisse.	24 juillet.	Fièvre double-tierce.	Kina demain.	Potage.			1	2
70. 1									
71. 2	Louis Brodier, soldat de Lorraine.	27 juillet.	Fièvre continue.	Tif. nitrée, apol. fébrifuge.	Diete.	Un peu de fièvre.	A voir.		
72. 1									
73. 2	Michel Mayer, Suisse.	31 juillet.	mal à la tête, rechute, un peu de f. lemar.	Lav. lax. man. 3 onc. 3 grains.	Diete.			2	*
74. 1	Michel Danzé, Suisse.	26 juillet.	Fébricitant, se dit mal à la tête.	Kina trois prises.	D.-rat.			1	1
75. 2	Benefine, Suisse.	28 juillet.	Fièvre double-tierce.			Il n'étoit point à son lit.		1	1
76. 1									
77. 2	Louis Charane.	27 juillet.	Fièvre double-tierce.		Diete.	Un peu de fièvre actuellement.		2	1

Les avantages de cette feuille étant détaillés dans l'ouvrage, il suffit ici de faire connaître combien l'exécution en est facile.
 La première colonne étant imprimée et invariable ne donne aucun soin.
 La deuxième et la troisième ne donnent d'occupation que lorsque le malade entre, et cet objet se remplit avant la visite.
 La quatrième colonne qui est des plus essentielles, n'est que la consignment de la déclaration du malade, ou l'état du malade reconnu par le Médecin, ce qui exige peu de tems et peu d'écriture.
 La cinquième et la sixième colonne sont par-tout d'usage.
 La septième se remplit presque toujours à loisir.
 La huitième n'exige que peu de mots et pour quelques malades seulement.
 La neuvième et la dixième exigent que des chiffres qui se marquent après la visite.
 Les croix indiquent les saignées et les purgations qui sont données, les chiffres indiquent que ces secours ont été administrés.

feuilles ne peuvent être changés : si on ôtait une des dix colonnes , on rendrait ces journaux défectueux ; si on en ajoutait une , on amenerait la confusion.

J'ai cru devoir joindre aussi un modèle du cahier de visite tel qu'il est d'usage ; la comparaison fera mieux sentir les différences avantageuses que j'ai proposé d'introduire.

Je ne puis me résoudre à laisser cette matière importante & si intéressante pour l'humanité , sans l'appuyer d'un extrait de ce que j'écrivais à M. Poissonnier , le 5 novembre 1765 , lors de l'envoi d'un mémoire qu'il m'avait demandé de la part du Ministre (1).

« C'est dans la vive douleur que je ressens de voir périr tant de gens utiles , qu'il serait si aisé de guérir , & sur la considération de l'inutilité de tous mes efforts pour le bien , que j'ai enfin conçu l'heureux projet de mes feuilles. Par elles le remède aux abus , en les forçant au grand jour ; le crédit , la cabale , l'entêtement , la ruse ,

(1) Ce mémoire avait pour titre : Mémoire relatif aux établissemens nécessaires pour rendre le service des malades sur terre & sur mer , dans l'hôpital & en ville , le plus sûr & le plus parfait qu'il est possible , pour conserver la santé des troupes , des gens de mer & des équipages ; pour choisir & rendre les officiers de santé les plus propres à cet important service.

tout échoue , la vérité triomphe sans appui & sans risques par leur moyen ».

« J'ai long-tems réfléchi sur l'utilité de ces feuilles , je puis vous assurer, Monsieur, qu'il n'y a que ce moyen de rendre les hôpitaux utiles, d'y porter le plus grand ordre & la plus grande exactitude. Le Médecin rend à la vérité compte de sa conduite; mais que craint-il dès qu'il a les lumières qu'on a droit d'exiger de lui ? On ne le suppose point infallible ; Hyppocrate & Sidenham n'ont point rougi d'avouer qu'ils s'étaient trompés. N'est-il pas d'ailleurs amplement dédommagé par la satisfaction qu'il ressent de s'assurer mieux de l'état de ses malades , en se rendant leurs déclarations toujours présentes , en se procurant un moyen de justification contre des ennemis, ou des ignorans , en s'éclairant sur son art , en éclairant les autres ? N'a-t-il pas le plaisir flatteur de servir dans un coin du monde toute l'humanité entière , de donner des leçons utiles , d'en recevoir , de porter la médecine à la plus grande perfection possible ? Par la comparaison des journaux , à laquelle il concoure par ces feuilles , les hôpitaux remplaceraient ces temples si sacrés de l'antiquité , & les Médecins , comme les anciens Ministres des Dieux , en renouvelleraient les oracles ».

« J'entrevois toute la répugnance que quelques Médecins qui méritent peu ce titre , apporteront à cet établissement ; accoutumés à jouir

d'une réputation plus souvent subjuguée que méritée , à entendre décorer leurs routines du beau nom d'expérience, à voir même leurs usages erronés encensés par l'habitude , ils craindront que ces feuilles , en faisant tomber le masque , ne montrent que l'homme & dissipent le Médecin ; mais le bien général , les droits de l'humanité , ceux de la raison permettent-ils de balancer ? Qu'est-ce que l'avantage particulier , qu'est-ce que la passion ou l'entêtement en opposition au plus grand des biens possibles pour l'humanité souffrante ? »

« L'exécution de ces feuilles n'est ni impossible, ni difficile, elle est possible, puisque je l'ai faite sans avoir d'aide instruit, & dans le plus fort de mes occupations (1) ».

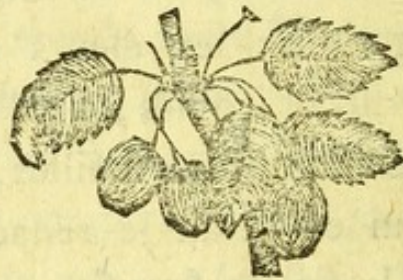
« Cette exécution est facile, elle abrége même le travail du Médecin, en le dispensant de plusieurs interrogations ; les élèves étant choisis, comme je l'ai dit, bien nés, intelligens, sachant lire & écrire, dresseront ces feuilles, sous la dictée du Médecin qui en serait le rédacteur ; celui-ci la signerait à la fin de sa visite, elle serait déposée le lendemain au bureau de l'hôpital, on en ferait des extraits pour être présentés chaque jour au principal Administrateur, & à loisir,

(1) J'avais 600 malades à traiter dans l'hôpital & plus de 40 en ville.

des copies pour être envoyées aux Inspecteurs ».

« La septieme colonne , qui est celle des observations & des événemens , suffirait pour instruire les supérieurs des désordres , négligences ou abus qui se seraient glissés dans ce service , & il suffit souvent qu'ils ne puissent être cachés, pour qu'ils n'aient point lieu ».

« Ces feuilles contiendraient l'âge , les noms , les qualités des malades ; elles justifieraient bien authentiquement des jours d'entrées , sorties & morts ; il résulterait de-là que les écrivains des hôpitaux n'auraient d'autre besogne que d'enregistrer ou copier ces feuilles , & d'y ajouter le calcul des journées ».



C H A P I T R E X.

Des réglemens pour le service intérieur.

L'HÔPITAL construit convenablement, pourvu de tout ce qui est nécessaire, les soins des malades confiés à des Officiers de santé bien choisis, à des personnes charitables & intelligentes & à des serviteurs zélés & dociles, il n'y faut plus, pour en rendre le service parfait, que d'y établir & maintenir le bon ordre par des réglemens qui indiquent, d'une manière claire & précise, la forme du service que chaque individu doit remplir.

Réglement pour les Officiers de santé (1).

LES Médecins doivent faire leurs visites au plutôt à six heures dans les mois de mai, juin, juillet, août; à sept heures dans les mois de mars, avril, septembre & octobre; & à huit heures dans les mois de novembre, décembre, janvier & février.

La visite du Chirurgien doit avoir lieu demi-heure après.

(1) On supposera toutes les salles construites pour 50 malades & un médecin pour 200 au plus.

Chacun de ces Officiers doit être tenu à une seconde visite après midi. Cette visite n'étant point aussi étendue que celle du matin , elle peut être fixée à l'heure déterminée entre ces premiers Officiers, mais l'heure doit toujours être connue des subalternes.

Le Médecin doit être accompagné dans sa visite des Chirurgiens de la salle , des assistans & d'un garçon ou fille d'hôpital.

Le plus ancien des deux Chirurgiens de la salle présentera au Médecin la feuille ou cahier journal de visite (1) de la veille ; il tiendra une autre feuille pareille pour y écrire dans chaque colonne tout ce qui sera dicté & prescrit par le Médecin, tant sur la nature de la maladie , que sur tous autres objets.

L'assistant le plus ancien écrira sur un autre cahier tout ce qui concernera le régime du malade , & les ordres particuliers relatifs à ses fonctions.

Aussitôt la visite finie , le Chirurgien déposera la feuille signée par le Médecin sur une table placée au milieu de la salle , pour que l'élève en pharmacie , ou celui qui en tient lieu, puisse de suite venir faire le relevé, d'abord des remèdes

(1) On le suppose imprimé par colonnes comme le modèle ci-dessus.

prescrits illico , & ensuite de ceux dont la préparation & la distribution doivent avoir lieu dans la journée , ou le lendemain matin avant la visite.

Les deux Chirugiens de la salle seront chargés d'exécuter , dans l'ordre & dans les tems requis , tous les secours chirurgicaux prescrits aux malades , ainsi que de veiller à l'exécution des ordres particuliers.

Ils seront également chargés de faire la distribution de tous les remedes internes , & de veiller à ce que les malades les prennent convenablement. En cas que le remede n'ait point été pris à raison de refus , ou d'autre empêchement , ils en tiendront la note qu'ils placeront dans la colonne des observations & événemens.

Ils écriront dans cette même colonne les abus indépendans de leurs fonctions qui proviendront , soit de la part des malades , soit de celle des assistans & autres personnes , ainsi que les principaux événemens non ordinaires survenus aux malades , naturellement , ou par l'effet des remedes.

Cette feuille sera représentée au Médecin , pour lui servir à la visite du lendemain ; il la remettra signée de lui , après l'avoir rectifiée s'il est besoin.

Cette feuille , devenue alors inutile au service courant , sera déposée dans les bureaux de l'hô-

pital , pour y être conservée , enregistrée & multipliée selon les besoins de l'administration (1) , & en être tiré les extraits nécessaires pour instruire les supérieurs.

Les élèves en chirurgie seront distribués à tour de rôle , par semaine ou par mois , pour faire le service de la chirurgie dans la salle des blessés , & ils y feront , sous les ordres du Chirurgien en chef , tout ce qui sera prescrit pour les salles des malades. Ils sont également distribués à tour de rôle , en nombre requis pour la partie du service de la pharmacie relative à la préparation & composition des formules.

Ces élèves seront chargés du soin des thermomètres , à l'effet de graduer le feu des poëles en hyver ; ils seront chargés , en tous tems , de marquer sur chaque feuille de visite les variations de ces instrumens & des barometres qui seront placés dans leurs salles , ainsi que de ceux placés à l'extérieur , pour servir de comparaison.

Les malades entrans seront visités par l'un des plus anciens Chirurgiens qui les distribuera dans

(1) Ce travail & cette dépense sont compensés par celle que nécessite le travail ordinaire des hôpitaux qui se trouve infiniment diminué ; au surplus la conservation des hommes qui résultera de ce bon ordre suffit pour qu'on n'ait pas à regretter cette modique dépense.

chaque salle, par égalité, en ayant égard toutefois aux exceptions réglées par les principaux Officiers de santé, pour les maladies dont la communication & la contagion pourraient devenir nuisibles aux autres malades. Il aura attention de faire placer les malades attaqués de diarrhées ou de dyssenteries peu dangereuses dans la partie des salles qui avoisinent le plus près la sortie pour les latrines.

Les deux plus anciens Chirurgiens élèves feront chargés de vérifier si tout ce qui a été prescrit par les Médecins & Chirurgiens en chefs, est exécuté convenablement. Ils tiendront note des omissions ou retards, & de leurs causes; ils remettront cette note aux Médecin & Chirurgien major, qui en feront l'emploi selon leur prudence dans le journal ou feuille de visite, à la colonne des observations & événemens.

L'Apothicaire fera exécuter sous ses yeux, d'abord les remèdes ordonnés illico, ensuite il procédera à la composition & préparation des formules magistrales.

Il mettra ou fera mettre des étiquettes à tous les vases, boîtes ou paquets contenant lesdites formules. Ces étiquettes contiendront les noms de la formule, la manière dont elle doit être administrée, ainsi que le nom des malades, celui des salles, & les numéros des lits.

Il ira deux fois le jour dans toutes les salles,

vers midi & le soir , vérifier si la distribution a été faite avec exactitude ; il tiendra note du contraire sur un registre particulier , coté & paraphé par l'Officier supérieur de l'administration dudit hôpital. Il en donnera un relevé au Médecin à la visite du lendemain matin. Son registre sera conservé pour servir de contrôle & de pièce justificative au besoin.

Il veillera avec attention à ce que les herbes & autres remèdes simples indigènes soient amassés & conservés en tems , en quantités & qualités requises , & à ce qu'il n'en manque point de celles qu'on pourrait cultiver , & faire abonder dans le jardin de plantes usuelles , s'il en est établi un dans l'hôpital.

L'Apothicaire en chef des grands hôpitaux (celui de 400 malades) aura de plus le soin de tenir la pharmacie toujours approvisionnée de tous les médicamens exotiques & indigènes nécessaires pour les compositions officinales galéniques & chimiques , qui sont adoptées dans le dispensaire à établir pour les hôpitaux , & il sera chargé de procéder à ces compositions en présence des Officiers de santé & des élèves , conformément aux réglemens qui seront prescrits par les principaux Officiers de santé.

Réglemens pour les assistans & autres serviteurs.

LES assistans , au nombre de deux par chaque salle de 50 malades , auront le plus grand soin

que les malades aient la subsistance ordonnée par les Officiers de santé, sans se permettre d'y rien augmenter.

Il leur sera cependant permis de retrancher les alimens solides, lorsque la fièvre sera survenue au malade à l'insçu du Médecin, mais toujours d'après l'avis du plus ancien Chirurgien de la salle.

La subsistance des malades consiste en bouillons & potages gras ou maigres, en pain, vin, viande, œufs, ris, pruneaux & autres végétaux, dont les quantités & qualités doivent être réglées par les premiers Officiers de santé, & spécifiées dans les marchés, si les hôpitaux sont mis à l'entreprise. En général il est d'usage, & cet usage peut être adopté par-tout, que la ration entière soit composée d'une livre de viande, deux tiers bœuf, un tiers de veau ou mouton, réduite à 10 onces, sans les os, étant cuite, d'une livre & demie de pain, & d'une chopine de vin. La demi-ration doit être en proportion: quant aux quarts de ration, il paraît *superflu* d'en continuer l'usage; cette division est trop minutieuse & embarrassante, on y supplée mieux par les potages, les œufs, le ris, les pruneaux.

Les garçons d'hôpital doivent avoir double ration de vin, c'est-à-dire, pinte au lieu de chopine. Quant aux élèves Chirurgiens, aux Apothicaires & aux assistans, ils doivent avoir, outre

la double ration de vin , les autres alimens en valeur double. La distribution des subsistances solides doit avoir lieu deux fois le jour , aux heures indiquées par les premiers Officiers de santé.

Les assistans donneront , à ceux qui seront à la diette, du bouillon toutes les quatre heures ; ils veilleront à ce que les bouillons & tous autres vivres soient de bonne qualité, conformes au marché qui aura été conclu avec l'Entrepreneur.

L'inspection journalière sur cette partie du service , même celle de toutes les fournitures & approvisionnemens, doivent être essentiellement dévolues aux principaux Officiers de santé, ce qui n'empêche l'administration d'y joindre le principal de ses Officiers destinés à la comptabilité de l'hôpital ; il serait même utile que le dernier jour de chaque mois il se fît une revue générale , tous les sujets attachés à l'hôpital présens , par un des principaux Administrateurs , de l'état de l'hôpital , de la quantité & qualité des fournitures & approvisionnemens , ainsi que du zèle & des services de tous les individus attachés à l'hôpital. Cette revue serait insérée en abrégé dans la colonne des observations de la feuille du même jour.

Il y aura toujours un des assistans qui sera de garde pendant la nuit , afin qu'en tous les tems les malades puissent être secourus convenablement.

Les assistans auront soin de faire entretenir en hyver le feu des poëles , & en été ils feront placer une bassine avec de la braise allumée pour qu'en tout tems l'eau & les tisannes tiedes ne manquent point aux malades , auxquels le Médecin les ordonnerait , soit pour boisson , soit pour l'extérieur.

Quant aux bains & demi-bains , à moins de grande nécessité , ils n'auront lieu que dans une salle destinée à cet usage , où les assistans feront conduire ceux de leurs malades à qui ce secours serait ordonné. Ils auront la précaution de bassiner ou faire bassiner le lit au moment du retour du malade.

Les Assistans auront la plus grande attention à ce que les malades soient bien couchés & couverts ; ils avertiront aussitôt qu'ils s'apercevront de quelques abus à cet égard. Ils auront la même attention pour que les malades soient changés de draps & de linges aussi souvent que le marché le prescrira , & plus souvent s'il est besoin , d'après l'avis des Officiers de fanté.

Les lits occupés par des convalescens seront faits le matin ; ceux occupés par des malades plus graves le feront le matin & le soir , afin de procurer aux malades d'être mieux couchés la nuit ; ces lits étant dans le cas d'être plus dérangés dans

le jour par les fréquents découchemens & recouchemens des malades.

Les Assistans feront eux-mêmes cette besogne ou la feront faire en leur présence par les serviteurs.

Il ne sortira aucun malade ou blessé sans la permission de l'un des principaux Officiers de santé par un *exeat* qui sera inscrit la veille sur le journal de visite.

Les Assistans ne permettront à aucun malade de se promener dans les salles ou dehors, sans qu'ils soient vêtus de leurs capotes, bonnets & bas.

A mesure qu'il mourra quelque malade, l'Assistans avant de le laisser ensevelir & ôter du lit, fera avertir le plus ancien Chirurgien élève, qui constatera la mort; après quoi seulement on portera le cadavre au lieu destiné pour les morts, s'il n'a point été réservé pour l'ouverture par le Médecin.

Les lits où il sera mort quelqu'un de maladie non contagieuses, resteront ouverts & les fournitures seront exposées à l'air pendant 24 heures avant de servir à d'autres malades. Si la mort était survenue à la suite de maladies dont la communication ou la contagion seraient à craindre, on parfumerà les lits, on changera les fournitures, les anciennes seront parfumées, exposées à l'air,

même lavées ou brûlées selon le besoin déterminé par les avis des médecins.

Les serviteurs , garçons ou filles de l'hôpital seront toujours subordonnés aux Officiers de fanté , mais principalement & plus directement aux Assistans , auxquels ils seront obligés d'obéir en tout ce qui concernera le service des salles & celui des malades.

Ils seront chargés de balayer , & au besoin de laver les salles , les bois de lits , de tenir propres les gobelets , écuelles & autres ustensiles servans aux malades , ainsi que les pots de nuit & les chaises percées.

Cette dernière besogne se fera deux fois par jour , le matin avant la visite & le soir après.

Pour éviter toute infection dans la salle , les chaises seront portées toutes fermées dans la cour , où elles seront ouvertes , les vases retirés , vidés , nettoyés avant d'être remis en place.

Tous les matins aussitôt le lever du soleil , les lits des malades étant bien clos , on tiendra les fenêtres des salles ouvertes pendant un demi-quart d'heure ; on réitérera cette ouverture un peu avant la visite , les lits des malades étant alors couverts.

Les salles ayant des croisées de chaque côté , on les ouvrira dans les beaux tems , ou on n'ouvrira que du côté favorable ; on étendra les rideaux si le soleil fatigue les malades ; on pourra

aussi les étendre pendant que les fenêtres sont
ouvertes , pour agiter l'air & rafraichir les
salles.

S'il est nécessaire de parfumer les salles, on y
procédera dans l'intervalle de ces deux aérations,
d'après les instructions données par les principaux
Officiers de santé.



 CH A P I T R E X I.

Des Médecins inspecteurs.

LES Médecins inspecteurs sont des Officiers de santé supérieurs, à qui le Ministre & l'administration accordent leur confiance pour aller visiter de tems en tems les hôpitaux, pour les maintenir dans le bon ordre, corriger les abus, s'ils en apperçoivent, & faire, ou proposer les réformes ou autres arrangemens qui paraissent nécessaires.

L'établissement des feuilles ou cahiers journaux pouvant instruire, même avec détail, le gouvernement de ce qui se passe chaque jour dans tous les hôpitaux du Royaume, il est évident que ces sortes de visites des Inspecteurs deviennent inutiles; car en supposant que, malgré l'établissement de ces journaux, il pourrait exister des abus, ils seraient légers, ou bientôt connus, & bientôt réprimés.

Mais si ces visites des Inspecteurs ne sont plus aussi nécessaires, ces mêmes feuilles rendront ces Officiers infiniment plus utiles; ils seront chargés d'examiner toutes les feuilles des hôpitaux de leurs départemens, ils en feront le dépouillement ils en noteront les différences sensibles; semblables aux abeilles qui ramassent le miel sur

les fleurs, ces Officiers recueilleront toutes ces observations, ils en feront la comparaison, & en composeront un corps, un ouvrage qui serait rendu public, & qui annoncerait, avec certitude, quelles sont les maladies qui ont régné dans telle province, quelles en ont été les suites, & quel est le traitement qui a le mieux réussi (1).

Cet ouvrage mériterait la plus grande confiance, parce qu'il ne serait point le fruit de l'imagination ni de la ruse. On ne pourrait former aucun doute sur la vérité des faits journellement constatés. C'est ainsi que la médecine s'est accrue & perfectionnée. Les colonnes d'Égypte, celles des temples d'Epidaure & de Cos, les tableaux consacrés dans ces temples, & dont Hippocrate a profité si utilement pour l'humanité, tenaient lieu de ces journaux. Les faits qui y étaient constatés, étaient tels que la nature les présentait; ils étaient énoncés simplement, comme il convient au langage de la vérité; ils sont restés, quoique dans différens climats & dans différens siècles, toujours vrais, toujours subsistans, toujours utiles, en cela bien différens de ces observations faites avec plus de précaution que de sincérité, où l'art & l'élo-

(1) Le journal de médecine militaire tend à ce but; mais il ne pourra y atteindre que d'après l'établissement de mes feuilles ou cahiers journaux de visite, tels que j'en ai proposé le modèle au chapitre 9^e.

quence l'emportent sur le naturel, où les faits sont déguisés, altérés, selon les vues de vanité ou d'intérêt de leurs auteurs.

L'établissement de ces Médecins inspecteurs n'exigerait aucune nouvelle dépense, ce ne serait tout au plus que le versement de celle qui a lieu d'un département sur un autre; rien n'empêcherait même que le département qui en est actuellement chargé ne continuât, parce qu'il importe peu qu'un service rendu à l'État soit payé d'un côté ou de l'autre.

Il suffirait de huit Inspecteurs pour tous les hôpitaux du Royaume; le département de chacun d'eux pourrait embrasser quatre généralités; mais il serait nécessaire qu'ils résidassent tous à Paris, pour être toujours à portée de rendre compte à l'administration, & pour s'entrecommuniquer au besoin: leur déplacement ne serait nécessaire que, lorsque dans leurs départemens il surviendrait une épidémie, ou une mortalité; la visite aurait alors un but utile & bien essentiel, celui de porter une plus grande lumière, de procurer une instruction salutaire. Le Médecin Inspecteur serait alors le Médecin consultant, & il continuerait cette importante fonction aussi long-tems que la calamité l'exigerait (1).

(1) L'administration économiserait la dépense des médecins qui sont envoyés dans les cas d'épidémie.

On sent assez que pour bien remplir de si grands objets, il faut que la protection ne décide pas du choix des Inspecteurs; il faut que ces Officiers réunissent à beaucoup de probité & au zèle le plus actif, des talens solides, fruits d'une bonne étude & d'une sage & longue expérience; il faut que ces places ne soient jamais accordées qu'à d'anciens Médecins qui auront desservi de grands hôpitaux; qu'elles soient la récompense de leurs services, & un sujet d'émulation pour tous les Médecins des hôpitaux; ce serait décourager ceux-ci, & manquer absolument le but, que de confier de pareils emplois à d'autres sujets. On vient difficilement à bout de bien éclairer un service qu'on n'a jamais fait.



C H A P I T R E X I I .

Des Aumôniers & de leurs fonctions.

IL reste pour le service régulier d'un hôpital une partie bien essentielle à remplir, & que la religion ne permet point de passer sous silence; c'est l'administration des secours spirituels propres à porter dans l'ame du malade une consolation précieuse qui l'aide à supporter ses maux, qui lui en fait moins appréhender les suites, & qui peut en apportant le calme contribuer à sa guérison.

Pour que ce service soit rempli avec la dignité, le zèle & la charité convenable, il faut apporter une scrupuleuse attention à ne choisir que des sujets dont les mœurs irréprochables & la conduite édifiante les mettant à l'abri de toute censure, leur assurent l'estime & le respect public.

Ce choix doit tomber sur des prêtres séculiers ou des Religieux qui ont toujours respecté & chéri leur état. Ce sont eux qu'il faut inviter à venir secourir les malades : Un Ecclésiastique vertueux & sans ambition remplira toujours dignement le ministère que l'estime de l'administration lui confiera.

Les ordres mandians sont les pépinières où s'élèvent les sujets les plus propres aux fonctions

d'Aumôniers d'hôpital. Ces Religieux accoutumés à la subordination, à la sobriété, à la patience, à l'humilité, trouveront dans cet état les moyens de rendre leur zèle utile, d'atteindre à la perfection évangélique qui fait l'objet de leurs vœux.

Je croirais que c'est dans cette même pépinière que l'on devrait aussi choisir les Aumôniers des Régimens; peut-être serait-il encore mieux que ces dernières places ne fussent confiées qu'à ceux qui auraient desservi un hôpital pendant quelques années, & que les uns & les autres eussent l'expectative de certains bénéfices, tels que Canoncats ou autres, qui leur assurassent une vie tranquille & une modeste aisance dans leur vieillesse.

On m'objectera peut-être que la plûpart des Communautés des ordres mandians dans presque toute la France, manquent de sujets, au point qu'elles ne sont recrutées que par les provinces de Picardie, Flandre & Artois; que cette disette de sujets ne laisse point espérer de trouver le nombre d'Aumôniers qui serait nécessaire. Je réponds à cette objection qu'on doit espérer que le nombre des Prêtres séculiers pourra remplacer le déficit des Religieux mandians, & qu'en attendant les habitans de la Picardie, de l'Artois & de la Flandre, sont trop attachés à leurs anciennes opinions, pour ne pas continuer assez longtems à fournir des sujets & à en aug-

menter

menter le nombre quand ils en connaîtront les nouvelles ressources. Rien n'empêche d'ailleurs que des Communautés, où il y a peu de Religieux, les unes soient renforcées en y versant quelques sujets, & que les autres, dont le local serait plus considérable, soient changées en hôpitaux & les Religieux conservés pour Aumôniers.

Tel était le local que j'avais proposé à M. le duc de Choiseuil pour l'établissement d'un hôpital à Saint Savinien, qui aurait obvié à beaucoup de mortalité & de dépenses. Ce local consistait dans l'enclos, l'église & le couvent des Augustins, situé près de la rivière, sur le haut de ce bourg. Les deux Religieux qui composaient toute cette Communauté ne désiraient rien tant que de voir cet établissement & d'y rester attachés en qualité d'Aumôniers.

Il suffira de trois Aumôniers pour un hôpital de 400 malades; il convient qu'ils soient logés & nourris aux frais de l'hôpital, & qu'ils reçoivent en outre quelques honoraires légers, cependant suffisans pour que leurs vêtemens rendus uniformes, soient dans la décence convenable à leur ministère.

Les fonctions principales des Aumôniers consistent à rendre d'abord visite à chaque malade entré dans l'hôpital, & si d'après leurs connaissances ou celles des officiers de santé, ils s'ap-

perçoivent de quelque danger , ils exhortent le malade pour le déterminer à recevoir plutôt que plus tard les secours spirituels.

J'ai remarqué que la proposition de ces secours affectait beaucoup plus les malades quand ils sont affaiblis , sur-tout si le retard de ces secours , plus souvent alors suivis de la mort , a établi parmi les malades d'un hôpital , l'opinion que l'homme administré touche à sa fin. Un usage accéléré des secours spirituels étant au contraire plus souvent suivi de la guérison , l'opinion susdite ne subsisterait point , & la proposition cesserait d'effrayer les malades.

C'est par ces mêmes motifs que je blâme l'usage de placer l'étiquette d'*agonisans* aux rideaux des lits : les autres malades ou les étrangers lisent cette étiquette & quelquefois la répètent assez haut pour désespérer les malades qui en peuvent avoir connaissance.

Je condamne également par ce même motif, l'usage de rassembler les agonisans ou les malades en grand danger , dans une salle particulière où presque tous meurent ; ceux qu'on y transporte ou qui y sont déjà , se regardent dès-lors comme dévoués à la mort ; ils n'y peuvent conserver que des idées fort tristes , très-propres à aggraver leur état. On sçait assez combien le moral peut influencer sur le physique.

L'Aumônier doit tenir un registre coté & pa-

raphé par l'administration , sur lequel il écrira les noms , surnoms , âge , pays & états des malades qu'il aura administrés & les jours qu'ils seront morts. C'est de ce registre, dont un double doit être déposé au bureau de l'hôpital, que sera tiré l'extrait mortuaire ; ce registre & la feuille de visite se contrôleront mutuellement sur le nombre des morts & sur le jour qu'elles sont arrivées.

Il resterait à traiter ici des sépultures & des prières d'usage en cette occasion, mais ces dernières fonctions des Aumôniers étant étrangères au projet que j'ai eu de ne parler dans cet Essai que pour les malades , je crois pouvoir renvoyer aux réglemens & ordonnances qui traitent de ces objets.



C H A P I T R E X I I I.

Des Écoles à établir dans les Hôpitaux.

J'AI traité jusqu'ici de tout ce qui pouvait rendre les hôpitaux vraiment utiles aux malades ; je les ai conduit jusqu'à la guérison & jusqu'au tombeau ; il ne me reste plus à leur égard qu'à continuer les vœux les plus ardents pour que ce que j'ai proposé ait son entière exécution ; mais il me reste à remplir envers le public l'obligation que je me suis prescrite , de rendre ces mêmes hôpitaux infiniment utiles à l'humanité , à la conservation , au soulagement des malades de tous états & de tous pays.

Ce but ne peut être atteint qu'en tirant des hôpitaux comme d'une source féconde toutes les lumières nécessaires à la parfaite instruction de ceux qui se destinent à l'art important de guérir.

On a dû déjà pressentir par tout ce que j'ai éparé ci-devant , combien la méthode usitée pour faire des Médecins, pour faire des Guérisseurs, ce qui doit être synonyme , s'écarte de son objet ; je me suis trop avancé pour reculer , je dois la vérité au public ; je vais la dire.

SECTION I^{ere}.*De l'insuffisance & des abus des Écoles de Médecine.*

LE but de l'établissement des Écoles de Médecine est de procurer à l'État des hommes instruits dans l'art de guérir. Les grades que ces Ecoles ont le droit exclusif de conférer, sont la preuve qui assure au public que sa confiance n'est point hasardée en recourant dans ses infirmités à ceux qui en sont décorés.

Ce but important est-il rempli? Peut-il l'être dans le régime actuel des Ecoles de Médecine? C'est ce que je vais discuter, non pas avec toute la force dont cet objet est susceptible, mais avec la circonspection que l'usage & la prudence exigent.

Les Ecoles de Médecine ne sont pas toutes uniformément composées, ni également en réputation. On voit avec surprise qu'il en est quelques-unes dans lesquelles les instructions manquent en partie, & dans lesquelles cependant on confère les mêmes grades, & souvent avec trop de facilité.

J'ai commencé mes études médicales dans une faculté où il n'y a eu pendant plusieurs années qu'un seul Professeur, quoiqu'il y eut deux

chaires fondées. L'abus des réceptions a été porté à l'excès dans cette faculté. Un séjour de quelques semaines dans cette Université, deux examens secrets chez le professeur, deux thèses bannales avec des arguments communiqués, suffisaient pour admettre aux grades, non-seulement tous Chirurgiens & Apothicaires qui se présentaient, mais encore toutes autres personnes sans études préliminaires, sans latinité & sans inscriptions.

Le desir de prouver des vérités utiles ne me portera point à partir de l'exemple de cette Ecole ni de toute autre, où il y aurait à souhaiter plus de facilités pour l'instruction & plus de sévérité pour la réception; je ne veux puiser mes preuves que dans l'Ecole la mieux fondée & la plus fréquentée. Celle de Montpellier mérite assurément la célébrité; elle fournit seule la moitié des Médecins du Royaume (1); elle est fréquentée par les étrangers de toutes les nations; elle a fourni beaucoup de sçavans; la plûpart des premiers Médecins de nos Rois & de la Cour ont été reçus dans cette Faculté; si je prouve que le

(1) Je n'entends point parler de la faculté de Paris, le trop haut prix des grades, la cherté des cours particuliers & la dépense qu'entraîne le séjour de cette capitale sont un obstacle pour beaucoup de sujets qui se destinent à la médecine.

régime de cette Ecole est insuffisant pour former des Médecins instruits dans l'art de guérir; si je prouve que l'on s'éloigne de ce but, en croyant y conduire, j'aurai rempli mon objet.

J'ai suivi l'Ecole de Montpellier pendant le tems prescrit par la loi (1); j'y ai pris mes grades, je peux donc en parler en connaisseur, mais plus intéressé à relever le mérite de cette Ecole qu'à le diminuer.

Il y a dans cette Université huit chaires fondées, six Professeurs en exercice suppléent à toutes les fonctions. Ils sont assujettis à donner chacun un certain nombre de leçons qui excèdent rarement 40, mais qui est souvent moindre.

Ces leçons ont pour objet :

- 1°. L'Anatomie & les opérations de Chirurgie.
- 2°. La Botanique.
- 3°. La Chymie.
- 4°. La Matière médicale.

Ces quatre leçons se font régulièrement chaque année par un Professeur particulier pour chacune.

Les autres leçons, qui concernent les institutions de médecine & les traités des maladies, se partagent entre les Professeurs qui en réglent à volonté le tems & la durée.

Les Elèves n'étant point astreints à suivre au-

(1) Trois ans ainsi qu'il est prescrit par l'édit de 1707.

cune de ces leçons, il en est peu qui y assistent assiduellement, il en est plusieurs qui n'y assistent point ou rarement. Les leçons d'Anatomie, de Chimie & de Botanique sont celles qui sont le plus exactement suivies; j'ai souvent vu les autres leçons suivies seulement par quelques Elèves.

La liberté qu'ont les Elèves de s'absenter n'est pas le seul abus qui rend les leçons inutiles, l'ordre & la nature de ces leçons en diminue encore l'utilité.

L'Anatomie s'enseigne de la manière suivante.

On place un cadavre sur une table tournante au bas de l'amphitêatre. Le Professeur assis dans la chaire fait un discours sur la structure & l'usage d'un certain nombre de parties du corps humain qui doivent occuper la séance. Quand il a fini, un Chirurgien démonstrateur expose brièvement les objets dont il a été fait mention par le professeur: tout était disséqué & préparé d'avance; les étudiants ne touchent rien; ils voyent ce qu'ils peuvent selon qu'ils sont plus ou moins à portée du cadavre.

Le cours d'opération de Chirurgie se fait de même; le Professeur fait un discours sur la maladie qui exige l'opération; il dit, s'il le juge à propos, quelque chose sur la méthode d'opérer, après quoi le Démonstrateur fait l'opération.

Le cours de chimie qui comprend 15 à 20 leçons, se suit à peu près de même; il a lieu

dans l'amphithéâtre avec les mêmes inconvéniens.

La leçon de botanique se donne pendant un certain tems à des heures fixées, dans le jardin du Roi. Le grand nombre d'élèves qui s'y trouve s'empêche mutuellement de profiter de cette leçon; peu sont assez près pour bien voir la plante, & le tems qu'on accorde pour rester dans ce jardin, n'est pas suffisant pour remplir les besoins de cette étude.

La leçon de matière médicale se fait ou de vive voix seulement ou en dictant & expliquant ensuite la dictée, on n'y présente point les médicaments dont il a été question.

Les autres leçons consistent également à Prononcer des discours ou à dicter des traités sur les principes de médecine & sur les maladies, à les expliquer à ceux qui veulent bien assister à ces leçons.

Telle est au vrai toute l'étendue des instructions qui se donnent dans cette première école du royaume; on ne peut disconvenir de leur insuffisance pour faire un Anatomiste, un Chimiste, un Botaniste, un Médecin. L'élève n'a point touché le cadavre, il n'a point opéré, il n'a presque point vu opérer en chimie; on lui a à peine fait voir de loin quelques objets; on ne lui a jamais montré un malade; on ne l'a pas même assujetti à être assidu aux leçons qui traitent verbalement de ces objets, comment pourrait-

on faire croire qu'il est suffisamment instruit ?

Mais, dira-t-on, les élèves ont, outre le secours de l'école, celui des cours particuliers qui se font en ville (1). En convenant de cette vérité qu'il est fort heureux de pouvoir admettre, c'est en même tems convenir que les écoles sont insuffisantes, qu'il faut nécessairement y suppléer ou en changer le régime, & c'est ce qu'il fallait démontrer.

Cette méthode démontrée insuffisante pour former à l'art de guérir, devient encore plus défectueuse par l'immensité des connaissances étrangères à cet art qu'on suppose nécessaires.

Dans l'école de Montpellier, ainsi que dans toutes les autres, la plus grande partie de l'enseignement est dirigée vers les théories les plus spécieuses & les plus brillantes; on y étale une érudition très étendue; on y cite quantité d'auteurs dont on censure plus ou moins les opinions; on y explique de la manière la plus ingénieuse ce qu'on ignorera longtems & peut-être toujours; on veut pénétrer dans les mystères de la nature; on raisonne, on disserte, on s'égaré à force de philosopher sur la science des *Pourquoi*, sur les causes de la vie, de la santé & des maladies; on déduit de tous ces raisonnements des méthodes

(1) Ces cours particuliers ne se font point par les Professeurs ni aux Ecoles, & ils sont plus ou moins dispendieux.

curatives ; on compose une médecine systématique , ouvrage de l'imagination & de l'erreur , qui semblable à la fausse Ithaque , éloigne de plus en plus de la véritable.

L'usage observé pour l'obtention des grades ajoute à l'insuffisance & la défectuosité des instructions. Le cours des études de médecine est fixé à trois ans ; (en supposant que ce tems pourrait suffire) , n'est-ce point un mal que d'attendre à la fin de ce terme pour commencer les épreuves ? Ne vaudrait-il pas mieux qu'à certains tems plus ou moins rapprochés , les professeurs s'assurassent des progrès de leurs élèves ?

Dans l'école de Montpellier , que l'on peut regarder comme la plus régulière du Royaume , les grades ne s'accordent qu'après quinze actes , dont quatorze publics , sçavoir , le baccalaureat , trois cours , quatre examens , six triduanes & le point rigoureux. Tous ces actes ont lieu dans les deux derniers trimestres.

Le baccalaureat consiste à soutenir une thèse sur un point de médecine de théorie ou de pratique au choix de l'aspirant. Cet acte un des plus solennels , auquel tous les Professeurs argumentent chacun demi-heure , se passe le plus souvent en dissertations de leur part , ou en combat entr'eux. L'aspirant , qui quelquefois fait la thèse

& qui souvent la fait faire , est toujours reçu quoiqu'il dise ou ne dise rien.

Les trois cours sont trois petits discours que l'aspirant lit dans la chaire en présence de quelques amis qui signent l'avoir entendu enseigner avec succès.

Ces quatre premiers actes sont de pure forme, les trois derniers ne ^{peuvent} ni n'exigent aucune connaissance.

Les quatre examens se soutiennent jour à autre , ils consistent dans une question de médecine assignée 24 heures avant par un Professeur à tour de rôle. Le Candidat fait ou fait faire sur cette matière une petite thèse , sur laquelle il est interrogé publiquement par ce même Professeur , qui réserve son jugement sur la capacité du répondant.

Les triduanes sont six autres examens semblables, soutenus en trois jours. Le dernier acte qui est le point rigoureux se subit à huis clos. On est interrogé par tous les Professeurs sur une maladie & sur un aphorisme d'Hippocrate que le sort a assigné la veille. Il est vrai que l'on parcourt quelquefois à cette occasion toutes les parties de la médecine ; mais il est rare que l'on soit renvoyé à terme ; il est encore plus rare que l'on soit exclus pour toujours par un troisième renvoi ; je n'en ai point vu d'exemple.

Par cette forme d'instruction & de réception on peut avoir des docteurs en médecine, mais ils ne peuvent devenir doctes en cette science, que lorsqu'obligés de voir des malades & détrompés par l'expérience, ils viendront à reconnaître l'insuffisance, l'inutilité & le danger de leurs études, & qu'ils se feront occupés à acquérir les connaissances vraiment nécessaires, & à munir leur mémoire de faits pratiques, contenus dans les écrits d'Hippocrate & dans ceux des bons observateurs qui ont bien imité ce pere de la médecine (1).

J'avoue avec sincérité que j'ai suivi pendant plusieurs années la route longue, pénible & dé-

(1) En considérant la médecine depuis les tems les plus reculés jusqu'à nos jours, il est facile de se convaincre que sa richesse a toujours consisté dans les expériences qu'elle a rassemblées, & que par conséquent elle ne peut se perfectionner qu'en recueillant de nouveaux faits. *Histoire de la Société Royale de Médecine, année 1776, préface page 7.*

Qu'y a-t-il en effet de plus précieux que les résultats de plusieurs siècles & de plusieurs générations? Et n'est-ce pas en réunissant les vérités éparées, que l'on peut travailler aux progrès d'une science dont la marche a tant de fois été retardée par l'abus des méthodes scientifiques? *Histoire de la Société Royale de Médecine, Année 1779.*

ournée que l'on considère comme nécessaire. Je ne tardai pas à entrevoir ses inconvéniens, à douter de la vérité & de l'utilité des théories que l'on m'enseignait ; leur instabilité me chagrina ; mais j'étais docile & n'osai m'écarter. Je fis comme les autres, je copiais beaucoup, je lus beaucoup, j'écoutais beaucoup, & comme les autres je profitais peu.

Les hôpitaux que j'ai suivis à Montpellier & à Paris, ceux des autres pays que j'ai fréquentés autant que je l'ai pu, m'ont fortifié dans les doutes que j'avais eu. J'ai apperçu que l'étude de la médecine devait être moins compliquée ; qu'Hippocrate, qui ignorait toutes les brillantes études préconisées dans les écoles, était jusqu'alors le meilleur médecin connu ; que ses livres pratiques, indépendamment de toutes les révolutions d'opinions & de systèmes qui se sont succédés & détruits, sont restés vrais & certains dans tous les âges & dans tous les pays (1) ; j'ai vu que les meilleurs Médecins-praticiens étaient à peu près par-tout dans l'usage de limiter leurs connaissances à la distinction des maladies les unes d'avec les autres, & dans l'application d'un petit nombre de remèdes bien connus.

(1) DE HAEN, *Rat. medendi*, t. 1. part. 2 cap. 1. p. 98.

L'exercice de la médecine auquel je fus peu après forcé de me livrer, acheva de me confirmer dans l'opinion où j'étais que la médecine n'était qu'une science de faits ; que la pratique éclairée des anciens Médecins était la seule théorie nécessaire ; qu'il suffisait de pouvoir bien distinguer les maladies les unes d'avec les autres, en ayant présents à la mémoire les traits ou symptômes qui les différencient essentiellement ; de joindre à cette connaissance la marche graduée de ces mêmes maladies, d'en savoir saisir les nuances que les saisons, l'âge, le tempérament, la manière de vivre, & quelques autres circonstances particulières peuvent amener ; que réunissant à ces connaissances celles des propriétés & manière d'employer les remèdes qu'une expérience bien constatée a fait adopter ; qu'en ajoutant au besoin, mais avec la plus grande circonspection, ce qu'un simple raisonnement d'analogie, effet du seul bon sens, pourrait indiquer pour les cas encore inconnus ou fort compliqués, on parviendrait à être instruit dans l'art de guérir autant qu'il était possible maintenant, & par la suite à perfectionner cette science trop étendue par elle-même, pour être associée à tant d'autres étrangères, dont une seule suffirait pour occuper la vie d'un homme.

On veut qu'un Médecin, outre la connaissance des maladies, possède parfaitement l'anatomie même comparée, les mathématiques, les langues,

la physique, l'histoire naturelle, la botanique, la pharmacie, la chimie, &c. Un auteur estimable (1) à tous égards veut en outre qu'on y joigne l'étude de l'histoire, de la fable & de la géographie; il va jusqu'à desirer qu'il y ait près des écoles de médecine un manège, des salles de danse & d'escrime.

Je ne citerai qu'une preuve de l'impossibilité de ces alliages. La matière médicale est certainement une partie essentielle de l'art de guérir, puisqu'elle renferme l'histoire de tous les remèdes simples & de leurs propriétés; si un Médecin la cultivait dans l'étendue qu'on lui donne, il serait obligé d'être instruit des trois régnes qui composent l'histoire naturelle, dont l'étendue est immense. Le régne végétal seul, qui est l'objet de la botanique, contient plus de 20000 plantes d'es-

(1) La certitude que j'ai des talens supérieurs & de la justesse d'esprit de ce célèbre médecin, autrefois mon condisciple à Montpellier, me fait présumer qu'il a eu en vue d'attirer à l'étude de la médecine les gens les plus distingués & les plus ingénieux, & d'écarter cette multitude de gens mal élevés ou grossiers peu propres à une science aussi importante. Je suis confirmé dans cette opinion par ce qu'il ajoute dans la suite de son ouvrage sur la futilité des épreuves & sur les connaissances auxquelles il borne les médecins & chirurgiens de campagne, en quoi il est presque entièrement de mon sentiment.

pèces différentes; si, comme le dit M. Tyffot, il faut que le Médecin, pour être instruit de cette partie, possède une anatomie exacte de la plante, connaisse les principes de la végétation, l'histoire des développemens, leur analogie avec les animaux, l'influence de l'air, des sols de l'agriculture; ensuite l'histoire, les principes, les avantages des différentes méthodes; combien cette étude étrangère à l'art de guérir ne demande-t-elle point de tems & d'application? Combien n'en faudrait-il pas pour posséder avec autant de précision la connaissance des animaux & des minéraux? Et s'il en faut autant pour cette seule partie, combien n'en faudra-t-il pas pour posséder la chimie, que ce Médecin assure être indispensablement nécessaire? Je me borne à cet aperçu qui prouve aisément que, d'exiger ces connaissances seulement, c'est exiger l'impossible; c'est au moins retarder les moyens de s'instruire de ce qu'il est essentiel de bien savoir, de la connaissance des maladies & de celles des remèdes connus par l'expérience.

D'après cette intime conviction, j'ai reconnu que la médecine expérimentale, ou pour parler plus franchement, la médecine empyrique, telle qu'Hippocrate l'exerçait (1), telle que Syden-

(1) Les écrits philosophiques & anatomiques d'Hippocrate n'ont point servi à le rendre médecin. Sa grande

ham la propose , était la seule & véritable médecine ; que l'erreur , la vanité , le préjugé avaient fait abandonner cette route modeste & sûre , qu'il fallait y revenir.

J'osai hasarder mes idées dans une dissertation que j'ai fait imprimer à Douay en Flandre , en 1752. Cette dissertation était le plan d'un cours de matière médicale pratique & usuelle. J'y faisais entrevoir l'avantage qu'il y aurait de rappeler la médecine empyrique (1) ; j'y démontrai l'inutilité & les dangers de toute autre méthode ; j'y prouvai que les progrès réels de la médecine avaient toujours été retardés par les théories enseignées dans les écoles (2) ; que les méthodes vraiment curatives n'étaient dues qu'au hasard ,

réputation est principalement un effet de son application à observer jusqu'aux moindres circonstances des maladies & du soin qu'il a eu d'écrire avec une grande exactitude tout ce qui les avoit précédées & tous les accidens dont elles étaient accompagnées , ce qui soulageait ou ce qui nuisait , qui est proprement faire l'histoire exacte d'une maladie. *Hist. de la med.*

(1) Il ne faut pas la confondre avec le charlatanisme , avec la médecine des coureurs , des bateleurs , que le vulgaire appelle mal-à-propos empyriques.

« Les Empyriques anciens , dit M. Ferrein , n'étaient
 » point des ignorans , comme ceux à qui nous donnons ce
 » nom aujourd'hui , qui appliquent le même remède à toutes
 » sortes de maladies : ils étaient très-savans & étudiaient
 » beaucoup , mais ils prétendaient qu'il ne fallait se con-
 » duire que par l'expérience ».

(2) L'émétique si fort à la mode aujourd'hui , a été regardé comme un poison. En 1566 , ce remède fut banni de la médecine par un décret de la Faculté de Paris , confirmé par un arrêt du Parlement. En 1609 , Paulmier médecin de Paris , convaincu d'en avoir fait usage , fut chassé du corps des médecins , & en 1666 , sur l'ap-

à l'expérience, à l'observation; que l'on guérifait les fièvres sans en avoir pu encore connaître les causes; que le quinquina, malgré cette ignorance, en était le meilleur spécifique; que son effet était certain dans le pays où on ignorait la pharmacie & la chimie; qu'il l'était encore en Europe pendant les disputes des écoles sur les prétendus dangers de son usage; que le mercure & l'opium opéraient des merveilles, quoique ces mêmes écoles ignorent encore la nature du virus que le premier détruit, & qu'elles ne soient point encore en état d'expliquer physiquement comment ces remèdes opèrent ces merveilles, & que tout ce qui se débite avec plus d'éloquence que de certitude sur la manière d'opérer de l'opium, se réduit à ce que Moliere fait répondre par Diaphorus dans le Malade imaginaire: *Quare opium facit dormire? quia est in eo virtus dormitiva cujus facultas est sensus assoupire. L'opium fait dormir, parce qu'il a une vertu dormitive dont la faculté est d'assoupir les sens.*

probatation de la Faculté, le Parlement en rendit l'usage entièrement libre. Les anciens dogmatiques & méthodiques mettaient le mercure au nombre des poisons, Galien le place parmi les corrosifs, d'après l'autorité de Dioscoride, en avouant qu'il n'en a jamais fait usage. Ce même Galien, en établissant par la force de ses arguments que l'opium était froid au 4e. degré, a été cause que cet excellent remède a été banni de la médecine jusqu'à ce que Paracelse l'ait remis en vogue.

Il n'est pas jusqu'à la saignée & à la purgation que les médecins raisonneurs n'aient tenté de bannir de la médecine.

J'ai prouvé enfin dans cette dissertation que la pharmacie galénique & chimique ; que l'histoire naturelle, l'anatomie recherchée, la botanique trop étendue, l'immensité des livres de théorie accablaient les jeunes Médecins, & nuisaient au moins par le tems précieux qu'elles font perdre. J'ai prouvé encore que les remèdes simples pouvaient suffire à la médecine ; que le seul moyen de connaître leurs propriétés, était, ou l'usage que le hasard amène, ou celui que l'expérience constate.

Mon but n'ayant alors été que de proposer un cours de matière médicale qui manquait à l'école de médecine de l'Université de Douay (1), je n'avais fait imprimer qu'un très - petit nombre d'exemplaires de cet ouvrage, mais convaincu plus que jamais, par un exercice de 35 ans, des vérités utiles qu'il renferme, je me propose de le publier incessamment avec les changemens que les tems & les circonstances exigent.

Les mémoires que les Inspecteurs (MM. Richard & Poissonnier) m'avaient demandé, ont été rédigés d'après ce plan. J'y étendais mes vues sur la nécessité & les moyens d'instruire les Chirurgiens, ceux de la marine sur-tout, à qui il est impossible de procurer des conseils, lorsqu'ils sont à la mer, ou dans la plupart des colonies.

• Quelque facile & peu coûteuse que pouvait

(1) Cette leçon a été établie dix ans après que j'ai quitté cette ville ; on l'avait jugée inutile lorsque je la proposai.

être l'exécution de mes vues, quelque nécessaire & utile qu'elle fût, je n'ai eu que peu de satisfaction à cet égard. Ce qui s'en est établi dans les hôpitaux du département de la guerre, m'est resté long-tems inconnu; on a cru pouvoir se passer d'avis ultérieurs de ma part. Dans le département de la marine il n'y a eu que très-peu de changemens, du moins relatifs à ceux que j'avais proposés.

SECTION II.

Des avantages de la réunion des Ecoles aux Hôpitaux.

APRÈS avoir traité des abus qui arrêtent les progrès de la médecine, qui hérissent cette science de difficultés insurmontables, il est nécessaire d'indiquer les moyens de mieux faire, de parvenir dans le moins de tems possible à avoir des sujets instruits uniquement de la profession qu'ils doivent exercer, de tout ce qui peut concerner l'art de guérir.

Ces moyens sont simples & peu dispendieux, il en pourrait même résulter une économie pour l'administration, si après les avoir mis en pratique, on en retirait, comme on doit s'y attendre, l'avantage d'avoir un grand nombre de sujets bien instruits de toutes les parties de l'art de guérir, propres à servir l'Etat dans toutes les circonstances, soit en mer, soit dans les armées, soit dans les villes, soit dans les campagnes.

Ces moyens consistent à transporter les écoles de médecine & de chirurgie dans les hôpitaux principaux, ou à établir dans ces hôpitaux des leçons suffisantes pour y instruire les élèves qui y seraient admis. Les écoles cliniques établies à Leyden, à Edimbourg, à Vienne, à Pavie, sont une preuve favorable à mon sentiment. Je vais plus loin, je soutiens que ce n'est que dans les hôpitaux bien administrés que l'on peut réussir à former des guérisseurs. C'est auprès des malades que l'on peut rendre sensibles les leçons dont ils sont l'objet. C'est en élevant les jeunes-gens parmi les malades, & en les instruisant des traits qui caractérisent les maladies, & qu'ils pourront dans l'instant vérifier sur l'original, qu'ils apprendront à les discerner, qu'à force de les voir, ils les auront toujours présens à leur mémoire.

Les leçons qu'il importe d'établir dans les hôpitaux, sont celles de l'anatomie, des opérations de chirurgie, de matière médicale & de médecine pratique. Les deux premières peuvent être confiées aux Chirurgiens en chef, & les autres aux Médecins. Mais il faut que ces leçons soient faites avec ordre & précaution; il faut que les sujets pour qui elles sont établies, aient les dispositions nécessaires pour en profiter. Je vais d'abord exposer la nature des leçons; je traiterai ensuite de l'ordre dans lequel les élèves doivent les suivre pour en bien profiter.

SECTION III.

De la nature des leçons.

SANS disconvenir qu'on a fait de grands progrès dans l'anatomie depuis Hyppocrate , je ne puis pour cela convenir que ces progrès aient beaucoup servi à étendre l'art de guérir.

Hyppocrate exerçait cet art avec succès; il pratiquait, à la taille près (1), toutes les opérations de chirurgie qui se pratiquent aujourd'hui. Il trépanait; il vidait les eaux des hydropiques; il ouvrait les abcès des reins; il tirait de la matrice les enfants morts; il réduisait les fractures; il remettait les os déplacés; il ventoufaisait, scarifiait, cautérisait; il saignait à toutes veines; il savait imparfaitement l'anatomie (2); il ignorait au moins

(1) Hyppocrate exigeait de ses disciples par serment qu'ils ne tailleraient point ceux qui ont la pierre dans la vessie, mais qu'ils laisseroient faire cela aux personnes qui se destineroient en particulier à cette opération.

(2) Hyppocrate se moquait de ceux qui se croyaient médecins parce qu'ils sçavaient l'anatomie. « Quelques Philosophes disent qu'on ne peut pas entendre l'art de la médecine si l'on ne connaît ce que c'est que l'homme, quelle est sa première formation & la manière dont son corps est formé. Tout ce que ces gens-là ont dit ou écrit touchant la nature, me paraît moins appartenir à la médecine qu'à l'art de la peinture ». *HYPP. de priscâ med.*

toutes les découvertes qui honorent les anatomistes modernes, & qui font prôner si haut l'utilité de cette étude.

Je pourrai prouver qu'à l'exception de ce qui concerne le traitement des plaies d'armes à feu inconnues du tems d'Hyppocrate, la chirurgie, jusqu'à Ambroise Paré, n'a fait aucun progrès, & que depuis ce célèbre Chirurgien que l'Académie royale de chirurgie cite pour le réformateur de cet art, il n'y a eu que le traitement de ces plaies & la perfection de certains instrumens, dont la chirurgie ait profité avantageusement.

Les recherches sur les progrès de la chirurgie en France, ouvrage adopté par l'Académie royale de chirurgie, exposent, à la page 258, qu'Ambroise Paré, réformateur de la chirurgie, en devint le Législateur par son traité des plaies d'armes à feu. Le hasard, dit l'auteur de ces recherches, fit connaître à Ambroise Paré que la coutume où étaient ses prédécesseurs de jeter de l'huile bouillante sur les plaies d'armes à feu, était pernicieuse; voici comment: un jour que ce remède lui manqua dans une occasion pressante, il appliqua, quoiqu'en tremblant & désespérant de la guérison, de simples digestifs, il quitta ces malades avec regret; mais le lendemain il vit avec surprise que ceux qui avaient eu le moins d'accidens, étaient précisément ceux qui n'avaient pas été pansés avec l'huile bouillante; en conséquence

Paré bannit ce remède de la chirurgie. Ce changement essentiel n'est dû, ni à l'anatomie, ni à la théorie des écoles.

Si l'anatomie plus éclairée a ajouté quelques autres perfections, elles sont en petit nombre; elles se trouvent compensées par la timidité que cette étude portée trop loin, a pu & peut inspirer.

Les mémoires de l'Académie royale de chirurgie contiennent plusieurs observations qui prouvent combien la circonspection qu'inspire l'anatomie, aurait été nuisible, si la nécessité n'avait forcé de grands Chirurgiens à une pratique plus hardie. » Mrs. Volpilière & Garengéot, dit M. » Quesnay, ont appliqué le trépan sur les futures » sagittales & temporales; Scultet, long-tems auparavant, avoit appliqué au sommet de la tête sur » la future sagittale cinq couronnes de trépan; il » scia les entredeux des trous faits par le trepan, » & enleva la pièce d'os qui étoit enfoncée; dans » une autre occasion, il en appliqua sept. M. Ma- » réchal a appliqué jusqu'à douze trepans sur une » jeune fille. Saviard, Chirurgien de l'Hôtel-Dieu » de Paris, cite que toute la calotte du crâne » s'est détachée, ce qui obligea le malade à se » servir d'une courge pour suppléer cette partie. » M. de la Peyronie enleva tout l'os coronal qui » étoit carrié. Ces succès, ajoute M. Quesnay, qui » fournissent les plus grands faits de chirurgie,

» doivent éloigner toutes les réflexions que la timidité ou la prudence peuvent inspirer contre la hardiesse de ces opérations.

Je ne conclurai cependant point de cette compensation, ni des exposés qui précédent, que l'anatomie est inutile à l'art de guérir; mais j'en conclurai qu'il est nécessaire de faciliter cette étude, en la simplifiant, en la bornant à ce que la dissection peut nous en apprendre sans le secours des injections & des microscopes.

Il ne faut être, ni un Ruifch, ni un Winflow (1), pour bien pratiquer la médecine & la chirurgie. Il suffit de connaître la situation, le volume ordinaire des viscères, leurs usages généraux, les gros vaisseaux qui y abordent, les nerfs principaux qui s'y distribuent; il suffit de connaître la structure & la position des os, leur articulation, l'attache des principaux muscles, l'usage de ces derniers, leur étendue, leurs tendons, les vaisseaux principaux qui les parcourent, les nerfs qui s'y distribuent, & que le fer doit ménager dans l'opération (2). Le traité

(1) Ces grands anatomistes n'ont point été célèbres dans la pratique. Personne n'ignore que M. Winflow tremblait d'ordonner le moindre remède aux malades. Sa science le rendait timide à un point excessif.

(2) « Nous cherchons sur-tout la situation & la nature des parties que le fer peut intéresser & qu'il faut ménager; or c'est l'exercice de notre art, c'est

abregé de l'anatomie d'Heister, un peu augmenté, serait suffisant pour procurer toutes les connaissances anatomiques nécessaires.

Le cours d'opération de chirurgie ne doit traiter que du quomodo des opérations & des dangers qu'il faut éviter en les pratiquant. Quant aux cas où il convient de faire ces opérations, cette partie est du ressort des maladies chirurgicales qui forment l'objet de la leçon générale de pratique.

La matière médicale des écoles de médecine met au rang des remedes presque toutes les productions des trois régnes, le végétal, l'animal & le minéral (1). Il n'en est cependant qu'un très-

» l'expérience qui nous apprend avec exactitude ce
 » ménagement; cette espece d'anatomie, la seule qui
 » soit essentielle à la chirurgie, est inconnue aux mé-
 » decins, car elle dépend de notre expérience qui leur
 » est absolument étrangère ». *Recherches sur les progrès
 de la chirurgie en France*, p. 373.

Que conclure de-là ? Que l'anatomie cultivée par les médecins ne sert de rien à la chirurgie ; cette conclusion serait absurde.

(1) Le dictionnaire des drogues de Lemery, qui ne traite que des remedes simples, contient près de huit mille articles. Balthazard Tralles bien différent a publié en 1750, un excellent traité sur les abus de cette quantité de remedes & les éloges qui leur sont donnés. Ce savant bannit les ridicules & les absurdités d'une matiere médicale trop étendue.

petit nombre en usage , & dont les propriétés sont bien connues. C'est de ces derniers seulement dont la matière médicale nécessaire aux élèves pour les hôpitaux , doit traiter.

Cette réforme qui retranche au moins les dix-neuf vingtièmes des connaissances inutiles , permettra de joindre à cette instruction celle d'une cinquantaine de remèdes composés galéniques (1) & chimiques , dont à la rigueur on pourrait se passer , mais que leur célébrité , l'habitude , & quelques légers avantages , que leur forme apporte dans leur usage , engagent à conserver toutes les confectons du Codex de Paris ; p. ex. ne feraient-elles pas suppléées par la thériaque ? A quoi bon les multiplier ?

Il ne doit être question , dans l'instruction sur les remèdes , que de les faire connaître , autant qu'il est possible , à la vue , au goût , à l'odorat , au toucher ; d'indiquer les moyens de les bien choisir & conserver ; de détailler leurs propriétés bien constatées , les doses auxquelles il faut les prescrire , la manière de les employer & les précautions que leur usage exige. Il faut laisser à l'écart tout ce qui se dit inutilement sur leur étimologie , leur

(1) Les compositions galéniques décrites dans la pharmacopée de Lemery , vont à plus de quatre mille. Le nombre des préparations chimiques est aussi très considérable.

décomposition , leur analyse , leur culture , ainsi que tous les raisonnemens sur les causes de leurs effets. Je l'ai déjà dit , le mercure détruit le vice vénérien , le quinquina guérit la fièvre , sans qu'on sache encore comment ces effets sont produits. Par cette réforme , l'étude de la matière médicale sera très-abregée , plus certaine & plus facile.

La botanique , dont l'objet est la connaissance des plantes , fait partie de la matière médicale , relativement au règne végétal ; mais comme la plupart des meilleurs remedes se tire de ce règne , il sera utile d'avoir dans chaque hôpital un jardin de plantes usuelles , dont le nombre doit être borné à 150 au plus. Ces plantes doivent être toutes étiquetées avec soin , & classées convenablement. L'instruction relative ne doit traiter que du port extérieur de la plante & des moyens de la bien distinguer de toute autre , du tems de la cueillir & de celui de sa fleur. Quant à leurs propriétés & à leur usage en médecine , il suffit qu'il en soit traité dans le cours de matière médicale fait par le Médecin.

L'Apothicaire en chef fera chargé du jardin des plantes usuelles , de les démontrer aux élèves , comme aussi de les mener dans les saisons convenables une fois chaque semaine à la campagne pour leur donner connaissance des plantes d'usage que la nature y produit.

J'ai hésité si je placerais ici les noms des remedes simples , ceux des plantes usuelles & ceux

des compositions galéniques & chimiques , que je crois nécessaires ou utiles à conserver ; mais j'ai réfléchi que cet objet serait déplacé dans cet essai , qu'il devait faire partie d'un ouvrage particulier , d'un code de médecine , qui renfermerait toutes les instructions nécessaires pour former les sujets qui se destinent à l'exercice de la médecine. Cet ouvrage important , pour lequel j'ai amassé beaucoup de matériaux, exige le ^{con}secours de quelques circonstances pour être conduit à la perfection desirable.

Enfin la médecine pratique , ou le traitement des malades & blessés , à quoi toutes ces études préliminaires se rapportent , constitue la leçon la plus essentielle ; elle doit traiter des maladies chirurgicales , des maladies aiguës & des chroniques.

Cette division susceptible de plusieurs subdivisions, donnera lieu à débrouiller peu à peu le cahos des maladies , à les classer selon l'ordre de leurs symptômes dominans & caractéristiques , à les faire distinguer les unes des autres par les signes extérieurs , ou à défaut par les récits exacts des malades , & par l'analogie.

En cessant d'ajouter à cette instruction les vains efforts pour approfondir les causes , pour vouloir tout expliquer , tout adapter à une théorie toujours illusoire & souvent dangereuse ; en se bornant aux faits qui ont précédé les maladies , qui les accompagnent , ou qui en sont les suites , on verra

peu à peu la clarté, l'ordre succéder à la confusion , à l'obscurité accablante de la médecine moderne ; on rentrera dans la route d'Hyppocrate. Les feuilles ou journaux de visite que je propose contribueront beaucoup à accélérer cette heureuse révolution.

La nécessité de cette révolution intéresse trop l'humanité, pour que je n'insiste pas sur les preuves du danger des systèmes scolastiques, relativement à l'avancement & à la certitude de la médecine pratique. Je bornerai ces preuves à quelques remarques sur la petite vérole.

Le Mercure de France, du 19 de ce mois (1), en rendant compte de l'ouvrage de M. Paulet, que je m'empresserai de lire, présente des réflexions bien essentielles. » Le progrès, y est-il dit, » des connaissances, a apporté peu de secours à » la petite vérole. L'inoculation a pris naissance » chez des barbares ; c'est à une femme qu'on » doit son exercice parmi nous ; si quelques fa- » vants la célébrèrent, lorsque l'expérience nous » en eut appris beaucoup plus que les savants, un » plus grand nombre la combattit avec fureur. » Ils se disputèrent ensuite sur la petite vérole » elle-même : ils ne s'accordèrent ni sur sa na- » ture, ni sur ses effets, ni sur son traitement :

(1) Mai 1787.

» l'un d'eux (M. de la Condamine) en plaça le
 » germe dans la lympe; un autre dans les menf-
 » trues ; un troisieme fit voiturer les miasmes
 » par l'atmosphère ; un quatrieme en infecta par
 » essence le cordon ombilical. Bœrrhave & ses dif-
 » ciples regardaient la petite vérole comme une
 » maladie inflammatoire ; leurs antagonistes ont
 » décidé tout le contraire. L'inoculation ensuite
 » a éprouvé la même contrariété dans les avis. «

J'ajouterai à cet extrait 1°. que les seuls avan-
 tages de l'inoculation consistent en ce que la pe-
 tite vérole vient ordinairement seule ; en ce que
 la nature y fait seule son ouvrage, & que la mé-
 decine, comme le desire Rousseau, y vient sans le
 Médecin.

2°. Que le traitement de la petite vérole na-
 turelle ayant varié autant que les opinions sur sa
 nature & sur sa cause, c'est peut-être à cette inf-
 tabilité, à cette diversité d'opinions, que l'on doit
 attribuer les plus grands dangers de cette mala-
 die, qui sagement abandonnée à la nature est ra-
 rement mortelle.

Mon heureuse expérience en ce genre peut au
 moins engager à examiner cette assertion. Je n'ai
 jamais perdu de malades de la petite vérole, soit
 en ville, soit à l'hôpital de Rochefort (1), lors-

(1) J'y ai exercé pendant dix-sept ans.

que j'en ai commencé assez tôt le traitement. J'ai presque toujours laissé à la nature tous ses droits ; je n'ai agi que très-rarement , & presque toujours alors pour réparer les désordres d'une méthode trop active , employée avant que je fusse appelé.

Je ne dois ces heureux succès qu'à la perplexité où je me suis trouvé en commençant à exercer ma profession en Flandre. Je n'osai suivre des usages généralement adoptés dans ce pays, mais absolument contraires aux enseignemens que j'avais reçus & aux méthodes que j'avais vues pratiquer à Montpellier. Je ne pouvais consciencieusement préférer l'une des méthodes à l'autre, à cause de la diversité du climat. Je pris le parti de suspendre, d'étudier, ou plutôt d'épier le travail de la nature, & je m'apperçus aussi-tôt que cette maladie, loin d'empirer par mon inaction, parcourait ses périodes avec moins de troubles & d'inconvéniens. Je sauvai tous mes malades, leur convalescence était même moins longue & plus facile.

J'éprouvai les mêmes embarras, & j'eus les mêmes succès à Rochefort : je n'en essayai pas moins dans l'un & l'autre pays toutes sortes de contrariétés désagréables qui m'ont souvent forcé de faire semblant d'agir.

Pour éviter les censures de certains subalternes, pour arrêter les murmures des gardes, & sur-tout pour calmer l'inquiétude des parens, je prescrivais inutilement quelques onces d'eaux distillées(1), que je colorais d'un peu de sirop de pavot rouge. Sans cette ruse innocente, je n'aurais pu surmonter les obstacles de l'opinion & des préjugés, je ne serais point parvenu à guérir tous mes malades. On m'aurait congédié comme un ignorant.

Je crois devoir appuyer ce que je viens d'exposer par deux observations qui prouveront les dangers d'une méthode trop active, & la sécurité de l'expectation, ou plutôt de la marche de la nature dans cette maladie.

Première observation.

M. de la Boularderie, Officier Canadien, âgé d'environ vingt-cinq ans, d'une constitution très-robuste, attaqué d'une petite vérole confluente, était à l'hôtel de Mars (2), depuis cinq jours, quand je pris le service de cet hôpital. On avait commencé, selon l'usage, le traitement par les cordiaux; on avait employé tous les moyens &

(1) Elles sont toutes sans ou presque sans vertus.

(2) Partie de l'hôpital royal de la marine où les officiers sont reçus.

toutes les précautions crues nécessaires pour forcer l'expulsion de l'humeur morbifique à l'extérieur ; on avait évité avec le plus grand scrupule tout ce qui pouvait modérer l'ardeur que l'on croyoit utile à ce but ; les portes , les fenêtres étaient bien closes ; le malade bien couvert dans son lit , était dans un état déplorable ; la mauvaise qualité des boutons , leur couleur , leur confluence , le délire , la douleur , la tension du bas ventre , un pouls plein , fort , une respiration laborieuse , la chaleur brûlante de la peau , la langue sèche , aride , tout annonçait la nécessité d'un traitement opposé , celle de calmer plutôt que d'incendier. Je fis donner de l'air au malade , je le fis tenir moins couvert , je supprimai les cordiaux , j'ordonnai la saignée du bras (1) , un lavement émolient , la tisane adoucissante nitrée. Le soulagement ne m'ayant point paru assez marqué , j'ordonnai le soir la saignée du pied avec continuation des secours précédens. Cette méthode simple fut suivie d'un prompt & très-heu-

(1) C'était la première fois que j'ordonnais ce secours extraordinaire à l'hôpital ; les sœurs grises & les subalternes attachés au service , crurent devoir m'avertir que ce malade avait la petite vérole ; je leur expliquai mes motifs : ils m'ont depuis avoué n'avoir obéi qu'en tremblant.

reux succès ; les symptômes cédèrent à vue d'œil , le ventre se ramollit & se vuida , les urines coulèrent abondamment , le pouls devint souple , la peau devint moite , la langue s'humecta , le délire cessa , la nuit fut tranquille , & la maladie civilisée acheva son cours sans trouble avec le seul secours du régime diététique ; la nature délivrée des obstacles apportés à son opération , s'est suffi pour achever la guérison.

Deuxième Observation.

M. Leffort , gentilhomme des environs de Surgeres , à-peu-près du même âge & de même constitution que le malade précédent , était malade à Eschilais , bourg voisin de Rochefort , dans le Château appartenant à Mde. sa tante. La petite vérole , dont il était attaqué , fut traitée selon le même usage par un Chirurgien en réputation , établi à Soubise.

Je fus appelé vers le sixième jour ; les symptômes , quoique de moindre intensité que dans l'observation précédente , étaient cependant très-menaçans.

Quoiqu'au mois de juin , on avait cru nécessaire de faire bon feu dans la chambre , d'en tenir les portes & les fenêtres bien closes , ainsi que le lit du malade que l'on avait grand soin d'empêcher d'être découvert ; j'ordonnai dès mon

arrivée de réformer tout cette méthode ; je jettai les potions cordiales. La tante se récria beaucoup , & m'apostropha : les sœurs du malade me prièrent de ne point écouter leur tante , en me disant : « On a tué notre père par la méthode que » vous condamnez ; sûrement vos soins nous ren- » dront notre frère. »

Leur attente ne fut point trompée , les réformes que j'ordonnai ont presque suffi seules à la prompte guérison du malade. Mais ce qu'il y a eu à cette occasion de plus remarquable , c'est que ce même malade a guéri , en suivant ma méthode , les demoiselles ses sœurs de la petite vérole qu'elles eurent peu après , & par mes avis seulement , sans que je les aie vues ; tandis qu'un domestique traité selon l'usage du pays , est mort dans le même tems. M. Leffort m'écrivit le 11 juillet 1761 , que j'étais destiné à sauver toute sa famille de la petite vérole ; que mes avis avaient fait des merveilles , que le rétablissement de ses sœurs était si sûr & si prompt , qu'il surprenait tout le monde.

Il n'est peut - être point de maladie qui ne puisse , comme la petite vérole , fournir une preuve que la science des écoles a nui à l'art de guérir , ou qu'elle lui a été du moins inutile. La goutte , les écrouelles , la vérole , l'épilepsie ,

le cancer, la rage, la peste & quantité d'autres maladies sont encore inconnues quant à leurs causes. Les méthodes curatives en sont aussi incertaines & variées que le sont les opinions ingénieuses des auteurs qui en ont traité. Il est naturel de conclure de-là que, pour parvenir à procurer de bonnes instructions, il est absolument nécessaire qu'elles soient dépouillées de toute curiosité inutile, de toute explication systématique, & qu'elles ne contiennent que des faits certains & utiles, prouvés par l'observation & l'expérience, qui sont les seuls moyens propres pour éclairer la médecine, en augmenter les progrès, & la perfectionner.

SECTION IV.

De l'ordre dans lequel les élèves doivent être instruits.

LES dispositions naturelles sont les premières à desirer dans les sujets qui se destinent à une profession aussi importante que l'est celle de la médecine.

Il convient que les sujets soient encore jeunes, qu'ils soient âgés de seize ans environ, qu'ils sachent lire & écrire correctement, qu'ils aient reçu une bonne éducation, qu'ils soient dociles, intelligens, qu'ils aient l'esprit juste & de la mémoire, qu'ils jouissent d'une bonne santé, & qu'ils

aiment le travail & l'étude. Il serait bon qu'ils soient instruits de la langue latine.

Les sujets reconnus tels seront admis au service des hôpitaux en qualité d'aspirans, sans aucun traitement. Ils rempliront, en cette qualité, quelques petites fonctions relatives au service, sous les ordres des Officiers de santé; mais on ne leur confiera rien qui exige des connaissances de l'adresse & de l'exercice.

Ils s'instruiront pendant la première année de la partie de l'anatomie qui concerne les os, les muscles, les tendons, les nerfs & les vaisseaux sanguins qui se distribuent à l'extérieur.

On les instruira pendant la même année du traité des saignées & de celui des bandages. Ces connaissances leur seront données sur les squelettes & les cadavres, & ils apprendront le tout de mémoire (1).

Ils seront tenus d'assister aux leçons de botanique & aux herborisations.

A la fin de chaque mois ils subiront un exa-

(1) Cette instruction & toutes celles nécessaires seraient contenues dans un code de médecine, ouvrage fait exprès, & qui étant le même par-tout le Royaume, rendrait l'enseignement uniforme & dispenserait de recourir à cette multitude de livres dont le choix, l'acquisition & l'étude difficultent l'instruction & exigent beaucoup de tems & d'argent.

Quant aux nouvelles découvertes bien constatées elles seraient l'objet d'un supplément au code susdit.

men sur ce qui leur aura été enseigné, & à la fin de l'année ils seront interrogés dans une assemblée publique sur toutes les études susdites. S'ils ont satisfait leurs examinateurs, ils seront faits élèves; dans le cas contraire, ils resteront une autre année dans la classe des aspirans, ils seront même renvoyés en cas de défaut marqué de bonne volonté.

Les élèves seront nourris & logés dans l'hôpital, sans appointemens; ils seront subordonnés à tous les Officiers de santé d'un grade supérieur au leur, & entr'eux à leur ancien; ils seront chargés des saignées, de tous les pansemens légers, de la distribution des remèdes dans les salles, & de la tenue des feuilles ou journaux de visite.

Leurs études consisteront dans celles de toute l'anatomie, des opérations de chirurgie, en hyver, de la matière médicale & de la botanique, en été.

A la fin de chaque mois ils subiront un examen sur les objets de leurs études du mois; & à la fin de l'année ils seront interrogés publiquement sur tous les objets. S'ils satisfont, ils seront appointés pour la deuxième année, à raison de 6 livres par mois.

Les élèves appointés continueront le même service & les mêmes études, mais ils seront de plus obligés de surveiller les aspirans sur ce qui leur est confié, & les élèves non appointés, re-

lativement à l'exactitude des feuilles ou journaux de visite , ainsi que tout ce qui concerne l'exécution du service dans leurs salles respectives. Ils ne feront point dispensés des examens ; mais dans l'examen public qui aura lieu à la fin de l'année , ils seront tenus de plus de faire une démonstration sur le cadavre d'un objet d'anatomie & d'une opération de chirurgie , que le sort leur aura assignés la veille.

Si après cette tentative , ils sont jugés dignes d'avancement , il leur en sera donné un certificat signé des principaux Officiers de santé & d'administration , qui leur servira de brevet d'apprentissage (1) , & ils entreront dans la classe des aides , avec les appointemens de 9 francs par mois. Ils resteront dans cette classe l'espace de 3 ans.

En attendant la réunion de la médecine avec la chirurgie , & le transport des écoles de médecine aux hôpitaux , les jeunes Médecins sortans des facultés , qui voudront , pour se perfectionner , être attachés au service d'un hôpital , y seront admis à la classe des aides , après avoir toutefois justifié en présence des principaux Officiers de santé , & de leurs grades , & de leur adresse sur la pratique manuelle de la saignée & de la

(1) Les statuts des Chirurgiens de 1730 , accordent ce privilège aux élèves qui ont servi deux ans dans un hôpital.

petite chirurgie (1). Ils seront tenus aux mêmes fonctions & instructions que les aides dont ils feront partie.

Ces aides continueront, selon le besoin, les fonctions qu'ils exerçaient étant élèves, & ils seront de plus chargés de l'ouverture des cadavres & du traitement de quelques blessés, sous l'inspection du Chirurgien en chef, qui leur laissera même faire quelques opérations peu conséquentes.

L'instruction des aides, outre la répétition de celles qu'ils ont reçues étant élèves, consistera dans le cours des maladies chirurgicales.

Ils subiront tous les mois un examen sur ces mêmes maladies, & à la fin de l'année ils seront examinés publiquement sur toutes les études précédentes, & principalement sur les maladies chirurgicales. Ils feront de plus une leçon & une démonstration relative à la maladie chirurgicale qui leur sera tombée au fort la veille.

A la 2^e. année, ils auront douze francs d'appointemens. Ils seront chargés de traiter par eux-mêmes, sous l'inspection du Médecin, quelques sujets atteints de maladies aiguës, sans pour cela être exempts de leurs autres fonctions, au besoin.

Ils suivront, pendant cette 2^e. année, le cours

(1) S'ils n'en étaient pas instruits on les y exercerait pendant trois mois, qu'ils aurent à rester aspirans libres.

des maladies aiguës & chroniques, sans perdre de vue les autres instructions précédentes. Ils subiront chaque mois un examen sur la nature des maladies chirurgicales & aiguës, & ils feront en outre, dans l'examen public qui aura lieu à la fin de l'année, une leçon sur une maladie de chacune de ces deux classes, qui leur sera tombée au sort la veille.

A la 3^e. année, ces aides seront portés aux appointemens de quinze francs. Ils seront chargés, outre leurs fonctions ordinaires, de traiter quelques maladies chroniques, toujours sous l'inspection du Médecin; ils seront de plus souvent employés par le Chirurgien major pour les opérations dont il leur confiera, à tour de rôle, l'exécution, toutefois selon la confiance qu'il aura en leur adresse & en leurs talens.

Leur instruction consistera principalement dans les cours des maladies chirurgicales & des autres aiguës & chroniques sur lesquelles ils seront examinés chaque mois.

A la fin de l'année ils subiront trois examens publics, le premier d'une heure sur l'anatomie, les bandages, les opérations; le second de même durée sur la matière médicale, tant simple que composée, & sur la botanique; le 3^e. qui sera de trois heures, concernera les trois classes de maladies aiguës, chroniques & chirurgicales. A la fin de chacun de ces trois examens, ils fe-

ront une courte leçon & démonstration d'articles relatifs qui leur seront tombés dans l'instant au sort.

S'ils ont satisfait convenablement, ils seront réputés instruits, il leur en sera délivré un certificat signé des principaux Officiers de santé & anciens instruits, des principaux Officiers d'administration & autres personnes, Magistrats & notables, qui auront assisté aux examens publics, & s'ils restent au service de l'hôpital, ils ne seront plus tenus aux examens; ils seront chargés de surveiller tout le service. Ils suppléeront aux principaux Officiers de santé, en cas de maladie ou d'absence. Ils les remplaceront au besoin pour les instructions des aspirans & des élèves, & il ne se fera aucune opération de conséquence, qu'ils n'y soient appelés en consultation.

Ces mêmes instruits seront proposés pour les villes & les campagnes voisines ^{en cas de} ~~pour les~~ maladies épidémiques, pendant la durée desquelles ils tiendront des journaux semblables à ceux tenus dans l'hôpital (1).

(1) L'Édit de février 1692, art. 6. établit que le service de 4 ans dans les hôpitaux des armées ou dans ceux des grandes villes donne le droit d'être reçu à la maîtrise.

L'Édit de 1707 prescrit 10 ans d'un pareil service pour obtenir des charges à la Cour. En maintenant ces Édits on assure des sujets utiles aux hôpitaux & à l'État.

Les instruits seront autorisés à s'assembler deux fois la semaine dans la salle des leçons pour s'y éclairer & se communiquer quelques faits de pratique importans qu'ils auraient observés ou lus, & pour donner leurs avis & leurs soins aux pauvres malades qui ne pourraient ou ne voudraient pas être admis dans l'hôpital. Les aides appointés auraient la permission d'assister à ces assemblées.

Les examens publics se tiendront dans une des principales salles de l'hôpital, en présence des Administrateurs & des Officiers de santé. Les Officiers de justice & de ville y seront invités, ainsi que les Médecins & autres notables dudit lieu; les gens de l'art pourront proposer quelques questions, mais les Officiers de santé de l'hôpital & les anciens instruits auront seuls la voix délibérative.

Je crois ces examens préférables aux concours qui donnent quelquefois lieu à la prétention, à l'orgueil, à des animosités. Il suffit qu'on atteigne le but que l'on se propose, celui de former des sujets suffisamment instruits; d'avoir sous peu d'années des élèves, des aides, des Médecins, des Professeurs qui ne feront point d'hypotèses pour expliquer ingénieusement pourquoi la fièvre prend à telle heure fixe; qui ne sauront point soutenir en thèse le pour & le contre; qui ne chercheront point à briller par des théories spécieuses, appuyées sur des raisonnemens vagues, sur des observations fausses ou arrangées: mais

on aura des hommes instruits, vrais & modestes, qui connaîtront les maladies (1), qui les sauront guérir autant qu'il est possible, & qui, vrais imitateurs d'Hyppocrate, mériteront, comme lui, la reconnaissance des siècles à venir.

» (1) Si la médecine, dit Priscianus un des Médecins les plus célèbres de la secte méthodique, » était entre » les mains de gens sans étude & qui n'entendissent rien » dans la philosophie, on aurait des maladies beaucoup » plus légères, & on userait de remèdes beaucoup plus aisés » que ceux dont on se sert ordinairement; mais, pour- » suit-il, la manière la plus naturelle de traiter la médecine ne a été négligée, & cet art est entièrement à » la disposition de certaines gens qui font consister toute » leur gloire à écrire avec politesse & à disputer contre » ceux qui ne sont pas de leur sentiment ». *Hist. de la médecine, liv. 4.*

*Necessitas medicinam invenit,
experientia perfecit. BAGLIVI.*

F I N.

E R R A T A.

- P**AGE 1, ligne 3, onéreux *lisez* dispendieux
2, lig. 2 de la note, devait *lisez* devrait
5, lig. 13, uns les autres *lisez* uns &
les autres
9, lig. 3, après de charité, *ajoutez* ou on
les placerait à un prix convenu dans une
Communauté du lieu.
16, lig. 11, 1786 *lisez* 1785
21, lig. 2 de la note, 28 *lisez* 38
id. lig. 13 de la note, a été trois fois *lisez* a
été près de trois fois
24, lig. 8, Magistrats, *lisez* Ministres,
28, lig. 26, faumier *lisez* sommier
34, lig. 24, dinaire *lisez* ordinaire
35, lig. 17 de la note, 1785, *lisez* 1780.
50, lig. 1, pice, *lisez* l'hospice de Saint
Sulpice.
65, à la fin de la note *ajoutez* ainsi qu'il est
d'usage à l'Hôtel-Dieu de Paris.
83, lig. 2 de la note, précédent *lisez* pré-
cédèrent
85, lig. 21, purgatives (2). *supprimez* le
point & l'alinéa.
98, lig. 10, sont *lisez* feront
107, lig. 4, le Ministre *lisez* les Ministres
124, lig. 8, peuvent *lisez* prouvent
142, lig. 9, secours *lisez* concours
156, lig. 12, aux principaux *lis.* les princi-
paux
id. lig. 19, pour les *lisez* en cas de

T. N. A. T.

176. fig. 1. ...
175. fig. 2. ...
174. fig. 3. ...
173. fig. 4. ...
172. fig. 5. ...
171. fig. 6. ...
170. fig. 7. ...
169. fig. 8. ...
168. fig. 9. ...
167. fig. 10. ...
166. fig. 11. ...
165. fig. 12. ...
164. fig. 13. ...
163. fig. 14. ...
162. fig. 15. ...
161. fig. 16. ...
160. fig. 17. ...
159. fig. 18. ...
158. fig. 19. ...
157. fig. 20. ...
156. fig. 21. ...
155. fig. 22. ...
154. fig. 23. ...
153. fig. 24. ...
152. fig. 25. ...
151. fig. 26. ...
150. fig. 27. ...
149. fig. 28. ...
148. fig. 29. ...
147. fig. 30. ...
146. fig. 31. ...
145. fig. 32. ...
144. fig. 33. ...
143. fig. 34. ...
142. fig. 35. ...
141. fig. 36. ...
140. fig. 37. ...
139. fig. 38. ...
138. fig. 39. ...
137. fig. 40. ...
136. fig. 41. ...
135. fig. 42. ...
134. fig. 43. ...
133. fig. 44. ...
132. fig. 45. ...
131. fig. 46. ...
130. fig. 47. ...
129. fig. 48. ...
128. fig. 49. ...
127. fig. 50. ...
126. fig. 51. ...
125. fig. 52. ...
124. fig. 53. ...
123. fig. 54. ...
122. fig. 55. ...
121. fig. 56. ...
120. fig. 57. ...
119. fig. 58. ...
118. fig. 59. ...
117. fig. 60. ...
116. fig. 61. ...
115. fig. 62. ...
114. fig. 63. ...
113. fig. 64. ...
112. fig. 65. ...
111. fig. 66. ...
110. fig. 67. ...
109. fig. 68. ...
108. fig. 69. ...
107. fig. 70. ...
106. fig. 71. ...
105. fig. 72. ...
104. fig. 73. ...
103. fig. 74. ...
102. fig. 75. ...
101. fig. 76. ...
100. fig. 77. ...
99. fig. 78. ...
98. fig. 79. ...
97. fig. 80. ...
96. fig. 81. ...
95. fig. 82. ...
94. fig. 83. ...
93. fig. 84. ...
92. fig. 85. ...
91. fig. 86. ...
90. fig. 87. ...
89. fig. 88. ...
88. fig. 89. ...
87. fig. 90. ...
86. fig. 91. ...
85. fig. 92. ...
84. fig. 93. ...
83. fig. 94. ...
82. fig. 95. ...
81. fig. 96. ...
80. fig. 97. ...
79. fig. 98. ...
78. fig. 99. ...
77. fig. 100. ...